



Nations Unies

Rapport financier et états financiers audités

de l'année terminée le 31 décembre 2020

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume IV
Université des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-seizième session
Supplément n° 5**



Rapport financier et états financiers audités

de l'année terminée le 31 décembre 2020

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume IV
Université des Nations Unies



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	10
Résumé	10
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	13
B. Constatations et recommandations	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	14
2. Aperçu de la situation financière	15
3. Placements	18
4. Informatique et communications	20
5. Contrats de location et accords de cession de droits d'usage sans contrepartie	21
6. Consultants	22
7. Gestion des projets	23
C. Informations communiquées par l'administration	24
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	24
2. Versements à titre gracieux	24
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	24
D. Remerciements	25
Annexe	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année financière terminée le 31 décembre 2019	26
III. Certification des états financiers	42
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020	43
A. Introduction	43
B. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020	44
C. Perspectives	51
Annexe	
Renseignements complémentaires	53

V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020	54
I. État de la situation financière au 31 décembre 2020	54
II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020	56
III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2020	57
IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2020	58
V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2020	60
Notes relatives aux états financiers	61

Lettres d'envoi

Lettre datée du 31 mars 2021, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2020, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur pour tous les éléments de caractère significatif.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) António **Guterres**

**Lettre datée du 22 juillet 2021, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes ainsi que le rapport financier et les états financiers audités de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2020.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons audité les états financiers de l'Université des Nations Unies, qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2020, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) pour la même année, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales méthodes comptables.

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'Université, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par le Secrétaire général et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020 (chapitre IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe au Secrétaire général d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation de l'Université et d'exercer le contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, le Secrétaire général est tenu d'évaluer la capacité de l'Université de poursuivre son activité, de rendre compte, le

cas échéant, des éléments touchant la continuité d'activité et de considérer qu'elle poursuivra son activité, à moins qu'il n'ait l'intention de procéder à la liquidation de l'Université ou de mettre fin à son activité, ou qu'il n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière de l'Université.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de détecter systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

a) Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons à l'occasion de notre audit des éléments qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;

b) Nous évaluons les contrôles internes exercés par l'Université afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;

c) Nous évaluons les méthodes comptables suivies et les estimations faites par le Secrétaire général, de même que l'information dont il fait état ;

d) Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par le Secrétaire général du principe de la continuité d'activité et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des circonstances qui pourraient compromettre la capacité de l'Université de poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent l'Université de poursuivre son activité ;

e) Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons également si les

états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables de l'Université qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Auditeur principal)
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(Signé) Kay **Scheller**

L'Auditeur général de la Cour des comptes
de la République populaire de Chine (Signé) **Hou Kai**

Le 22 juillet 2021

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

L'Université des Nations Unies (UNU) est l'organisme des Nations Unies dédié à la recherche ainsi qu'un centre de réflexion ayant vocation à proposer des solutions. Le Centre de l'UNU s'occupe de l'administration, de la coordination et de la prestation de services pour l'ensemble du système de l'Université. Les principaux travaux de recherche et d'étude de l'Université sont réalisés dans le cadre d'un réseau mondial composé d'instituts de recherche et de formation, ainsi que de divers programmes de recherche.

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion de l'Université pour l'année achevée le 31 décembre 2020. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'audit a eu lieu à distance, depuis Santiago, du 11 au 29 janvier 2021 en ce qui concerne l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement à Helsinki et du 15 mars au 16 avril en ce qui concerne le service administratif de l'Université à Putrajaya (Malaisie) et le siège de l'Université à Tokyo.

Étendue de l'audit

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale et qui ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'Université, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2020 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a également examiné la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes de l'Université et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités.

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ni d'inexactitude importante lors de l'examen des documents comptables de l'Université pour l'année terminée le 31 décembre 2020. Il a toutefois constaté que des progrès pouvaient être faits en ce

qui concerne les activités d'investissement, l'information et les communications, les contrats de location et les accords de cession de droits d'usage sans contrepartie, les services de consultants et la gestion des projets.

Le montant total des produits s'étant établi à 118,1 millions de dollars en 2020, principalement du fait de la variation de la juste valeur du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies et de l'augmentation des contributions volontaires, et celui des charges à 70,7 millions de dollars, les états financiers font apparaître un excédent de 47,4 millions de dollars. La situation financière générale de l'Université est restée saine, les actifs courants étant près de cinq fois supérieurs aux passifs courants et le total de l'actif plus de huit fois supérieur à celui du passif.

Principales constatations

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

Restriction des placements dans certains secteurs

Le Comité a demandé à l'Université de lui fournir les informations relatives au portefeuille de placements de chaque fonds indicier coté et a analysé la composition de ces portefeuilles. Lors de l'analyse, il a constaté que 2,45 % des fonds indiciers cotés, soit un montant total de 10,38 millions de dollars, concernaient des sociétés liées aux secteurs suivants : tabac, armes controversées, charbon vapeur et sables asphaltiques.

Le Comité a par ailleurs constaté que l'accord de gestion des placements conclu entre, d'une part, l'Organisation, pour le compte du Fonds de dotation de l'Université, une entité rattachée à l'ONU, et, d'autre part, une société de gestion de portefeuille ne prévoyait pas d'indice de référence adapté pour ce qui est d'exclure ou de limiter les placements dans des sociétés liées aux secteurs du tabac et des armes controversées.

Exercice de reprise après sinistre

Le Comité a demandé des informations sur l'exercice de reprise après sinistre correspondant à l'année 2020. L'entité a fait savoir que cette activité avait été menée pour la dernière fois en avril 2019. Elle a ajouté qu'en temps normal, l'exercice était réalisé chaque année, mais qu'en raison de la pandémie de COVID-19, l'Université n'avait pas été en mesure d'y procéder en 2020.

Principales recommandations

Sur la base des conclusions de son audit, le Comité consultatif recommande que l'Université :

Restriction des placements dans certains secteurs

a) apporte des modifications aux restrictions imposées aux placements dans les politiques et procédures du Fonds de dotation de l'Université de telle sorte qu'il y soit tenu compte de la position de l'Organisation concernant les secteurs controversés ;

b) prévoit des indices de référence adaptés dans les accords de gestion des placements, en particulier pour ce qui est des actifs dans lesquelles elle souhaite investir, et que ces indices aillent dans le sens de l'action menée par le système des Nations Unies ;

Exercice de reprise après sinistre

c) procède à l'exercice de reprise après sinistre au moins une fois par an, conformément aux dispositions relatives à la planification de la reprise après sinistre figurant dans la procédure technique Informatique et communications établie par le Secrétariat de l'ONU.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les 37 recommandations formulées au 31 décembre 2019, 31 (soit 84 %) avaient été appliquées, 4 (soit 11 %) étaient en cours d'application et 2 (soit 5 %) étaient devenues caduques. On trouvera à l'annexe au chapitre II des précisions sur l'état d'application des recommandations. Sur les 37 recommandations, 3 avaient été formulées il y a plus de deux ans (voir tableau II.1).

Chiffres clés

118,10 millions de dollars	Produits
70,74 millions de dollars	Charges
47,36 millions de dollars	Excédent pour l'année
580,88 millions de dollars	Actif
70,56 millions de dollars	Passif
510,32 millions de dollars	Actif net

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le 6 décembre 1973, à sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies (UNU), dans laquelle l'Université est définie comme une communauté internationale de savants vouée à la recherche, à la formation postuniversitaire et à la diffusion du savoir en vue d'atteindre les buts et d'appliquer les principes de la Charte des Nations Unies. La Charte de l'Université dispose aussi que celle-ci consacre ses activités à la recherche sur les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui relèvent de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions, en accordant toute l'attention voulue aux sciences sociales et humaines ainsi qu'aux sciences exactes et naturelles, pures et appliquées.

2. Aux termes du paragraphe 1 de l'article XI de la Charte de l'Université, celle-ci est un organe autonome de l'Assemblée générale des Nations Unies et bénéficie du statut, des privilèges et des immunités prévus aux Articles 104 et 105 de la Charte des Nations Unies. Elle mène ses recherches dans le cadre d'un réseau mondial d'instituts et de programmes universitaires dont les activités sont coordonnées par le Centre de l'UNU. Ce dernier s'occupe de l'administration, de la coordination et de la prestation de services pour l'ensemble du système de l'Université. Son siège principal se trouve à Tokyo, mais il dispose de plusieurs bureaux auxiliaires, dont un bureau chargé des services administratifs et financiers à Putrajaya (Malaisie) (qui était auparavant situé à Kuala Lumpur). Les principaux travaux de recherche et d'étude de l'Université sont réalisés dans le cadre d'un réseau mondial composé de 13 instituts de recherche et de formation, ainsi que de divers programmes de recherche.

3. L'Université n'est pas financée par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Elle est financée uniquement par les contributions volontaires des États accueillant ses instituts, de fondations, d'organismes, d'organisations internationales et d'autres donateurs, et par le revenu des placements du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies.

4. Le Fonds de dotation a été créé en 1975. Il est constitué des contributions volontaires de donateurs non distribuées, qui sont constamment investies pour dégager des recettes qui servent à financer les activités et le fonctionnement des instituts. Toutes ces contributions, versées à des fins spécifiées par les donateurs, sont placées dans un même fonds¹.

¹ Outre le Centre de l'UNU, les institutions participant au Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies sont le Programme d'activités biotechnologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), l'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS), l'Institut international pour la santé mondiale (UNU-IIGH), l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), l'Institut

5. Le Comité des commissaires aux comptes a réalisé son audit conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946, à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, et aux Normes internationales d'audit.

6. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2020 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Les commissaires aux comptes ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

7. L'audit a eu lieu à distance en raison des restrictions des déplacements imposées du fait de la pandémie. Le Comité a adapté ses dispositifs d'analyse et utilisé d'autres procédures d'audit pour acquérir une assurance raisonnable, mais estime que l'audit à distance répondait à des circonstances exceptionnelles et ne devrait pas être considéré comme la norme à l'avenir.

8. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les constatations formulées ci-après ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'Université, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

9. Sur les 37 recommandations formulées au 31 décembre 2019, 31 (soit 84 %) avaient été appliquées, 4 (soit 11 %) étaient en cours d'application et 2 (soit 5 %) étaient devenues caduques. On trouvera à l'annexe au chapitre II des précisions sur l'état d'application des recommandations. Sur les 37 recommandations, 3 avaient été formulées il y a plus de deux ans (voir tableau II.1).

Tableau II.1
État d'application des recommandations

Rapport et année sur laquelle porte l'audit	Recommandations restant			Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandations restant	
	Nombre de recommandations	à appliquer au 31 décembre 2019	Recommandation appliquée			Recommandation devenue caduque	à appliquer au 31 décembre 2020
A/71/5 (Vol. IV), chap. II (2015)	13	1	—	—	—	1	—
A/72/5 (Vol. IV), chap. II (2016)	20	4	2	1	—	1	1

pour le développement durable (UNU-IRADDA), le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT), l'Institut pour l'informatique et la société (UNU-CS) et l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER).

Rapport et année sur laquelle porte l'audit	Nombre de recommandations	Recommandations restant à appliquer au 31 décembre 2019	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandations restant à appliquer au 31 décembre 2020
A/73/5 (Vol. IV) , chap. II (2017)	43	9	7	2	—	—	2
A/74/5 (Vol. IV) , chap. II (2018)	3	1	1	—	—	—	—
A/75/5 (Vol. IV) , chap. II (2019)	22	22	21	1	—	—	1
Total	101	37	31	4	0	2	4

10. Le Comité estime qu'un taux d'application de 84 % montre que l'UNU est déterminée à donner suite aux recommandations formulées de longue date. Il remercie l'Université des efforts faits et l'encourage à y mettre un point final.

2. Aperçu de la situation financière

Incidences financières de la pandémie de COVID-19

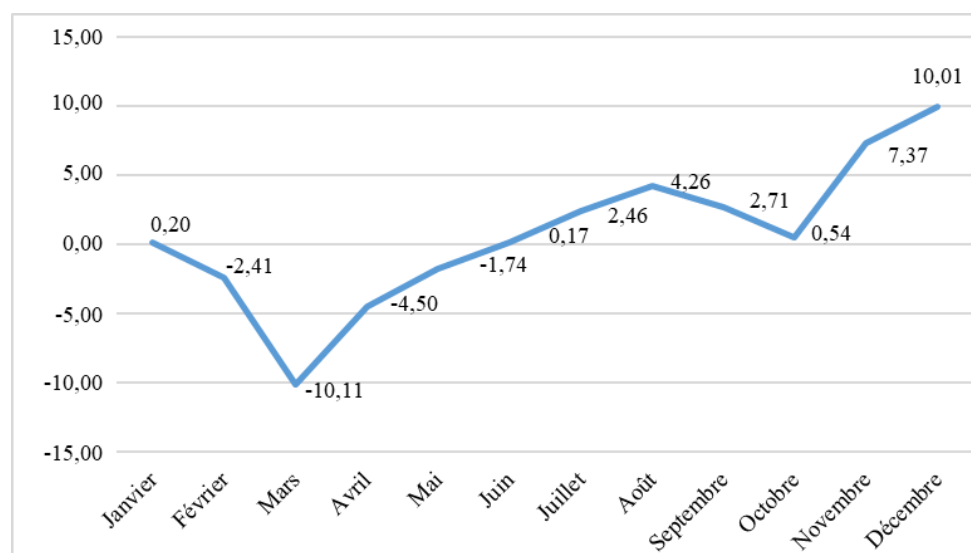
11. L'instabilité des marchés financiers provoquée par la pandémie de COVID-19 a eu des effets sur la performance du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies.

12. Au cours de la période financière 2020, la valeur des placements du Fonds de dotation a diminué de 10,10 % en mars et enregistré une hausse de 10,01 % en fin d'année pour atteindre 423,60 millions de dollars (contre 385,05 millions de dollars en 2019). Les variations sont indiquées dans la figure II.I.

Figure II.I

Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies : variation cumulée mensuelle pour 2020

(En pourcentage)



Source : Rapports mensuels du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies pour 2020.

Situation financière

13. Au 31 décembre 2020, le total de l'actif de l'Université s'élevait à 580,88 millions de dollars, contre 526,56 millions de dollars en 2019, soit une augmentation de 10,32 % (54,32 millions de dollars). L'actif de l'Université se compose principalement (dans une proportion de 77,59 %) de placements, soit un montant de 450,71 millions de dollars. Le montant des placements détenus dans le Fonds de dotation s'élevait à 423,60 millions de dollars, et la part de l'Université dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités de l'Organisation à 27,11 millions de dollars. Les ressources du Fonds sont investies dans des fonds indiciels cotés, à 50 % dans des fonds à revenu fixe et à 50 % dans des fonds d'actions.

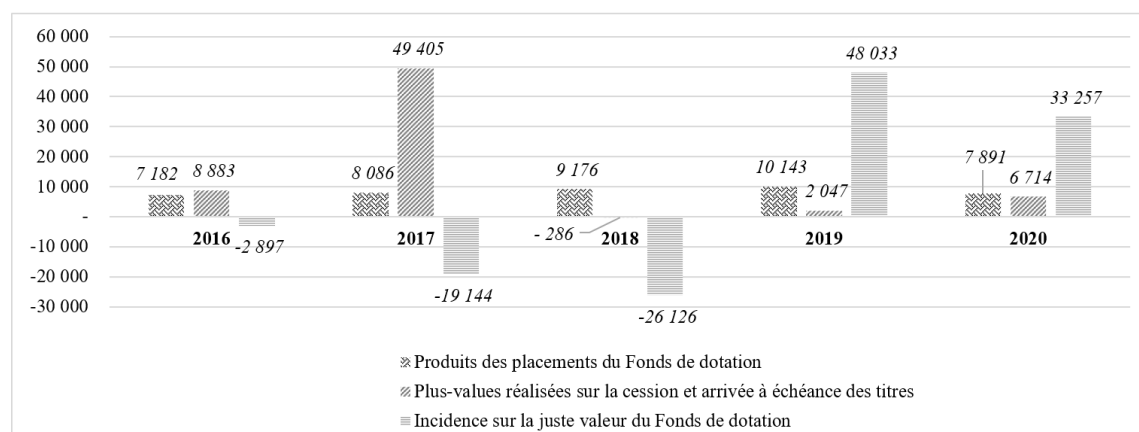
14. L'Université a indiqué que le total du passif s'élevait à 70,56 millions de dollars au 31 décembre 2020, contre 62,76 millions de dollars en 2019, soit une augmentation de 12,43 % (7,80 millions de dollars). Cette augmentation s'explique par une hausse du montant des dettes et charges à payer, plus précisément de celui des placements ; un montant de 4,94 millions de dollars (contre 2,96 millions de dollars en 2019) en attente de règlement au titre de placements ; une augmentation des passifs liés aux avantages du personnel qui s'explique par une hausse des passifs liés à l'assurance maladie après la cessation de service, qui s'élevaient à 9,57 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 8,20 millions de dollars en 2019).

Résultats financiers

15. Le montant total des produits de l'Université s'est établi à 118,10 millions de dollars, contre 120,30 millions de dollars en 2019, ce qui représente une diminution de 1,83 % (soit 2,20 millions de dollars). Cette diminution s'explique principalement par le produit des placements (net), qui s'est élevé à 48,35 millions de dollars (contre 60,75 millions de dollars en 2019), en raison d'une appréciation moindre de 33,26 millions de dollars (contre 48,03 millions de dollars en 2019) de la juste valeur du Fonds de dotation. En outre, le produit des placements détenus dans le Fonds s'est établi à 7,89 millions de dollars (contre 10,14 millions de dollars en 2019) et les plus-values réalisées sur la cession et l'arrivée à échéance des titres sont passées à 6,71 millions de dollars (contre 2,04 millions de dollars en 2019). On trouvera les variations du montant net des produits du Fonds de dotation pour les cinq dernières années dans la figure II.II.

Figure II.II
Produits nets du Fonds de dotation (2016-2020)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Source : États financiers de l'Université des Nations Unies de 2016 à 2020.

16. L'Université a indiqué que le total des produits provenant de contributions volontaires s'est établi à 61,86 millions de dollars, contre 55,90 millions de dollars en 2019, soit une augmentation de 10,67 %, qui s'explique par le renouvellement des accords avec le pays hôte. Elle a également fait état de produits divers d'un montant de 7,88 millions de dollars, contre 3,65 millions de dollars en 2019, cette augmentation s'expliquant principalement par des gains de change.

17. Le montant total des charges s'est établi à 70,74 millions de dollars, contre 75,81 millions de dollars en 2019, soit une diminution de 6,70 % (5,07 millions de dollars) qui s'explique par une réduction des charges relatives aux frais de fonctionnement divers et aux voyages liée aux mesures de sécurité mises en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les charges se répartissaient entre les principales catégories suivantes : traitements, indemnités et autres prestations (27,97 millions de dollars, soit 39,54 %) ; loyers, contrats de location et services collectifs de distribution (21,57 millions de dollars, soit 30,50 %) ; frais de fonctionnement divers (11,97 millions de dollars, soit 16,92 %).

Ratios financiers

18. D'après les ratios indiqués dans le tableau II.2, la situation financière générale de l'Université est stable, le montant des actifs courants étant cinq fois supérieur à celui des passifs courants, et le total de l'actif plus de huit fois supérieur à celui du passif. Le ratio de liquidité relative et le ratio de liquidité immédiate témoignent également d'un niveau de liquidité suffisant, vu que l'Université est en mesure d'honorer toutes ses dettes à court terme sans épuiser ses liquidités. De manière générale, la situation financière d'une entité est considérée comme stable tant que les ratios financiers sont supérieurs à 1, étant donné que l'entité a également placé une partie de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie afin de ne pas les laisser dormir en banque et d'en tirer le plus grand profit possible. La baisse des ratios financiers en 2020 tient principalement à une augmentation du passif, en particulier du passif lié aux dettes et charges à payer à court terme et d'autres éléments de passif à long terme.

Tableau II.2
Analyse des ratios

Ratio	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Total de l'actif/total du passif^a		
Actif/passif	8,23	8,39
Ratio de liquidité générale^b		
Actif courant/passif courant	5,06	6,25
Ratio de liquidité relative^c		
(Disponibilités + placements à court terme + créances)/ passifs courants	5,04	6,21
Ratio de liquidité immédiate^d		
(Disponibilités + placements à court terme)/passifs courants	3,46	4,38

Source : États financiers de l'Université.

^a Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer l'ensemble de ses engagements.

^b Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.

^c Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

^d Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements).

3. Placements

Restriction des placements dans certains secteurs

19. Conformément à la partie B (Gestion des placements) des politiques et procédures du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies, la responsabilité fiduciaire du placement des actifs du Fonds de dotation incombe au Secrétaire général.

20. Dans le même document, il est en outre précisé que le Secrétaire général a délégué cette responsabilité à son représentant pour les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, lequel est secondé par le Bureau de la gestion des investissements de la Caisse.

21. Conformément à l'accord de gestion des placements signé par l'Organisation des Nations Unies (pour le compte du Fonds de dotation de l'Université), les placements du Fonds de dotation sont gérés par une société de gestion de portefeuille, sous la supervision du Bureau de la gestion des investissements et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

22. Conformément à la partie C (gestion des placements : objectifs) des politiques et procédures du Fonds de dotation, les placements se font dans des fonds indiciels cotés, et l'objectif est d'obtenir le même rendement que les indices de référence, à savoir l'indice Morgan Stanley Capital International All Country World Investible Market Index pour les actions et l'indice Bloomberg Barclays United States Aggregate Bond Index pour les obligations.

23. Dans le cadre de diverses initiatives telles que le Pacte mondial des Nations Unies (tel que modifié le 12 septembre 2017), la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac (en vigueur depuis 2005) et la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui

peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (telle que modifiée le 21 décembre 2001), l'Organisation a affirmé qu'il fallait freiner ou limiter le développement des industries liées au tabac et aux armes controversées. Par ailleurs, à sa demande, une liste d'exclusion a été établie par Morgan Stanley Capital International conformément au cadre relatif aux questions d'environnement, de société et de gouvernance.

24. Le Comité a demandé à l'Université de lui fournir les informations relatives au portefeuille de placements de chaque fonds indiciel coté et a analysé la composition de ces portefeuilles.

25. Le Conseil a comparé le portefeuille de fonds indiciels cotés dans lequel l'Université investit à la liste d'exclusion de l'ONU pour 2020 que Morgan Stanley Capital International a établie conformément à son cadre relatif aux questions d'environnement, de société et de gouvernance. Il a constaté que 2,45 % des fonds indiciels cotés, soit un montant de 10,38 millions de dollars, étaient notamment investis dans des sociétés liées aux secteurs suivants : tabac et armes controversées (dont les armes à sous-munitions, les mines terrestres, l'uranium appauvri, les armes chimiques ou biologiques, les systèmes à laser aveuglant, les fragments non détectables et les armes incendiaires) ; armes nucléaires ; armes à feu à usage civil ; charbon vapeur et sables asphaltiques.

26. Le Comité a constaté que l'accord de gestion des placements conclu entre l'Organisation, pour le compte du Fonds de dotation de l'Université, et une société de gestion de portefeuille ne prévoyait pas d'indice de référence adapté pour ce qui est d'exclure ou de limiter le placement des actifs (fonds indiciels cotés) dans des sociétés liées aux secteurs du tabac et des armes controversées.

27. Le Conseil estime que le maintien dans le portefeuille de placements d'instruments associés à des sociétés figurant sur la liste d'exclusion de l'Organisation n'irait pas dans le sens de l'action menée par le système des Nations Unies en vue de limiter les effets que l'investissement dans ces secteurs peut avoir sur les placements.

28. De même, l'Université pourrait s'exposer à un risque de réputation au cas où elle serait dénoncée comme une entité qui investit dans ces secteurs controversés, ce qui pourrait lui faire courir un risque financier, si les donateurs n'approuvent pas de tels placements.

29. Compte tenu de l'importance des placements pour le financement de l'Université, le Comité estime que des restrictions relatives à la composition des instruments dans lesquels celle-ci investit doivent être prévues dans les accords signés avec les gestionnaires de portefeuille et aller dans le sens de l'action menée par le système des Nations Unies.

30. Le Comité recommande que l'ONU apporte des modifications aux restrictions imposées aux placements dans les politiques et procédures du Fonds de dotation de l'Université de telle sorte qu'il y soit tenu compte de la position de l'Organisation concernant les secteurs controversés.

31. Le Comité recommande que l'ONU prévoit des indices de référence adaptés dans les accords de gestion des placements, en particulier pour ce qui est des actifs dans lesquelles elle souhaite investir, et que ces indices aillent dans le sens de l'action menée par le système des Nations Unies.

32. L'Université a accepté les recommandations.

4. Informatique et communications

Exercice de reprise après un sinistre

33. D'après la section 4.1 de la procédure technique Informatique et communications du Secrétariat de l'ONU relative à la planification de la reprise après sinistre (SEC.08.PROC), publiée en juillet 2014, les prestataires de services informatiques et de communication établissent, conçoivent et appliquent un plan de reprise après sinistre et des consignes et directives connexes concernant les ressources et données numériques de l'Organisation.

34. À la section 4.4 de la procédure technique, il est prévu que toute planification de la reprise après sinistre doit être conforme à l'ensemble des plans applicables de gestion des crises (plans de continuité des opérations et plans de gestion des crises) et devrait être conforme aux meilleures pratiques et aux normes internationales [tels le guide de planification des interventions d'urgence pour les systèmes d'information des organismes fédéraux (publication spéciale 800-34 Rev.1 du National Institute of Standards and Technology) et les lignes directrices relatives à la préparation des technologies de la communication et de l'information pour la continuité d'activité (ISO/IEC 27031:2011)]. On trouve dans l'appendice 1 de la procédure technique des lignes concernant la planification après sinistre au Secrétariat.

35. D'après la section 4.8 de la procédure technique, les prestataires de services informatiques et de services de communication sont tenus de tester et d'exécuter régulièrement (au moins une fois par an) un plan de reprise après sinistre afin d'en apprécier l'efficacité et d'évaluer l'état de préparation de l'Organisation pour ce qui est de l'appliquer. Il s'agit de l'exercice de reprise après sinistre.

36. Le plan de reprise après sinistre des services informatiques et des services de communication du Centre informatique du campus de l'Université, publié en juin 2018, précise que le Centre réalise régulièrement des exercices de reprise après sinistre pour veiller à ce que ses procédures soient éprouvées et rigoureuses.

37. Le Comité a demandé des informations sur l'exercice de reprise après sinistre correspondant à l'année 2020. L'entité a fait savoir que cette activité avait été réalisée pour la dernière fois en avril 2019. Elle a ajouté qu'en temps normal, l'exercice était réalisé chaque année, mais qu'en raison de la pandémie de COVID-19, l'Université avait décidé d'annuler l'exercice prévu en 2020, principalement pour les raisons suivantes :

a) L'exercice de reprise après sinistre et l'entretien du système électrique sont habituellement effectués en même temps de façon à perturber le moins possible le fonctionnement des services informatiques et des services de communication. En 2020, en raison de la pandémie et des restrictions à l'accès des fournisseurs aux installations de l'Université, ces activités d'entretien ont été annulées ;

b) Les moyens informatiques et les moyens de communication ont dû être en priorité mis au service de la riposte à la pandémie. Il a fallu, pour assurer la continuité des opérations, s'adapter sans cesse et rapidement afin que les membres du personnel puissent facilement avoir accès, de manière sécurisée, aux ressources et services nécessaires pour exercer leurs fonctions ;

c) Le commutateur principal a été remplacé en 2021.

38. En réponse à la demande de précisions formulée par le Comité au sujet de la non-réalisation de l'exercice de 2020, l'Université a déclaré qu'un exercice de reprise après sinistre avait été effectué en avril 2021, au moment où il était procédé à l'audit.

39. Le Comité estime que la non-exécution à intervalles réguliers de l'exercice de reprise après sinistre pourrait affaiblir l'efficacité de la reprise des moyens informatiques et des moyens de communication en cas de sinistre.

40. Le fait est que la place prise par le télétravail dans le contexte de la pandémie montre qu'il faut réaliser cet exercice, car tout obstacle à l'utilisation de ces moyens pourrait entraîner l'interruption des services de communication de l'Université.

41. L'exécution de l'exercice de reprise après sinistre est donc indispensable afin que les activités qui s'appuient sur l'infrastructure informatique et le matériel de communication puissent se poursuivre dans de bonnes conditions, conformément aux meilleures pratiques et aux normes internationales figurant dans des directives telles que la procédure technique mentionnée plus haut et le plan de reprise après sinistre des services informatiques et des services de communication du Centre informatique du campus de l'Université.

42. Le Comité recommande que l'ONU procède à l'exercice de reprise après sinistre au moins une fois par an, conformément aux dispositions relatives à la planification de la reprise après sinistre figurant dans la procédure technique Informatique et communications établie par le Secrétariat de l'ONU.

43. L'Université a accepté la recommandation et a précisé qu'elle attachait de l'importance aux exercices de planification de la reprise après sinistre et qu'il y serait procédé chaque année conformément au modèle opérationnel proposé dans la politique de planification de la reprise après sinistre.

5. Contrats de location et accords de cession de droits d'usage sans contrepartie

Prorogation des accords de cession de droits d'usage sans contrepartie

44. Une des sections des directives de l'ONU relatives à l'application des normes IPSAS aux contrats de location et aux accords de cession de droits d'usage sans contrepartie (« Corporate Guidance for International Public Sector Accounting Standards: Leases and donated right-to-use arrangements »), publiées en décembre 2016, est consacrée à la méthode à suivre pour calculer la juste valeur des éléments d'actifs négociables.

45. Il est précisé que, pour calculer la juste valeur des éléments d'actif négociables reçus au titre d'accords de cession du droit d'usage, traités comme des contrats de location simples prévoyant un loyer symbolique, il convient d'évaluer et de comptabiliser en résultat la valeur locative correspondant à la période au cours de laquelle l'élément d'actif présente des avantages pour la mission ou le bureau. Les données fournies par le donateur (si les valeurs indiquées sont raisonnables) ou les données de marché relatives à un élément d'actif analogue loué au même endroit sont les points de référence à privilégier pour l'évaluation.

46. Dans la section consacrée à la réorganisation des tâches dans le cadre de l'application des normes IPSAS, il est indiqué qu'une méthode précise et cohérente d'examen, de classification et de comptabilisation est établie pour les contrats de location, qui doivent notamment être recensés, faire l'objet d'un examen et être classés et comptabilisés.

47. Le Comité a contrôlé un échantillon de cinq éléments d'actif reçus dans le cadre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie traités comme des contrats de location simple.

48. Le Comité a constaté qu'au 31 décembre 2020, l'Université avait comptabilisé une valeur locative de 235 495,86 dollars au titre d'accords de cession de droits d'usage assimilés à des contrats de location simple. Ce montant se rapportait à des

locaux à usage de bureaux et a été calculé sur la base du coût effectif annuel des loyers.

49. Le Comité a demandé à l'Université de lui fournir les pièces justificatives relatives à l'acceptation et à la comptabilisation du don reçu au titre d'un accord de cession de droits d'usage sans contrepartie. Les informations communiquées ont permis d'établir qu'en janvier 2020 et en mars 2021, l'Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources n'avait pas soumis d'accord de prorogation concernant l'accord de cession de droits d'usage sans contrepartie.

50. Le Comité estime que l'absence d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie dans lesquels figurent des clauses et des données précises concernant, entre autres, l'emplacement, les locaux et la valeur locative, pourrait entraver l'examen, la classification et la comptabilisation des contrats de location selon les directives de l'ONU relatives à l'application des normes IPSAS aux contrats de location et aux accords de cession de droits d'usage sans contrepartie.

51. Le Comité recommande que l'ONU entérine l'accord de cession de droits d'usage sans contrepartie relatif aux locaux à usage de bureaux de telle sorte que cet accord soit conforme aux directives de l'ONU, notamment celles relatives à l'application des normes IPSAS aux contrats de location et aux accords de cession de droits d'usage sans contrepartie.

52. L'Université a accepté la recommandation.

6. Consultants

Avenants aux contrats de consultant

53. D'après le paragraphe 10 de l'annexe II de la politique relative au personnel que l'Université a adoptée en décembre 2003 et modifiée en juin 2020, concernant les conditions d'emploi de consultants ou de vacataires, toute modification apportée au contrat n'est valable et opposable à l'Université que si elle a fait l'objet d'un amendement écrit au contrat signé par le (la) consultant(e) ou vacataire et par un(e) fonctionnaire ou agent(e) de l'Université habilité(e) à cet effet.

54. Au paragraphe 19, concernant la durée des contrats, il est précisé que les consultants ou vacataires doivent accomplir, dans les délais prescrits, des tâches spécifiques visant à obtenir des résultats concrets et se rapportant au programme de travail du bureau concerné. La durée du contrat dépend directement du mandat et des tâches décrites dans le contrat de l'intéressé(e).

55. Le Comité a contrôlé un échantillon de 25 contrats de consultant pour des services fournis au cours de la période considérée. Il a constaté que 10 contrats avaient fait l'objet d'avenants, en raison de modifications apportées aux tâches prescrites, à la durée du contrat ou au calendrier et aux modalités de paiement.

56. Il est ressorti de l'analyse effectuée que quatre avenants à des contrats établis par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER) n'avaient pas été entérinés au moyen d'un document signé par le(la) consultant(e) et l'agent(e) certificateur(trice), mesure prévue au paragraphe 10 de l'annexe II de la politique relative au personnel de l'Université.

57. Le Comité a confirmé que de tels avenants avaient été entérinés pour chaque type de modification apportée aux six autres contrats en question.

58. Après avoir pris l'avis de la Division des ressources humaines du Centre de l'ONU, le Comité a été informé que l'Université ne prévoyait pas de faire appliquer différemment, d'un institut à l'autre, le paragraphe 10 de l'annexe II de la politique relative au personnel de l'Université mentionné plus haut. Le Centre de l'ONU allait

donc collaborer avec l'UNU-WIDER afin de s'assurer que ladite politique soit appliquée à l'avenir.

59. Le Comité estime que le maintien d'avenants non signés par le (la) consultant(e) et par un(e) fonctionnaire ou agent(e) de l'Université habilité(e) à cet effet pourrait faire douter l'une et l'autre partie de la validité et du caractère exécutoire des contrats de consultant.

60. Le Comité recommande que l'UNU-WIDER fasse en sorte que tous les avenants applicables soient signés par les consultants et l'UNU.

61. Le Comité recommande que l'UNU-WIDER entérine sans tarder tout avenant, modification ou changement, quel que soit le cas de figure, en se conformant à la politique relative au personnel de l'UNU.

62. L'Université a accepté les recommandations.

7. Gestion des projets

Gestion des projets dans le système Pelikan

63. Les directives relatives à gestion des projets que l'Université a publiées en décembre 2016 donnent des orientations générales sur la gestion des projets, en particulier sur les quatre étapes suivantes : la planification, l'exécution, l'évaluation et l'achèvement des projets. Elles ont été établies afin que le personnel de l'Université aborde la gestion de projets de manière méthodique.

64. Les différentes étapes présentées dans les lignes directrices relatives à la gestion des projets doivent être respectées pour les projets mis en place au titre du programme de travail biennal approuvé.

65. Conformément aux directives susmentionnées, le (la) chargé(e) de projet doit veiller à ce que les informations financières figurant dans Atlas soient prises en compte dans le système de gestion des projets (Pelikan) selon les pratiques établies. Il ou elle doit par ailleurs s'assurer que les données concernant la mise en œuvre des activités, les événements, l'exécution des produits et les rapports d'étapes semestriels soient portées dans le système de gestion des projets.

66. D'après les lignes directrices en question, si un projet n'est pas achevé dans les délais prévus, une demande de prolongation peut être approuvée par le (la) directeur(trice) de l'institut ou du programme. Le (la) chargé(e) de projet doit soumettre une telle demande, dans laquelle il ou elle justifie la demande de prolongation et propose une nouvelle date d'achèvement. Le (la) directeur(trice) approuve ensuite la demande dans le système de gestion des projets.

67. En outre, on entend par archivage le stockage systématique des informations relatives aux projets tout au long du cycle des projets.

68. Le Comité a analysé 27 projets en cours, l'UNU-WIDER lui ayant communiqué les données tirées du système Pelikan correspondantes, et a observé ce qui suit :

a) Pour un projet, les informations financières, notamment les charges présentées dans Atlas, n'avaient pas été portées dans le système Pelikan ;

b) Pour deux projets, les pièces justificatives concernant la demande de prolongation autorisée par les chargés de projets et le (la) directeur(trice) concernés n'avaient pas été portées dans le système Pelikan ;

c) Pour deux projets, les rapports d'étapes ne figuraient pas dans le système Pelikan ;

d) Pour un projet, aucun élément probant concernant les modifications apportées au budget n'a été trouvé dans le système Pelikan ;

e) Pour un projet, les dotations n'avaient pas été actualisées dans le système Pelikan.

69. Le Comité estime que le maintien d'informations obsolètes dans le système de gestion des projets pourrait avoir les conséquences suivantes : prise de décisions inadaptées dans le cadre de l'exécution des projets, mauvaise mise en œuvre des activités, non-respect des délais et gaspillage des ressources.

70. Compte tenu des risques susmentionnés, le Comité estime que la gestion des projets de l'UNU-WIDER par les chargés de projet doit être améliorée, notamment pour ce qui est de contrôler et de vérifier le respect des principales étapes, l'actualisation des charges et des budgets encourus, les rapports à présenter conformément aux lignes directrices de l'Université relatives à la gestion des projets et les documents justificatifs qui doivent figurer dans le système Pelikan.

71. Le Comité recommande que l'UNU-WIDER renforce le rôle des chargés de projet en ce qui concerne les responsabilités qui leur incombent, énoncées dans les lignes directrices relatives à la gestion des projets, notamment pour ce qui est d'assurer un suivi régulier des résultats des projets et d'appliquer des mesures correctives, le cas échéant.

72. La recommandation n'a pas été acceptée. L'Université a déclaré que, conformément aux lignes directrices relatives à la gestion des projets, l'UNU-WIDER avait suivi les procédures établies et avait rempli ses obligations concernant l'accès à la bonne documentation dans le système Pelikan. Par la suite, l'entité a signalé que les données relatives aux projets recensés par le Comité avaient déjà été actualisées.

73. Le Comité estime que d'autres améliorations peuvent encore être apportées dans l'utilisation du système de gestion des projets, car les informations les plus récentes doivent y figurer et donc être constamment actualisées. Il a procédé à un deuxième contrôle et a constaté que les informations n'avaient pas été actualisées pour tous les projets. La recommandation est donc maintenue.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

74. Selon l'UNU, les montants en espèces et créances comptabilisés en pertes se sont élevés à 5 260,00 dollars en 2020. Aucune perte d'immobilisations corporelles, de stocks ou d'immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée en 2020.

2. Versements à titre gracieux

75. L'UNU n'a fait état au Comité d'aucun versement à titre gracieux en 2020.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

76. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les inexactitudes et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur l'audit pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

77. Au cours de l'audit, le Comité a posé des questions sur la manière dont l'administration s'acquittait de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques

d'inexactitudes significatives liées à la fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle avait déjà relevé ou qui avait été porté à son attention. Il a demandé également à l'administration si elle avait eu connaissance de cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Aucun cas de fraude n'a été porté à l'attention du Comité.

78. En 2020, un cas de fraude présumée concernant l'Université a été porté à l'attention du Bureau des services de contrôle interne : il portait sur des actes de gabegie, des irrégularités financières et une mauvaise gestion de biens et fournitures appartenant à l'Organisation des Nations Unies. Une enquête a démarré en mars 2021.

D. Remerciements

79. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier les responsables et le personnel de l'Université des Nations Unies de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Auditeur principal)
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(Signé) Kay **Scheller**

L'Auditeur général de la Cour des comptes
de la République populaire de Chine (Signé) **Hou Kai**

Le 22 juillet 2021

Annexe

État d'application des recommandations jusqu'à l'année financière terminée le 31 décembre 2019

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
1.	2015	A/71/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 14	Le Comité recommande que l'ONU crée un passif pour les produits comptabilisés d'avance correspondant au montant des versements à venir qui dépendent du respect des obligations d'exécution.	L'ONU a vérifié l'accord et la chronologie des événements par rapport aux critères relatifs aux produits comptabilisés d'avance et a conclu qu'il n'y avait pas de passif pour ces produits. L'accord avec la Macao Foundation ne remplissait pas les quatre critères de conditionnalité, et l'analyse a été soumise aux commissaires aux comptes.	Le Comité a examiné les éléments réunis et constaté que les accords visés dans la recommandation n'étaient plus en vigueur. Par conséquent, il considère que la recommandation est devenue caduque.				X
2.	2016	A/72/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 30	Le Comité recommande à l'Université de considérer tout accord pluriannuel qu'elle conclut avec un donateur comme étant soumis à conditions dès lors que la réception de certains versements est tributaire de l'exécution d'obligations de performance exécutoires, en particulier si l'Université n'a jamais traité avec le donateur en question ou n'a jamais dérogé à une stipulation et n'a donc aucune preuve que le donateur ne la ferait pas appliquer.	L'Université a examiné les accords et estimé qu'aucun ne satisfaisait aux critères relatifs au passif pour les produits comptabilisés d'avance, à l'exception de ceux qui sont comptabilisés au titre d'accords conclus avec la Commission européenne, non assortis de conditions d'après l'analyse effectuée.	Le Comité a noté que les accords en question n'étaient pas en vigueur en 2020. Par conséquent, il considère que la recommandation est devenue caduque.				X
3.	2016	A/72/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 75	Le Comité recommande à l'Institut et au Vice-rectorat de procéder à un inventaire physique de tous les biens	L'ONU-EHS et l'ONU-ViE ont fait un inventaire physique de tous les biens immobilisés et non immobilisés en décembre	Le Comité a analysé les inventaires physiques de tous les biens immobilisés et non immobilisés et a constaté que,	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
			immobilisés et non immobilisés dès que possible et de mettre à jour les données concernant l'emplacement effectif de tous les biens et la personne qui en a la garde.	2019. Toutefois, comme des membres du personnel étaient absents, environ 13 % des biens non immobilisés (principalement des ordinateurs portables) n'ont pas pu être inventoriés avant la fin de 2019. L'inventaire physique des autres biens a été achevé avant le 31 janvier 2020. L'Université estime que la recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	dans les deux cas, les informations concernant la personne responsable et l'emplacement des biens y figuraient. Par ailleurs, les données relatives à l'inventaire physique correspondent à celles qui sont indiquées dans le registre interne du système Atlas. La recommandation est donc considérée comme appliquée.				
4.	2016	A/72/5 (Vol. IV), chap. II, par. 97	Le Comité recommande à l'Institut et au Vice-rectorat de planifier, de formaliser et de mener toutes les activités voulues pour assurer la continuité des opérations et la reprise après sinistre en cas de panne. Le plan établi devra être révisé régulièrement.	En raison des tâches prioritaires qu'il a fallu exécuter d'urgence dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la mise en œuvre de toutes les activités prévues a été retardée ou différée. Comme cette situation se prolonge et devrait persister pendant un certain temps, la recommandation sera appliquée à la reprise du fonctionnement normal, a priori au cours du deuxième trimestre de 2020.	Le Comité a examiné les informations fournies par l'Université et noté que l'exécution de certaines activités avait été différée en raison de la pandémie de COVID-19. Compte tenu des informations générales communiquées par l'Université, la recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		
5.	2016	A/72/5 (Vol. IV), chap. II, par. 107	Le Comité recommande à l'Institut et au Vice-rectorat de ne pas mettre Office 365 en service tant que sa rentabilité par rapport à des services assurés en interne n'aura pas été démontrée. La question de la sécurité informatique devra également être prise en considération.	L'Université a reçu deux propositions techniques formulées par un partenaire officiel de Microsoft visant à ce que l'UNU-EHS et l'UNU-MERIT puissent utiliser Office 365, le siège de l'Université assurant la gestion. La seconde proposition a été retenue par les deux instituts, car elle répondait aux besoins. L'UNU-EHS, l'UNU-Vie et l'UNU-MERIT ont opté pour	Le Comité a étudié l'analyse effectuée par l'Université, concernant la solution la plus adaptée et celle que la majorité des instituts utilisent, à savoir Office 365. À cet égard, l'Université a décidé que l'UNU-Vie et l'UNU-EHS utiliseraient la même solution, car elle regroupe des services de messagerie électronique et de partage de fichiers et d'autres moyens de	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
6.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 112	Le Comité recommande à l'Université de veiller à ce que tous ses utilisateurs informatiques, en particulier les nouveaux employés, suivent dès que possible la formation à la sécurité informatique du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat.	une suite Office 365 partagée et gérée conjointement dans l'Union européenne. L'interopérabilité de cette solution et de la suite Office 365 gérée au siège de l'Université sera assurée, et les préoccupations et exigences relatives à la protection des données et à la confidentialité des données seront prises en compte. L'Université a déclaré avoir enregistré un taux d'achèvement de 100 %. Elle estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	communication et permet de bénéficier des services d'assistance technique de Microsoft. Par ailleurs, Office 365 a facilité le télétravail dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Compte tenu des éléments examinés, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X			
7.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 113	Le Comité recommande à l'Université de demander à tous ses utilisateurs informatiques de présenter aux services des ressources humaines de l'Université leurs certificats de sensibilisation à la sécurité informatique après avoir suivi la formation.	Tous les certificats de formation obligatoire sont téléchargés par les membres du personnel dans le répertoire mondial, ce qui permet au service des ressources humaines de les contrôler, pour chaque membre du personnel et institut.	Le Comité a contrôlé le taux de présentation des certificats de formation à la sécurité informatique et examiné les mesures prises par l'Université pour encourager tous les utilisateurs informatiques à achever la formation. Sur 364 utilisateurs, 25 seulement n'avaient pas présenté de certificat. Le taux de présentation enregistré à l'Université était de 93 %. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
8.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 118	Le Comité recommande à l'Université d'évaluer la sensibilité des données reçues de tiers ou adressées à des tiers conformément aux principes de classification énoncés dans la circulaire ST/SGB/2007/6 et de veiller à ce que les informations sensibles soient dûment protégées.	L'Université continue de rendre compte sur l'intranet de l'état d'avancement de l'application de la recommandation par le Centre de l'UNU et ses instituts et programmes. Les instituts ont pour la plupart appliqué la recommandation en 2020. Seuls l'UNU-FLORES, l'UNU-ViE et l'UNU-EHS doivent l'appliquer avant la fin du deuxième trimestre de 2021 et sont en bonne voie de le faire. Ces instituts ont eu des difficultés à classer régulièrement les données en raison de facteurs imprévus liés à la pandémie de COVID-19 et d'activités universitaires soumises à des contraintes de date.	Le Comité a confirmé que l'évaluation de la protection des informations sensibles était en cours. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application.		X		
9.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 129	Le Comité recommande à l'Université de vérifier au hasard, de préférence avant le début du voyage, que la personne voyageant pour le compte de l'Université a obtenu une habilitation de sécurité.	Le Centre de l'UNU (Kuala Lumpur) a choisi de manière aléatoire des voyages effectués en 2020 et vérifié, à l'aide des outils de traitement des demandes d'autorisation de voyage utilisés par le Département de la sûreté et de la sécurité, qu'une habilitation de sécurité pour les déplacements du personnel avait bien été obtenue pour ces voyages. Dans tous les cas, l'habilitation avait été obtenue avant le voyage.	Le Comité a examiné les pièces justificatives fournies et considère que la recommandation a été appliquée.	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
10.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 175	Le Comité recommande à l'UNU-IAS de veiller à ce que les personnes concernées indiquent avoir effectué leur voyage dans un délai d'un mois à compter de leur retour.	Pour 4 des 50 voyages effectués en 2020, le certificat requis n'a pas été présenté dans un délai d'un mois à compter du retour.	Le Comité a confirmé que l'UNU-IAS avait pris des mesures pour améliorer cette situation et continuer d'améliorer la procédure. Compte tenu des données analysées et de la réponse de l'Université, il considère toutefois que la recommandation est en cours d'application.		X		
11.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 179	Le Comité recommande à l'Université de vérifier, de manière aléatoire, que la disposition du paragraphe 5.4 de l'instruction administrative, portant sur la prise de fonctions, est bien respectée.	Des contrôles aléatoires ont été effectués tous les six mois et il a été demandé aux instituts de confirmer que les voyages effectués par des membres de leurs bureaux l'ont été conformément au paragraphe 4.4 de la politique de l'Université en matière de voyage. Aucun cas de non-respect de l'obligation de se présenter au travail après la mission n'a été relevé dans le cadre de l'analyse de l'ensemble des échantillons.	Le Comité a examiné les informations relatives à la prise de fonctions et les pièces justificatives fournies et confirmé que l'Université respectait cette obligation. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.		X		
12.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 193	Le Comité recommande à l'Université des Nations Unies de développer sa propre mémoire institutionnelle plutôt que de continuellement recruter d'anciens fonctionnaires en tant que consultants à cette fin.	L'Université a créé une section consacrée aux questions juridiques sur son intranet dans laquelle figurent des informations sur le cadre juridique et réglementaire, les documents nécessaires à l'entrée en fonctions et des modèles de contrats. Le spécialiste des questions juridiques et des questions de politique générale est, entre autres, chargé d'élaborer le	Le Comité a noté que l'Université avait précisé quelles étaient les tâches spécifiques confiées au spécialiste des questions juridiques et des questions de politique général en vue de développer la mémoire institutionnelle. Par ailleurs, le manuel juridique a été publié et une section consacrée aux questions juridiques, dans laquelle figurent des		X		

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
13.	2017	A/73/5 (Vol. IV), chap. II, par. 194	Le Comité recommande également à l'Université de faire figurer dans les contrats de consultant un descriptif de leur mission qui contienne des informations sur les fonctions spécifiques et axées sur les résultats devant être accomplies dans un délai défini.	manuel juridique de l'Université et de concevoir une base de données juridiques. L'Université estime que la recommandation a été appliquée. À l'annexe du chapitre II du document A/75/5 (Vol. IV), le Comité a fait observer que l'instruction administrative énonçait les procédures à suivre pour obtenir et administrer les services de personnes engagées dans le cadre de contrats de consultant, mais ne décrivait pas les fonctions spécifiques et axées sur les résultats devant être accomplies. Comme les contrats de consultant couvrent des fonctions allant de l'enseignement à l'administration, il n'est pas possible de décrire dans une instruction administrative d'application générale toutes les fonctions axées sur les résultats qui sont censées être accomplies par les uns ou par les autres. Selon l'instruction administrative UNU/ADM/2019/01, il faut que les fonctions spécifiques et axées sur les résultats soient énoncées dans le contrat de mission et que les paiements ne soient débloqués que si le travail a donné satisfaction. L'Université estime donc que cette recommandation a été	informations sur le cadre juridique et réglementaire, a été créée sur l'intranet de l'Université. La recommandation est donc considérée comme appliquée. Dans le cadre de son examen, le Comité a constaté que des informations sur les fonctions spécifiques et axées sur les résultats devant être accomplies dans un délai défini figuraient dans les contrats. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.		X		

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
14.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 227	Le Comité recommande à l'UNU-IAS de procéder à un inventaire physique de la collection de la bibliothèque et d'actualiser les informations figurant dans le système de gestion de la bibliothèque dans les meilleurs délais.	appliquée et demande au Comité de la classer. L'UNU-IAS a achevé l'inventaire physique de la collection de la bibliothèque en août 2019 et mis à jour le système de gestion de la bibliothèque (Koha) au mois de décembre 2019. Comme pièce justificative, l'entité a présenté le relevé d'inventaire établi en août 2019. En outre, le rapport concernant l'actualisation des informations dans le système Koha et l'inventaire physique a été signé.	L'entité ayant procédé à l'inventaire physique requis et communiqué l'ensemble des informations s'y rapportant et le registre ayant été mis à jour en tenant compte de cet inventaire, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X			
15.	2018	A/74/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 23	Le Comité recommande que l'UNU enregistre la valeur des ouvrages de ses bibliothèques dans ses documents comptables et la réestime régulièrement.	La valeur monétaire des ouvrages des bibliothèques a été enregistrée dans le système Koha, la base de données des bibliothèques de l'UNU.	L'entité ayant estimé la valeur des ouvrages de ses bibliothèques à compter de l'année durant laquelle l'observation a été faite et ces ouvrages étant des biens non immobilisés, le fait que la valeur des ouvrages acquis avant 2018 n'a pas été estimée ne présente aucun risque financier. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
16.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 21	Le Comité recommande que l'Université fasse le nécessaire pour que l'accord avec le Gouvernement portugais soit signé sans plus tarder, afin que l'UNU-EGOV dispose de ressources pour ses activités.	L'Université a envoyé plusieurs lettres adressées au Premier Ministre de la République portugaise, au Ministre portugais des affaires étrangères, au Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies et à l'Ambassadeur du Portugal auprès de l'UNESCO	Le Comité a examiné les informations relatives aux contributions constatées en produits et confirmé qu'aucune contribution du Gouvernement portugais n'avait été comptabilisée ni reçue en 2020. Il a également pris note de l'action menée par l'Université pour que l'accord soit signé.	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
17.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 26	Le Comité recommande que l'Université résume dans ses états financiers la méthode qu'elle applique pour financer les frais d'administration.	par la Directrice de l'UNU-EGOV, le Recteur de l'Université et la Présidente du Conseil de l'Université. L'Université a élaboré le texte visant à rendre compte dans les notes relatives aux états financiers de la méthode qu'elle applique, dont le résumé figure dans la note 3 (Principales méthodes comptables) au sujet des contributions volontaires.	Compte tenu de ces éléments, il considère donc que la recommandation a été appliquée. Le Comité a constaté que l'Université avait fait figurer le paragraphe en question dans les états financiers, dans la note 3. La recommandation est donc considérée comme appliquée.		X		
18.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 41	Le Comité recommande que l'UNU fixe une exigence minimale en ce qui concerne les plans de travail établis par les gestionnaires de projets afin que ces plans comprennent les informations nécessaires à la réalisation des projets.	L'UNU n'a pas accepté la recommandation, car les plans de travail relatifs à la gestion des projets varient d'un projet à un autre en raison de la gamme d'activités, de l'orientation thématique et des desiderata des donateurs. Il n'est donc pas possible de fixer des exigences minimales pour les plans de travail.	Le Comité a contrôlé un échantillon de projets entrepris en 2020 et pour lesquels les types d'exigences différaient d'un contrat à l'autre. Il a été établi que les plans de travail présentés et les exigences énoncées dans les accords avaient été respectés. La recommandation est donc considérée comme appliquée.		X		
19.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 42	Le Comité recommande que l'UNU améliore les fonctions de répertoire de Pelikan de sorte que le système comprenne des informations complètes sur les contrats, les rapports aux donateurs et les résultats des projets.	L'UNU n'a pas accepté cette recommandation, car la documentation relative à la gestion des projets varie d'un projet à un autre. Le type d'informations à produire dépend des desiderata des donateurs, des besoins de la Directrice de l'Institut et du champ d'application du projet. Chaque gestionnaire de programme détermine la forme la plus appropriée pour la documentation relative au projet.	Le Comité a examiné les informations figurant dans le répertoire, réuni les données relatives aux desiderata des donateurs énoncés dans les accords et les documents soumis dans le système Pelikan et constaté que l'ensemble des desiderata avaient été respectés. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.		X		

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
20.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 43	Le Comité recommande que l'UNU-FLORES adapte la structure organisationnelle actuelle du bureau, le but étant de désigner un ou une responsable de la gestion des projets qui serait chargé(e) d'informer la Directrice, en temps voulu, de l'exécution et de l'état d'avancement des projets et d'éclairer la prise de décisions de celle-ci en cas de besoin.	Plutôt que de recruter un nouveau membre du personnel, l'Institut utilise l'outil de gestion des projets de l'Université, le système Pelikan, pour approuver les propositions de projet. Par ailleurs, l'UNU-FLORES a mis en place un solide dispositif, faisant intervenir les personnes concernées, afin que la Directrice soit tenue informée, en temps voulu, de l'état d'avancement des projets.	Compte tenu des éléments examinés par le Comité, il a été confirmé que l'Université avait établi des lignes directrices visant à normaliser la procédure relative aux propositions de projet et à faire en sorte que la Directrice obtienne des informations actualisées. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
21.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 44	Le Comité recommande que l'UNU-FLORES adapte la structure organisationnelle actuelle du bureau afin de désigner un ou une chargé(e) de la continuité et de l'appui informatique relatifs à Pelikan et au site Web de l'Institut.	La responsable, à savoir la coordonnatrice des connaissances scientifiques, a pris ses fonctions le 1 ^{er} janvier 2021.	Le Comité a constaté que l'Université avait effectivement nommé une nouvelle coordonnatrice des connaissances scientifiques. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
22.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 55	Le Comité recommande que l'UNU-FLORES veille à ce que tant les demandes d'autorisation de voyage que les relevés de dépenses soient soumis et approuvés dès qu'ils se produisent, afin que les opérations soient enregistrées dans la période qui convient.	Au paragraphe 2.17 (Voyages) du manuel de l'UNU-FLORES, il est précisé que les personnes concernées doivent indiquer dans le système que leur voyage est achevé, ce qui tient lieu de confirmation du voyage, et soumettre leurs documents de voyage dans les sept jours qui suivent leur retour.	Le Comité a examiné un échantillon de demandes d'autorisation de voyage, le manuel actualisé et les critères d'enregistrement de la demande et des documents relatifs aux frais de voyage et confirmé que les documents et les demandes avaient été soumises dans les délais fixés. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
23.	2019	A/75/5 (Vol. IV), chap. II, par. 67	Le Comité recommande que l'administration fixe une date limite pour la mise en service complète du module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage dans tous les instituts de l'Université.	Le 1 ^{er} janvier 2022, les entités partenaires qui utilisent le système Atlas mettront en service le progiciel de gestion intégré Oracle, progiciel qui fonctionne dans le cloud et qui comporte un module de gestion des voyages et des frais de voyage. La recommandation est donc considérée comme caduque puisque l'Université consacrera ses ressources au projet relatif au progiciel de gestion intégré.	Le Comité a examiné les nouvelles informations relatives au transfert des données de tous les instituts de l'Université dans le système Oracle. Le 1 ^{er} janvier 2022, le module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage sera remplacé par Oracle. Étant donné qu'elles seront appliquées en 2022, ces mesures seront analysées au cours du prochain audit. La recommandation est donc considérée comme en cours d'application.		X		
24.	2019	A/75/5 (Vol. IV), chap. II, par. 76	Le Comité recommande que l'UNU-FLORES veille à ce que sa directrice renforce le contrôle interne, en y ajoutant des activités de lutte contre la fraude, en en évaluant les résultats et en estimant la probabilité de fraude sur la base de la grille de risques qui permet de suivre les risques de fraude et de corruption.	Depuis février 2020, la formation en ligne intitulée « Prévenir les cas de fraude et de corruption à l'ONU » est obligatoire pour tout le personnel de l'UNU-FLORES, qui veille à ce que tous les employés la suivent. Le siège de l'UNU (en particulier les services informatiques) et le Groupe des finances et de l'administration de l'UNU-FLORES diffusent régulièrement des alertes à la fraude. Les alertes sont centralisées sur le disque partagé de l'Institut à des fins de formation. L'Université estime donc que la recommandation a été appliquée.	Compte tenu des mesures prises par l'entité, qui, entre autres, propose à son personnel des activités de sensibilisation et des cours en ligne et lui communique des informations par courrier électronique, mesure l'incidence de la fraude à l'aide de sa grille de risques et procède à des contrôles pour atténuer les risques, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
25.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 88	Le Comité recommande que l'UNU-FLORES utilise des outils de gestion tels que le tableau de bord prospectif ou tout autre outil permettant de mesurer la réalisation du plan stratégique et, partant, de faciliter la prise de décisions et de rendre compte au Recteur des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Université.	L'Université a rejeté cette recommandation. Comme celle-ci l'a demandé à l'ensemble des organismes qui la composent, l'UNU-FLORES utilise un ensemble de points de référence et d'indicateurs qui est chaque année mis à jour et examiné par le Conseil consultatif de l'Institut. Cet outil a la même fonction qu'un tableau de bord prospectif, à savoir le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés. L'ensemble de points de référence et d'indicateurs facilite la prise de décisions par les hauts responsables et est spécifiquement axé sur les résultats. L'UNU-FLORES a arrêté la version définitive de son plan de mise en œuvre, dans lequel sont précisés les moyens par lesquels les cibles définies dans le plan stratégique seront atteintes.	Le Comité a examiné le rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du plan stratégique 2015-2019 et des éléments clés du plan stratégique 2020-2024 et constaté que l'Administration avait évalué les incidences de la réalisation des objectifs et analysé les résultats obtenus par l'Université. En plus du rapport, l'Université a établi un ensemble de points de référence et d'indicateurs qui permet de suivre l'état d'avancement de l'exécution du plan stratégique. Compte tenu des éléments fournis par l'Université, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X			
26.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 98	Le Comité recommande que l'UNU-FLORES définisse une nouvelle grille de risques, qui tienne compte des objectifs de l'administration actuelle et de la structure organisationnelle de l'Institut, de l'impact et de la probabilité des risques que ceux-ci supposent, ainsi que de l'efficacité des contrôles correspondants.	L'Université a appliqué la recommandation. L'évaluation des risques la plus récente a été effectuée le 9 octobre 2020.	Le Comité a analysé la grille de risques actualisée et confirmé que l'Université y avait apporté des améliorations : incidence des risques, probabilité des risques, contrôles et indicateurs. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
27.	2019	A/75/5 (Vol. IV), chap. II, par. 99	Le Comité recommande que l'UNU-FLORES modifie sa structure organisationnelle actuelle afin qu'elle comporte un fonctionnaire chargé de surveiller les risques et d'en rendre compte à la Directrice sur la base des mesures effectuées.	L'UNU-FLORES n'a pas accepté cette recommandation, étant donné que le suivi et la gestion des risques incombent à la Directrice et ne seront pas délégués à un tiers.	Le Comité a analysé la grille de risques et constaté que, selon la catégorie de risque, plusieurs responsables de la gestion des risques étaient chargés de surveiller les risques et d'en rendre compte à la Directrice. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
28.	2019	A/75/5 (Vol. IV), chap. II, par. 111	Le Comité recommande que l'UNU-FLORES établisse des lignes directrices supplémentaires visant à systématiser la gestion des ressources humaines et notamment à évaluer officiellement les procédures de recrutement, de renouvellement des contrats et de planification de la relève en vigueur au niveau de ses unités ainsi que les stratégies de préservation des connaissances.	L'UNU-FLORES a rejeté cette recommandation. L'Institut applique la politique du personnel et les directives relatives au recrutement établies par l'Université. Par ailleurs, il a mis en place des listes de vérification et procède à des rappels, ce qui renforce la procédure de recrutement et de renouvellement des contrats de façon à ce que les différentes activités soient menées à bien dans les délais. En outre, il procédera au recrutement d'une spécialiste qui supervisera l'application des stratégies de préservation des connaissances dans l'organisation.	Le Comité a contrôlé l'utilisation des listes de vérification et le recrutement d'une coordonnatrice des connaissances scientifiques. Les tâches ci-après ont été confiées au nouveau membre du personnel : facilitation de la gestion opérationnelle du capital intellectuel de l'Institut ; gestion de l'établissement des documents et d'une plateforme de connaissances scientifiques ; élaboration de projets de directives internes relatives à la gestion des connaissances scientifiques. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
29.	2019	A/75/5 (Vol. IV), chap. II, par. 112	Le Comité recommande que l'UNU-FLORES mette au point un mécanisme écrit permettant de suivre, au moins tous les trimestres, la durée des accords de services et des contrats de consultant et de vacataire, afin de recenser les fonctions essentielles, de raccourcir autant que possible les délais de	L'équipe des ressources humaines de l'Institut a mis en place une liste de vérification mensuelle qui comprend un examen des contrats arrivant à leur terme. L'Université estime que la recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	Le Comité a contrôlé le contenu et l'utilisation de la liste de vérification et estime que cette liste est un outil de suivi utile, car elle permet de contrôler la durée des accords de services, de déterminer quels sont les emplois de consultants et de vacataires essentiels, de minimiser les délais de	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
			recrutement en cas de vacance et de veiller à ce que tout projet soit exécuté par au moins deux employés.		recrutement et de veiller à ce que tout projet soit exécuté par au moins deux employés. La recommandation est donc considérée comme appliquée.				
30.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 113	Le Comité recommande que l'UNU-FLORES mette sa structure organisationnelle en conformité avec son plan stratégique, qui sert de cadre à son programme de recherche.	L'organigramme a été adapté en mars 2020 par l'Institut pour le faire cadrer avec le plan stratégique. Il suit l'approche relative aux rapports intégrés qui s'articule autour de six formes de capital.	Le Comité a examiné l'organigramme actualisé et confirmé que les modifications apportées cadraient avec le plan stratégique. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
31.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 125	Le Comité recommande que l'UNU fixe une date limite pour la mise en service de la nouvelle application d'enregistrement, qui permettra de regrouper les opérations d'enregistrement et d'approbation des nouveaux fournisseurs auprès du service des finances et du contrôle du bureau administratif de Putrajaya. Ce processus doit s'accompagner d'un renforcement du contrôle de la séparation des tâches dont s'acquitte le personnel chargé de chacune des activités connexes, notamment les étapes de demande d'enregistrement, d'enregistrement et d'approbation.	L'Université a créé un portail en ligne. Elle estime donc que la recommandation a été appliquée.	Le Comité a analysé le portail pour l'enregistrement et l'approbation des nouveaux fournisseurs et confirmé que cet outil permettait au service des finances et du contrôle d'analyser les demandes, ce qui renforce le contrôle de la séparation des tâches. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
32.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 135	Le Comité recommande que l'UNU mette à jour la directive générale relative aux immobilisations corporelles de façon à rendre compte des	La directive générale relative aux immobilisations corporelles révisée a été publiée le 30 mars 2020. L'Université estime que cette recommandation a été	Le Comité a analysé la directive générale et constaté que l'Université l'avait tout dernièrement actualisée en février 2021 et que les	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
			attributions actuelles et du mécanisme de contrôle applicable à ses immobilisations corporelles et incorporelles.	appliquée et demande au Comité de la classer.	attributions de chaque participant à ce mécanisme étaient définies à la section A de la directive. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
33.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 136	Le Comité recommande que l'ONU analyse le rapport coûts-avantages d'une vérification mensuelle de la concordance entre le rapport produit par le système Atlas et l'emplacement physique de l'actif concerné, comme prévu par la directive générale relative aux immobilisations corporelles.	L'ONU a révisé sa directive générale, avec effet au 30 mars 2020, afin qu'il soit procédé à une vérification mensuelle de la concordance entre le rapport produit par le système Atlas et les changements portant sur les attributs physiques des actifs concernés. Elle estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	Le Comité a examiné la modification apportée à la directive générale, actualisée en février 2021, dans laquelle l'Université a précisé qu'il serait procédé à une vérification mensuelle de la concordance entre le rapport produit par le système Atlas et les changements portant sur les attributs physiques des actifs concernés. Cette modification permet à l'Administration de procéder à des contrôles plus rigoureux. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
34.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 137	Le Comité recommande que l'ONU examine ses immobilisations corporelles à intervalles réguliers de moins d'une année.	L'ONU a révisé sa directive générale, avec effet au 30 mars 2020. Les attributions des gestionnaires d'actifs sont énoncées dans la directive générale ; celle-ci prévoit notamment qu'il soit procédé à une vérification mensuelle de la concordance entre le rapport produit par le système Atlas et les changements portant sur les attributs physiques des actifs concernés et que le spécialiste des actifs enregistre les entrées, les sorties, les transferts et les	Le Comité a examiné les informations relatives à l'inventaire physique des actifs et confirmé que celles-ci étaient régulièrement actualisées dans le système. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
35.	2019	A/75/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 146	Le Comité recommande que l'UNU-FLORES détermine si l'équipement Sedimat 4-12 présente des avantages économiques et techniques futurs ou un potentiel de service qui lui permettent d'être considéré comme un actif de l'Institut, comme le prévoit la norme IPSAS 17.	ajustements dans le système. L'Université estime que la recommandation a été appliquée. L'UNU-FLORES a estimé que l'équipement de laboratoire Sedimat 4-12 satisfaisait aux critères de comptabilisation des actifs définis dans la norme IPSAS 17 et présentait des avantages économiques futurs pour l'Institut, étant donné qu'il était utilisé dans le cadre des projets de recherche de l'Institut. Pour un document de recherche intitulé « Quantification of soil pore dynamics during a winter wheat cropping cycle under different tillage regimes », il a été procédé à l'analyse de 40 échantillons au moyen de la machine et 30 ont fait l'objet d'une publication. Les auteurs d'un deuxième projet de recherche, intitulé « Soil hydraulic response to conservation agriculture under irrigated intensive cereal-based cropping systems in a semi-arid climate », se sont servi de la machine pour analyser 12 échantillons de sol. L'Université estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer.	Le Comité a confirmé que, dans le cadre des deux projets de recherche réalisés, qui ont fait l'objet d'une publication en bonne et due forme, la machine Sedimat 4-12 avait été utilisée pour analyser les échantillons de sol. Étant donné que cet équipement accroît la valeur des actifs de l'entité, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de l'Administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque
36.	2019	A/75/5 (Vol. IV), chap. II, par. 147	Le Comité recommande que l'UNU-FLORES procède à une évaluation annuelle des signes de détérioration de l'équipement, comme le prévoit la norme IPSAS 17.	Il a été procédé à un inventaire physique des actifs de l'UNU-FLORES, y compris à des tests de dépréciation, à la fin de 2020.	Compte tenu du tout dernier inventaire physique réalisé, y compris les tests de dépréciation, la recommandation est considérée comme appliquée.	X			
37.	2019	A/75/5 (Vol. IV), chap. II, par. 156	Le Comité recommande que l'UNU renforce le contrôle exercé sur les services fournis par le référent processus métier afin de veiller à ce que tous les comptes utilisateur inactifs depuis 180 jours soient désactivés régulièrement et en temps utile.	L'Université a contrôlé la liste des comptes utilisateur inactifs depuis plus de 180 jours concernant le système Atlas et a demandé au service d'assistance informatique du Programme des Nations Unies pour le développement de désactiver ces comptes.	Le Comité a vérifié le contrôle effectué par l'Université et confirmé qu'il n'y avait pas de comptes utilisateur inactifs depuis plus de 180 jours. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
Nombre total de recommandations					37	31	4	–	2
Pourcentage du nombre total de recommandations					100	84	11	–	5

Abréviations : UNU-EHS = Institut pour l'environnement et la sécurité humaine ; UNU-FLORES = Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources ; UNU-IAS = Institut des hautes études sur la viabilité ; UNU-MERIT = Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie ; UNU-ViE = Vice-rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe.

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 24 mars 2021, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur

Les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2020 ont été établis conformément à l'article 6.1 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales méthodes comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Université au cours de la période considérée, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V de l'Université des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects pour tous les éléments de caractère significatif.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(Signé) Chandramouli **Ramanathan**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2020

A. Introduction

1. Le Recteur a l'honneur de présenter ci-joint le rapport financier sur les comptes de l'Université des Nations Unies (UNU) pour l'année terminée le 31 décembre 2020.
2. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers. Son annexe comprend les renseignements complémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes en application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.
3. L'UNU a été créée en 1973 par l'Assemblée générale, qui l'a chargée de consacrer ses activités à la recherche sur les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui relèvent de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions.
4. L'UNU est essentiellement un centre de réflexion et l'une des entités du système des Nations Unies qui se consacrent à la recherche. L'Université forme un réseau de 13 instituts de recherche et de formation implantés dans 12 pays, qui est coordonné par le Centre de l'UNU à Tokyo. Ensemble, les chercheurs et le personnel d'appui qui y travaillent s'emploient à trouver des solutions fondées sur des données factuelles aux problèmes mondiaux pressants et à préconiser des politiques réalistes qui aident le système des Nations Unies et les États Membres de l'ONU à atteindre les objectifs de développement.
5. Le programme de recherche de l'UNU, qui est défini dans le plan stratégique 2020-2024, est étroitement lié au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et traite des 17 objectifs de développement durable.
6. Les résultats de ces recherches sont diffusés principalement dans des publications universitaires et des documents d'orientation (dont la plupart sont librement accessibles en ligne) et dans le cadre de manifestations publiques. L'Université favorise également les échanges entre les scientifiques et les décideurs du monde entier et le grand public, mettant en contact les divers groupes pour qu'ils débattent des nouvelles questions touchant les politiques publiques.
7. L'UNU offre de nombreuses possibilités de formation spécialisée, dont des programmes d'études universitaires supérieures sanctionnés de diplômes reconnus, qui contribuent à doter les dirigeants de demain du bagage dont ils auront besoin pour trouver des solutions aux problèmes mondiaux.
8. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu un impact différent sur chacun des instituts de l'Université. Cela dit, en général, l'UNU a pu poursuivre ses travaux de recherche et de renforcement des capacités tout au long de la pandémie, souvent au moyen de modalités virtuelles qui ont permis aux chercheurs et aux autres parties prenantes d'y participer, quel que soit l'endroit où ils étaient dans le monde.
9. Les travaux de recherche opportuns menés par l'Université ont aidé les responsables politiques à appréhender la pandémie de COVID-19 et à y faire face. Par exemple, des chercheurs de plusieurs instituts de l'UNU ont analysé les mesures à prendre pour atténuer les effets de la pandémie sur la pauvreté dans le monde, la traite des êtres humains, l'accès humanitaire, les inégalités de genre et l'aide internationale au développement.

10. Les projets de l'Université visent à renforcer les capacités universitaires et les capacités en matière de recherche des particuliers, des institutions et des organismes publics des pays du Sud. Il s'agit notamment de faciliter les collaborations qui offrent aux universitaires et aux chercheurs des pays en développement la possibilité d'avoir des échanges avec les entités des Nations Unies et les dirigeants régionaux. En 2020, par exemple, l'ONU a associé des chercheurs spécialisés dans l'élaboration de politiques à des institutions partenaires en Afrique du Sud, au Mozambique et en Tanzanie et a travaillé directement avec diverses administrations nationales dans les pays du Sud pour les aider à développer leurs capacités en matière de gouvernance électronique.

11. L'Université est toujours bien en avance sur son objectif ambitieux consistant à atteindre la parité femmes-hommes aux postes de haut niveau d'ici à 2021. Tout au long de l'année 2020, elle a réalisé l'ensemble des types d'action en matière de genre débattus avec son conseil d'administration (le Conseil de l'Université). Elle a notamment fait mieux que les objectifs de parité fixés aux postes d'administrateur(trice) (P-3 et catégories supérieures) parmi le personnel tant enseignant que non enseignant. Des progrès considérables ont été accomplis pour mettre l'ONU en phase avec les initiatives relatives aux questions de genre menées dans le système des Nations Unies, à savoir : a) la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies ; b) les indicateurs définis dans le deuxième Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes ; c) les objectifs définis dans le deuxième plan d'action de l'ONU pour l'égalité des genres (2020-2024), qui met de plus en plus l'accent sur la recherche, moteur d'intégration de la dimension de genre.

12. L'Université, qui a célébré son quarante-cinquième anniversaire en 2020, a profité de l'occasion pour réfléchir à l'impact qu'elle a eu depuis sa création. Par exemple, à la fin des années 1980, l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER), l'institut de l'ONU à Helsinki, a produit des études de cas sur des pays du Sud ayant grandement contribué à susciter un changement mondial de paradigme qui a conduit à la remise en question des programmes d'ajustement structurel passe-partout et contraint ainsi le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à tenir davantage compte des différences de circonstances dans le cadre des mesures qu'ils prenaient contre les crises macroéconomiques de cette décennie. Ces travaux ainsi que d'autres travaux de l'Institut ont aidé à généraliser l'idée selon laquelle les solutions stratégiques proposées pour les pays en développement devraient s'inscrire dans le cadre d'une approche fondée sur l'expérience et sur des données probantes. L'ONU continue de s'inscrire dans le prolongement de ces travaux de recherche fondés sur des données probantes qui soient utiles à l'élaboration des politiques.

B. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020

13. Les états financiers I à V présentent les résultats financiers des activités de l'Université des Nations Unies et la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2020. On trouvera dans les notes y relatives des explications sur les conventions comptables et règles d'information financière de l'Université ainsi que des renseignements complémentaires sur les montants indiqués dans les états.

Situation financière

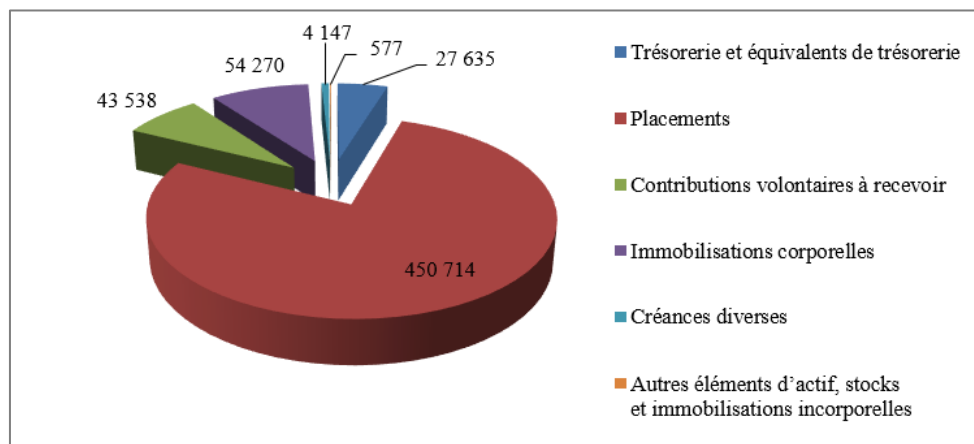
Actif

14. Au 31 décembre 2020, l'actif s'élevait à 580,88 millions de dollars, contre 526,56 millions au 31 décembre 2019. La figure IV.I illustre la répartition de l'actif au 31 décembre 2020.

Figure IV.I

Total de l'actif au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)



15. Au 31 décembre 2020, les principaux éléments de l'actif sont les placements et les immobilisations corporelles (504,98 millions de dollars, soit 86,9 % du total de l'actif), les contributions volontaires à recevoir (43,54 millions, soit 7,5 %) et la trésorerie et les équivalents de trésorerie (27,64 millions de dollars, soit 4,8 %). Les créances diverses, les autres éléments d'actif et les immobilisations incorporelles constituaient l'essentiel des 0,8 % restants.

16. Sur le montant total correspondant à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements (478,35 millions de dollars), 425,70 millions de dollars (soit 89,0 %) étaient détenus dans le Fonds de dotation et 30,44 millions de dollars (soit 6,4 %) étaient placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités de la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies.

17. En application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), les créances au titre des contributions volontaires sont intégralement comptabilisées dès la signature d'un accord, y compris les sommes à recevoir lors d'années financières ultérieures. Cette règle ne s'applique toutefois pas aux accords assortis d'obligations de résultats, comme ceux qui ont été passés avec l'Union européenne, qui prévoient la restitution des contributions lorsque les fonds ne sont pas dépensés selon les modalités fixées par le donateur.

18. Au total, l'actif a augmenté de 54,32 millions de dollars (soit 10,3 %) par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par l'évolution positive de la juste valeur des placements du Fonds de dotation.

Passif

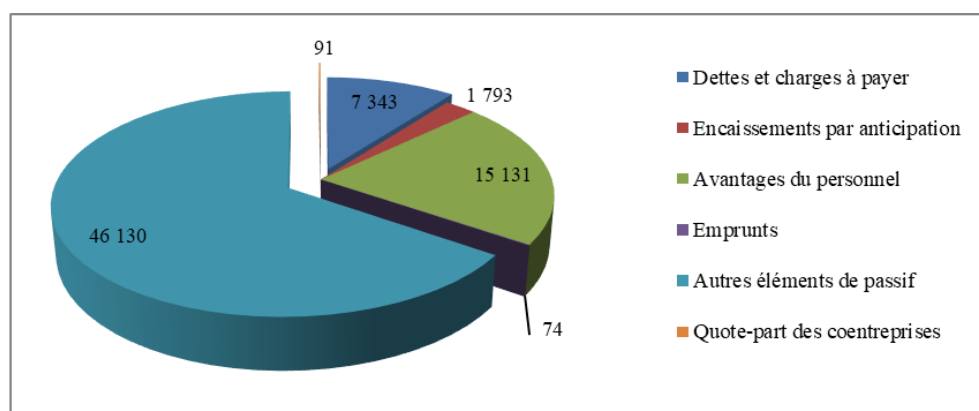
19. Au 31 décembre 2020, le passif s'élevait à 70,56 millions de dollars, contre 62,76 millions de dollars au 31 décembre 2019. La figure IV.II illustre la répartition du passif de l'ONU au 31 décembre 2020.

20. L'augmentation de 7,80 millions de dollars du passif, soit 12,4 %, s'explique principalement par l'augmentation des droits d'usage cédés sans contrepartie sur les bâtiments occupés, comptabilisés en contrats de location-financement. Certaines composantes majeures du bâtiment du siège de l'Université à Tokyo ont été remplacées au cours de l'année.

Figure IV.II

Total du passif au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

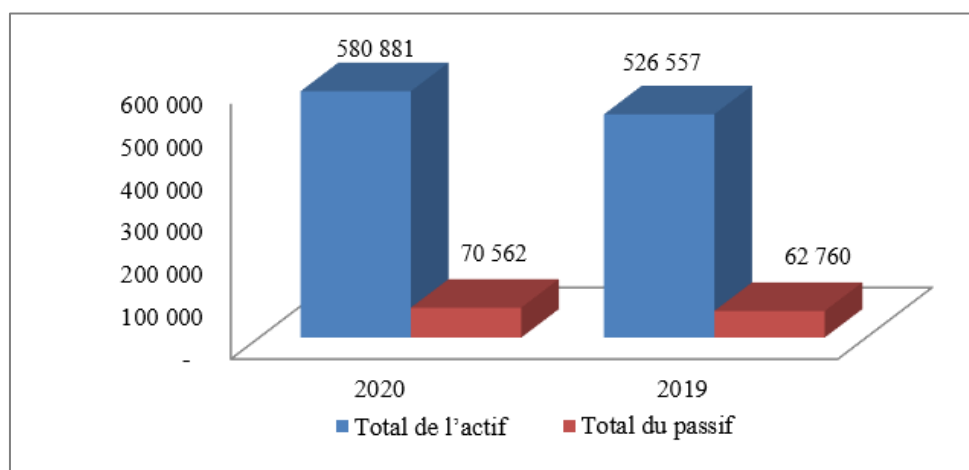


21. Les droits d'usage cédés sans contrepartie sur les bâtiments occupés par les bureaux de l'Université, comptabilisés en autres éléments de passif, constituent la plus grande part du passif de l'UNU. Ils représentent 46,13 millions de dollars, soit 65,4 % du total du passif. Les autres éléments de passif notables sont les avantages du personnel dus aux fonctionnaires, aux retraités et aux vacataires, qui représentent 15,13 millions de dollars, soit 21,4 % du total du passif. Les éléments restants relèvent principalement des dettes et charges à payer et des encaissements par anticipation.

Figure IV.III

Variation du total de l'actif et du total du passif au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)



22. La figure IV.III illustre une augmentation (10,3 %) au cours de l'année du total de l'actif, porté de 526,56 millions de dollars en 2019 à 580,88 millions en 2020. Le montant total du passif a quant à lui augmenté de 12,4 %, passant de 62,76 millions

de dollars en 2019 à 70,56 millions de dollars au cours de la même période. Le ratio actif/passif est resté stable (12,1 % en 2020 contre 11,9 % en 2019).

Actif net

23. La valeur totale de l'actif net a augmenté de 46,52 millions de dollars, passant de 463,80 millions au 31 décembre 2019 à 510,32 millions au 31 décembre 2020 (voir tableau IV.1). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse nette de 36,24 millions de dollars du solde du Fonds de dotation liée à l'évolution de la juste valeur des placements.

Tableau IV.1

Situation financière au 31 décembre 2020 : récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Actifs courants	70 289	67 961	2 328	3,4
Actifs non courants	510 592	458 596	51 996	11,3
Total de l'actif	580 881	526 557	54 324	10,3
Passifs courants	13 884	10 876	3 008	27,7
Passifs non courants	56 678	51 884	4 794	9,2
Total du passif	70 562	62 760	7 802	12,4
Actif net	510 319	463 797	46 522	10,0

Résultats financiers

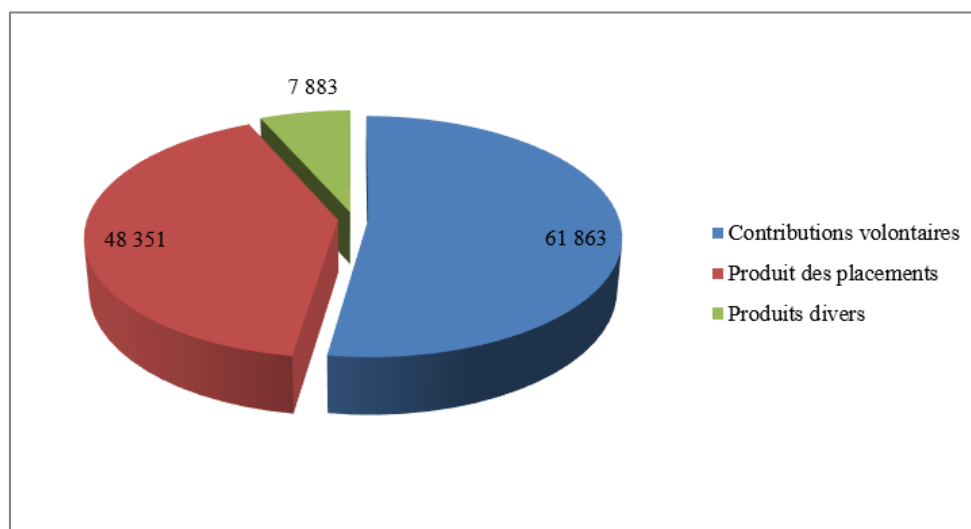
Produits

24. En 2020, le montant total des produits de l'Université s'est établi à 118,10 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2,20 millions de dollars par rapport à 2019 (soit environ 1,8 %), principalement en raison de la moindre ampleur de la variation de la juste valeur des placements du Fonds de dotation en 2020. Ces produits provenaient essentiellement de placements (48,35 millions de dollars) et de contributions volontaires (61,86 millions), notamment de contributions financières versées par les États Membres (33,74 millions en montant net) et d'autres donateurs. Ces contributions volontaires comprenaient aussi une contribution en nature d'un montant de 21,72 millions de dollars correspondant à la différence entre le prix du marché et le montant effectivement payé par l'Université pour la location des bâtiments qu'elle occupe. Les produits divers, d'un montant de 7,88 millions de dollars, se composaient principalement de gains de change, d'honoraires reçus pour des services de conseil et de loyers perçus par le siège de l'Université.

25. La figure IV.IV illustre la répartition des produits de l'UNU au 31 décembre 2020.

Figure IV.IV
Total des produits au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)



26. L'Université est fortement tributaire d'un petit nombre de donateurs : ses six principaux bailleurs de fonds, dont les contributions ont été calculées conformément aux normes IPSAS, ont versé environ 89,2 % du montant total net des contributions financières de donateurs pour l'année. La figure IV.V présente les montants versés au titre de contributions volontaires par les principaux donateurs, au premier rang desquels se trouve l'Allemagne en 2020, et la figure IV.VI la répartition des contributions volontaires pour l'année considérée et les années suivantes, de 2016 à 2020.

Figure IV.V
Contributions volontaires d'un montant supérieur à 1,0 million de dollars versées par des États pour 2020 (conformément aux normes IPSAS)

(En milliers de dollars des États-Unis)

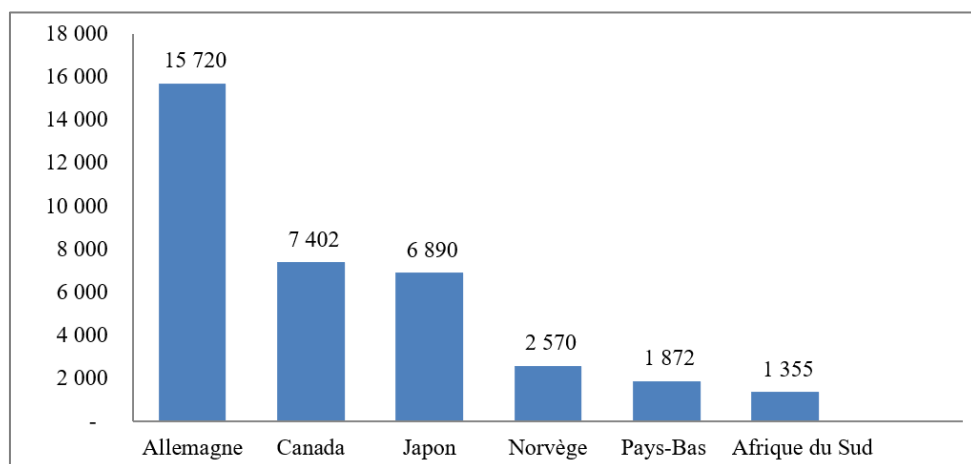


Figure IV.VI
Contributions volontaires pour l'année considérée et les années suivantes, 2016-2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

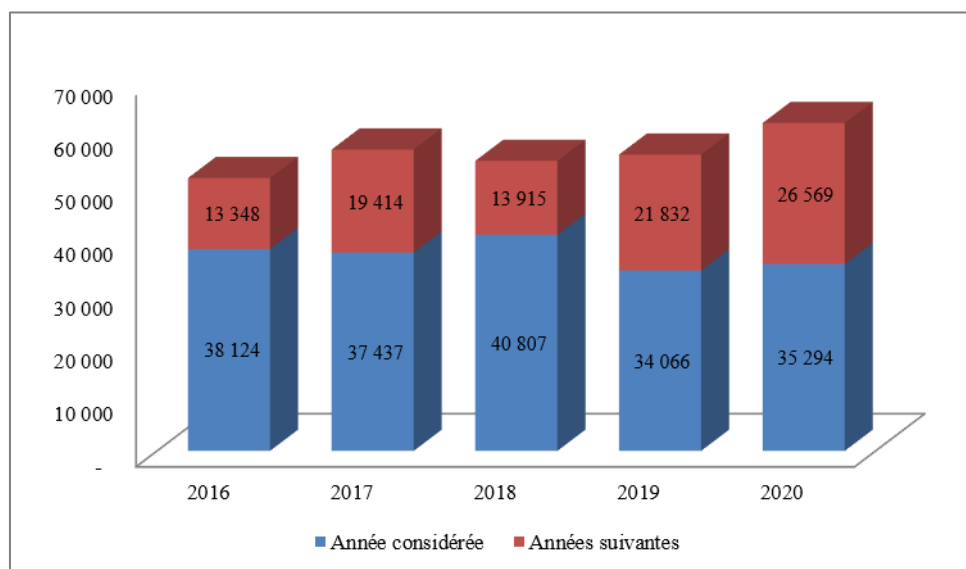


Tableau IV.2
Analyse comparative des produits

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Contributions volontaires	61 863	55 898	5 965	10,7
Produit des placements (montant net)	48 351	60 751	(12 400)	(20,4)
Produits divers	7 883	3 647	4 236	116,2
Total des produits	118 097	120 296	(2 199)	(1,8)

Charges

27. Pour l'année terminée le 31 décembre 2020, le montant total des charges s'est établi à 70,74 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 5,08 millions (soit 6,7 %) par rapport à 2019. Les charges se répartissaient entre les principales catégories suivantes : traitements, indemnités et autres prestations (27,97 millions de dollars, soit 39,5 %) ; loyers, contrats de location et services collectifs de distribution (21,57 millions de dollars, soit 30,5 %) ; frais de fonctionnement divers (11,97 millions de dollars, soit 16,9 %). La figure IV.VII illustre la répartition des charges de l'ONU au 31 décembre 2020.

Figure IV.VII
Total des charges au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

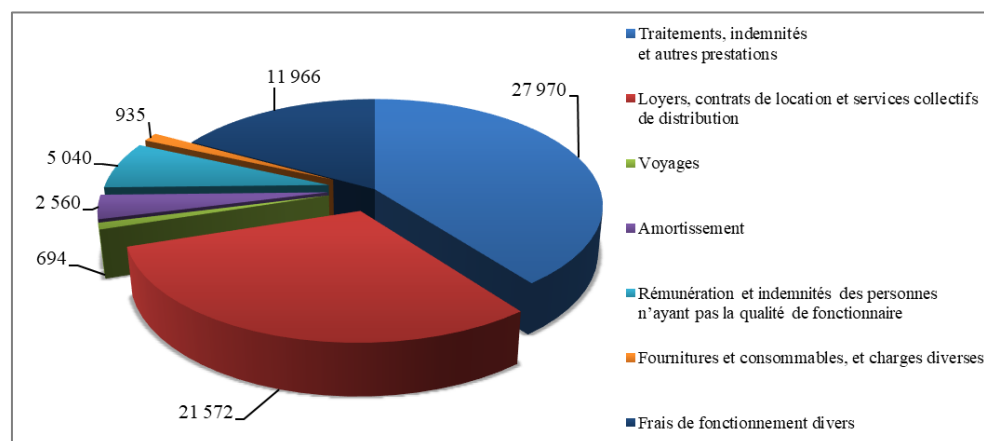


Tableau IV.3
Analyse comparative des charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Traitements, indemnités et autres prestations	27 970	27 255	715	2,6
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	21 572	18 354	3 218	17,5
Voyages	694	5 029	(4 335)	(86,2)
Amortissement	2 560	2 371	189	8,0
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	5 040	4 442	598	13,5
Fournitures et consommables et charges diverses	935	1 273	(338)	(26,6)
Frais de fonctionnement divers	11 966	17 089	(5 123)	(30,0)
Total des charges	70 737	75 813	(5 076)	(6,7)

28. L'Université a enregistré une baisse considérable de ses frais de fonctionnement divers de 5,12 millions de dollars (30,0 %) qui s'explique essentiellement par la diminution du montant des contributions volontaires comptabilisées en provisions pour créances douteuses.

29. En 2020, les coûts au titre des voyages ont diminué de 4,34 millions de dollars (86,2 %) en raison des restrictions imposées à la suite de l'apparition de la pandémie de COVID-19.

30. Les coûts au titre des loyers, des contrats de location et des services collectifs de distribution ont augmenté de 3,22 millions de dollars (17,5 %), principalement en raison de la hausse du coût estimatif de location des terrains au Japon.

Résultats des activités

31. L'Université a enregistré un excédent de 47,36 millions de dollars en 2020, contre 44,48 millions de dollars en 2019. L'excédent s'explique principalement par une diminution des dépenses de 5,08 millions de dollars, contrebalancée par une réduction des produits de 2,20 millions de dollars.

Situation de trésorerie

32. Au 31 décembre 2020, la situation de trésorerie de l'ONU était saine, puisque l'Université disposait de suffisamment d'actifs liquides pour faire face à ses engagements. Le montant total des actifs liquides s'établissait à 69,95 millions de dollars (27,64 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, 20,40 millions de placements à court terme et 21,91 millions de dollars de créances), alors que le total des passifs courants s'élevait à 13,88 millions de dollars et le montant total du passif à 70,56 millions de dollars.

33. Le tableau IV.4 présente, pour 2020 et 2019, une synthèse des quatre principaux indicateurs de liquidité au 31 décembre.

Tableau IV.4

Indicateurs de liquidité pour l'Université des Nations Unies

<i>Indicateurs</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>
Actifs liquides/passifs courants (ratio de liquidité générale)	5,0	6,2
Liquidités/passifs courants (ratio de liquidité immédiate)	3,5	4,4
Actifs liquides/total de l'actif	0,1	0,1
Liquidités disponibles, en équivalent-mois	8,5	7,8

34. Le ratio de liquidité générale mesure la capacité de l'Université à honorer ses engagements à court terme au moyen des liquidités dont elle dispose. Le ratio de 5,0 signifie que les passifs courants étaient couverts plus de cinq fois par les actifs liquides, et donc qu'à la fin de 2020, l'ONU était dans une position confortable pour honorer ses engagements à court terme. Hors créances, le ratio de couverture des obligations courantes était de 3,5 pour 2020 et de 4,4 pour 2019.

35. Au 31 décembre 2020, les actifs liquides de l'Université représentaient environ 12,0 % du total de l'actif, et la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme suffisaient à couvrir pendant 8,5 mois ses dépenses, estimées en moyenne à 5,68 millions de dollars par mois.

C. Perspectives

36. En 2020, l'Université a commencé à mettre en œuvre son nouveau plan stratégique 2020-2024, dans lequel celle-ci met l'accent sur l'orientation stratégique de ses recherches et donne la priorité aux besoins de l'ONU et de ses États Membres en matière de politiques, et en particulier aux besoins des décideurs des pays du Sud. L'accent y est mis sur la programmation de la recherche axée sur les politiques ; une culture institutionnelle dynamique, innovante et diversifiée ; une collaboration renforcée, une meilleure communication et une plus grande visibilité ; la viabilité financière à l'échelle du système.

37. La valeur du Fonds de dotation de l'UNU a augmenté en 2020, à l'instar des marchés mondiaux. La direction de l'UNU continuera toutefois à envisager des stratégies visant à améliorer la résilience du Fonds, notamment face à la pression financière à moyen terme que la pandémie a exercée sur les budgets des donateurs.

38. En 2021, l'Université a entamé la procédure en vue de trouver six nouveaux membres qui rejoindront le Conseil de l'UNU en mai 2022 et orienteront la programmation et le fonctionnement de l'UNU.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Recteur de l'Université est tenu de communiquer.

Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances

2. Les montants en espèces et créances comptabilisés en pertes en application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7 se sont élevés à 5 260 dollars en 2020.

Comptabilisation en pertes de biens

3. Aucune perte d'immobilisations corporelles, de stocks ou d'immobilisations incorporelles résultant d'accidents, de vols, de dommages ou de destructions n'a été comptabilisée en 2020 pour l'UNU en application de la règle de gestion financière 106.7. Les pertes dues à d'autres facteurs, tels que l'obsolescence ou l'usure normale des biens, ne sont pas prises en compte.

Versements à titre gracieux

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2020.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020

Université des Nations Unies

I. État de la situation financière au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6	27 635	28 531
Placements	Note 7	20 399	19 133
Contributions volontaires à recevoir	Note 8	17 768	18 435
Créances diverses	Note 9	4 147	1 452
Stocks	Note 10	—	2
Autres éléments d'actif	Note 11	340	408
Total des actifs courants		70 289	67 961
Actifs non courants			
Placements	Note 7	430 315	391 012
Contributions volontaires à recevoir	Note 8	25 770	16 622
Immobilisations corporelles	Note 13	54 270	50 731
Immobilisations incorporelles	Note 14	47	36
Autres éléments d'actif	Note 11	190	195
Total des actifs non courants		510 592	458 596
Total de l'actif		580 881	526 557
Passif			
Passifs courants			
Dettes et autres charges à payer	Note 15	7 343	5 152
Encaissements par anticipation	Note 16	1 793	1 421
Avantages du personnel	Note 17	2 544	2 314
Contrats de location	Note 18	29	11
Autres éléments de passif	Note 19	2 175	1 978
Total des passifs courants		13 884	10 876

Universit  des Nations Unies

I.  tat de la situation financi re au 31 d cembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des  tats-Unis)

	<i>Compl�ment d'information</i>	<i>Au 31 d�cembre 2020</i>	<i>Au 31 d�cembre 2019</i>
Passifs non courants			
Encaissements par anticipation	Note 16	–	561
Avantages du personnel	Note 17	12 587	10 796
Contrats de location	Note 18	45	11
Autres �l�ments de passif	Note 19	43 955	40 477
Quote-part des coentreprises (mise en �quivalence)	Note 28	91	39
Total des passifs non courants		56 678	51 884
Total du passif		70 562	62 760
Total net de l'actif et du passif		510 319	463 797
Actif net			
Exc�dents cumul�s	Note 20	86 570	76 284
Fonds de dotation	Note 21	423 749	387 513
Total de l'actif net		510 319	463 797

Les notes explicatives font partie int grante des pr sents  tats financiers.

Université des Nations Unies

II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>
Produits			
Contributions volontaires	Note 22	61 863	55 898
Produit des placements (montant net)	Note 23	48 351	60 751
Produits divers	Note 24	7 883	3 647
Total des produits		118 097	120 296
Charges			
Traitements, indemnités et autres prestations	Note 25	27 970	27 255
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	Note 25	21 572	18 354
Voyages	Note 25	694	5 029
Amortissement	Notes 13, 14 et 25	2 560	2 371
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 25	5 040	4 442
Fournitures et consommables	Note 25	933	1 260
Frais de fonctionnement divers	Note 25	11 966	17 089
Charges diverses	Note 25	2	13
Total des charges		70 737	75 813
Excédent/(déficit) pour l'année		47 360	44 483

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédents cumulés</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Total</i>
Actif net au 1^{er} janvier 2019 (selon les normes IPSAS)	75 051	340 140	415 191
Variations de l'actif net			
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence) (note 28)	2	–	2
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles (note 17)	(4 121)	–	(4 121)
Excédent/(déficit) pour l'année	(2 890)	47 373	44 483
Total des variations constatées dans l'actif net	1 233	47 373	48 606
Actif net au 31 décembre 2019	76 284	387 513	463 797
Variations de l'actif net			
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence) (note 28)	(9)	–	(9)
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles (note 17)	(829)	–	(829)
Excédent pour l'année	11 124	36 236	47 360
Total des variations constatées dans l'actif net	10 286	36 236	46 522
Actif net au 31 décembre 2020	86 570	423 749	510 319

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Complément d'information	2020	2019
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent/(déficit) pour l'année		47 360	44 483
<i>Variations sans effet de trésorerie</i>			
Amortissement	Notes 13, 14 et 25	2 560	2 371
Moins-value/(plus-value) latente sur les placements du Fonds de dotation découlant de variations de la juste valeur	Note 23	(33 257)	(48 033)
Moins-value/(plus-value) réalisée sur la vente de placements du Fonds de dotation	Note 23	(6 714)	(2 047)
Moins-value/(plus-value) latente sur le Fonds de dotation en raison d'une réévaluation		311	57
Engagements au titre des avantages du personnel : (perte)/gain actuariel(le)	Note 17	(829)	4 121
(Perte)/gain sur la quote-part des coentreprises	Note 28	(9)	2
Perte/(gain) sur sorties d'immobilisations corporelles	Note 13	1	2
Produits des placements du Fonds de dotation présentés parmi les activités d'investissement	Note 23	(7 891)	(10 143)
Produits des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités présentés parmi les activités d'investissement	Note 23	(489)	(528)
Entrée d'immobilisations corporelles : contributions en nature	Note 13	(5 684)	(3 076)
Entrée d'immobilisations corporelles : location-financement	Note 13	(68)	—
<i>Variations de l'actif</i>			
Diminution/(augmentation) des contributions volontaires à recevoir	Note 8	(8 481)	2 324
Diminution/(augmentation) des créances diverses	Note 9	(2 695)	7 208
Diminution des stocks	Note 10	2	2
Diminution/(augmentation) des autres éléments d'actif	Note 11	73	234
<i>Variations du passif</i>			
Augmentation/(diminution) des dettes et autres charges à payer	Note 15	2 191	(7 011)
Augmentation/(diminution) des encaissements par anticipation	Note 16	(189)	545
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 17	2 021	(3 063)
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	Note 19	3 675	(291)
Augmentation/(diminution) des quotes-parts des coentreprises (mise en équivalence)	Note 28	52	2
Flux nets de trésorerie utilisés pour le fonctionnement		(8 060)	(12 841)

Université des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(suite et fin)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	2020	2019
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Produits des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités présentés parmi les activités d'investissement (montant net)	Note 23	489	528
Variation nette du fonds de gestion centralisée des liquidités		(2 021)	(7 759)
Dividendes		3 729	4 974
Intérêts		4 162	5 169
Achats de placements		(73 768)	(48 621)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements		74 880	65 538
Achat d'immobilisations corporelles	Note 13	(311)	(296)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	Note 14	(48)	—
Flux nets de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités d'investissement		7 112	19 533
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursements au titre de contrats de location	Note 18	(16)	(12)
Augmentation nette des immobilisations corporelles par location-financement	Note 13	68	—
Flux nets de trésorerie utilisés pour les activités de financement		52	(12)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(896)	6 680
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	Note 6	28 531	21 851
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	Note 6	27 635	28 531

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie du budget	Budget approuvé ^a				Montants effectifs calculés sur une base comparable	Différence entre budget définitif et budget effectif	Différence (pourcentage) ^b
	Budget biennal initial	Budget biennal définitif	Budget annuel initial	Budget annuel définitif			
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	51 095	52 214	30 891	22 877	21 881	(996)	(4,4)
Traitements et autres dépenses de personnel	42 494	42 592	21 198	20 434	18 554	(1 880)	(9,2)
Frais généraux de fonctionnement	18 897	17 672	9 770	7 574	6 825	(749)	(9,9)
Total	112 486	112 478	61 859	50 885	47 260	(3 625)	(7,1)

^a Le programme de travail et les prévisions budgétaires de l'Université des Nations Unies pour l'exercice 2020-2021 ont été approuvés par le Conseil de l'Université en décembre 2019. Le budget initial a été élaboré sur une base annuelle pour chacune des deux années de l'exercice. Les montants annuels portent sur l'année du budget biennal approuvé par le Conseil qui est considérée dans les présents états financiers.

^b Différence entre les dépenses effectives (établies selon la méthode comptable applicable au budget) et le budget définitif, en pourcentage du budget définitif ; les différences supérieures à 10 % sont expliquées dans la note 5.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies
Notes relatives aux états financiers

Note 1

L'Université des Nations Unies et ses activités

1. Les présents états financiers portent sur les opérations de l'Université des Nations Unies (UNU), entité des Nations Unies présentant ses propres états financiers.
2. En 1969, à sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale a examiné la question de la création d'une université internationale consacrée aux objectifs de paix et de progrès de la Charte des Nations Unies. À cette occasion, elle a invité le Secrétaire général à entreprendre, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), une étude qui serait confiée à des experts sur la possibilité d'établir une telle université [résolution [2573 \(XXIV\)](#)]. Elle a examiné la question plus en détail au cours des deux sessions qui ont suivi [résolutions [2691 \(XXV\)](#) et [2822 \(XXVI\)](#)].
3. Le 11 décembre 1972, à sa vingt-septième session, l'Assemblée générale a décidé de créer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une université internationale qui porterait le nom d'Université des Nations Unies [résolution [2951 \(XXVII\)](#)].
4. Le 6 décembre 1973, à sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies [[A/9149/Add.2](#) ; résolution [3081 \(XXVIII\)](#)].
5. Le 21 décembre 2009, à sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a approuvé deux amendements (ajouts) à la Charte de l'Université, à savoir le paragraphe 8 de l'article I et le paragraphe 2 bis de l'article IX (résolution [64/225](#)), autorisant explicitement l'Université à délivrer des maîtrises et doctorats.
6. Le 20 décembre 2013, à sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a approuvé les amendements aux paragraphes 1 et 3 de l'article IV de la Charte de l'Université (résolution [68/236](#)), ramenant de 24 à 12 le nombre des membres du Conseil de l'Université.
7. L'Université est un laboratoire d'idées mondial et un établissement d'enseignement universitaire supérieur dont le siège se trouve au Japon et dont la mission consiste à contribuer, par des projets collaboratifs de recherche et d'éducation, à l'action menée pour régler les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui intéressent l'Organisation ainsi que les peuples et les États Membres qu'elle représente.
8. Pour accomplir cette mission, l'Université collabore avec les grands établissements universitaires et instituts de recherche des États Membres, servant ainsi de passerelle entre le monde universitaire international et le système des Nations Unies.
9. Par ses activités d'enseignement universitaire supérieur, l'Université contribue au renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement.
10. Le Centre de l'UNU est le centre névralgique pour ce qui est de la programmation, de la planification et de l'administration des activités de l'Université ; il comprend le Rectorat, le service administratif de Putrajaya (Malaisie) et les services universitaires, qui appuient les travaux de l'ensemble du système de l'Université.

11. Le Centre de recherche sur les politiques (UNU-CPR), situé à New York, fait également partie du Centre de l'UNU. Le Centre a été créé en 2014 dans le cadre des mesures plus larges prises par le Recteur pour donner plus de poids aux travaux de l'Université dans les domaines de la paix et de la sécurité et du développement mondial, comme l'avait demandé le Secrétaire général. Sa principale mission consiste à promouvoir des travaux de recherche qui alimentent les grands débats en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies et contribuent à la mise en œuvre des priorités du Secrétaire général dans ces domaines.

12. L'Université est composée des 13 instituts et programmes de recherche et de formation ci-après, répartis dans 12 pays à travers le monde, ce réseau mondial étant coordonné par le Centre de l'UNU :

- a) le Programme d'activités biotechnologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), à Caracas ;
- b) l'Institut pour les études comparatives d'intégration régionale (UNU-CRIS), à Bruges (Belgique) ;
- c) l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU-IIST), Macao (Chine) (anciennement nommé l'Institut pour l'informatique et la société) ;
- d) l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), à Bonn (Allemagne) ;
- e) l'Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources (UNU-FLORES), à Dresde (Allemagne) ;
- f) l'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS), à Tokyo ;
- g) l'Institut international pour la santé mondiale (UNU-IIGH), à Kuala Lumpur ;
- h) l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), à Accra ;
- i) l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH), à Hamilton, en Ontario (Canada) ;
- j) l'Institut pour le développement durable (UNU-IRADDA), à Alger ;
- k) le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT), à Maastricht (Pays-Bas) ;
- l) l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER), à Helsinki ;
- m) l'Institut de recherche économique et sociale (UNU-IESR), au Sénégal.

13. Les autres activités de l'Université sont menées au siège, à Tokyo.

14. Présentant ses propres états financiers, l'Université est considérée comme une entité autonome, qui ne subit aucun contrôle de la part d'une autre entité des Nations Unies qui publie des états financiers ni n'exerce aucun contrôle sur une telle entité. Ayant chacune leur propre mode de gouvernance et leurs propres procédures budgétaires, les entités des Nations Unies qui présentent des états financiers ne peuvent faire l'objet d'un contrôle commun. Par conséquent, les présents états financiers se rapportent uniquement aux activités de l'Université.

Note 2

Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers

Référentiel comptable

15. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Ils ont été établis sur la base de la continuité des activités, et les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme tout au long des activités d'établissement et de présentation. Conformément aux normes IPSAS, les présents états, qui donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges de l'Université, se composent comme suit :

- a) Un état de la situation financière (état I) ;
- b) Un état des résultats financiers (état II) ;
- c) Un état des variations de l'actif net (état III) ;
- d) Un état des flux de trésorerie (établi suivant la méthode indirecte) (état IV) ;
- e) Un état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) ;
- f) Des notes relatives aux états financiers, comprenant un récapitulatif des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives ;
- g) Des éléments de comparaison pour l'ensemble des montants présentés dans les états financiers susmentionnés [points a) à d)] et, le cas échéant, pour les éléments narratifs et les renseignements présentés dans les notes y relatives.

Continuité d'activité

16. L'hypothèse de la continuité d'activité repose sur l'approbation du programme de travail et des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2020-2021 par le Conseil de l'Université, l'état de l'actif net, la tendance stable observée par le passé en ce qui concerne le versement de contributions volontaires et le fait que l'Assemblée générale n'a pas décidé de mettre fin aux opérations de l'Université.

Autorisation de la publication des états financiers

17. Les états financiers ont été certifiés par le Contrôleur et approuvés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière, le Secrétaire général a soumis les présents états, arrêtés au 31 décembre 2020, au Comité des commissaires aux comptes avant le 31 mars 2021. De plus, conformément à l'article 7.12 dudit Règlement, les rapports du Comité des commissaires aux comptes doivent être transmis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en même temps que les états financiers audités dont la publication a été autorisée et prévue pour le 31 juillet 2021.

Base d'évaluation

18. Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique, à l'exception des biens immobiliers (autres que les bâtiments préfabriqués), qui sont comptabilisés au coût de remplacement net d'amortissement, et des actifs financiers, qui sont comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat.

Monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière

19. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation de l'information financière de l'Université des Nations Unies. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

20. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération. Ce taux est très proche des taux de change au comptant en vigueur à la date de l'opération. La valeur des actifs et des passifs monétaires en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la fin de l'année. Lorsqu'elle est établie selon la méthode de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsque c'est la méthode du coût historique qui est employée, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis n'est pas convertie.

21. Le montant net des écarts de change résultant du règlement d'opérations en devises et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère au taux de change en vigueur à la fin de l'année est comptabilisé en résultat.

Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et à des estimations

22. L'importance relative est un principe essentiel qui régit l'établissement et la présentation des états financiers de l'Université. Ce principe guide de manière systématique les décisions comptables relatives à la présentation et à la communication de l'information, au regroupement, à la compensation et à l'application rétrospective ou prospective des changements de méthodes comptables. De façon générale, un élément est jugé important si le fait de l'omettre ou d'en tenir compte influe sur les conclusions ou les décisions des utilisateurs des états financiers.

23. L'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS suppose de recourir à des estimations, à des appréciations et à des hypothèses concernant le choix et l'application des méthodes comptables et les montants qui sont constatés pour certains éléments d'actif et de passif, certains produits et certaines charges.

24. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs dans les années à venir comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, le classement des instruments financiers, l'évaluation des stocks, les taux d'inflation et d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des provisions et le classement des actifs et passifs éventuels.

Positions officielles attendues des autorités comptables internationales

25. Les positions officielles attendues du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public qui devraient avoir une incidence sur les états financiers de l'Université continuent par conséquent de faire l'objet d'un suivi concernant les éléments suivants :

a) Heritage assets (biens patrimoniaux) : traitement comptable des biens patrimoniaux ;

b) Non-exchange expenses (charges liées à des opérations sans contrepartie directe) : mise au point d'une ou de plusieurs normes permettant de comptabiliser les charges liées aux opérations sans contrepartie directe, exception faite des avantages sociaux, et définissant les obligations des prestataires de ces opérations. Le Conseil des normes IPSAS devrait publier la norme d'ici la fin de 2021 ;

c) Revenue (produits) : mise au point de nouvelles directives et orientations qui modifieront ou remplaceront celles définies dans les normes IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe), 11 (Contrats de construction) et 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)]. Le Conseil des normes IPSAS devrait publier la norme d'ici la fin de 2021 ;

d) Leases (contrats de location) : révision des directives relatives au traitement comptable des contrats de location par le preneur à bail et par le bailleur, de sorte qu'elles continuent à coïncider avec les Normes internationales d'information financière correspondantes. Ces travaux, qui sont toujours en cours, déboucheront sur une nouvelle norme qui viendra remplacer la norme IPSAS 13 (Contrats de location). Le Conseil des normes IPSAS n'a pas encore déterminé la date de publication de la nouvelle norme ;

e) Public sector measurement (l'évaluation dans le secteur public) : a) révision des normes établissant les prescriptions relatives aux évaluations des actifs et passifs effectuées tant au moment de la comptabilisation initiale qu'ultérieurement et à la publication des résultats obtenus ; b) définition d'orientations plus détaillées sur l'application du coût de remplacement et du coût d'exécution d'une obligation et sur les circonstances dans lesquelles il convient d'utiliser ces bases d'évaluation ; c) définition du traitement comptable des coûts de transaction, en particulier en ce qui concerne l'immobilisation des coûts d'emprunt ou leur passage en charges ;

f) Infrastructure assets (actifs d'infrastructure) : étude et recensement des problèmes que peut poser l'application de la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles) à des actifs d'infrastructure, visant à fournir des orientations supplémentaires sur la comptabilisation de ceux-ci.

Nouvelles normes IPSAS

26. Le Conseil des normes IPSAS a publié les normes suivantes : IPSAS 41, en août 2018, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, et IPSAS 42, en janvier 2019, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. On s'attend à ce que ces normes aient les effets suivants sur les états financiers de l'Université, y compris ceux de la période de comparaison :

<i>Norme</i>	<i>Conséquences prévues pour la première année d'application</i>
Norme IPSAS 41	La norme IPSAS 41 (Instruments financiers), appelée à remplacer la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation), améliore considérablement la pertinence des informations relatives aux actifs et passifs financiers. Les améliorations consistent en l'ajout : a) de règles de classification et d'évaluation des actifs financiers simplifiées ; b) d'un modèle prévisionnel de dépréciation ; c) d'un modèle flexible de comptabilité de couverture. La date d'entrée en vigueur de la norme IPSAS 41 : Instruments financiers a été reportée au 1^{er} janvier 2023 en raison de la pandémie de COVID-19 et des problèmes

Norme	Conséquences prévues pour la première année d'application
	qu'elle a entraînés. L'Université évaluera l'incidence qu'elle a sur les états financiers et sera prête à l'appliquer à cette date.
Norme IPSAS 42	La norme IPSAS 42 (Avantages sociaux) donne des orientations sur la comptabilisation des dépenses liées aux avantages sociaux. Les avantages sociaux y sont définis comme des transferts monétaires versés à des particuliers ou à des ménages pour atténuer l'effet du risque social. Les pensions de retraite versées par l'État, les pensions d'invalidité, les compléments de revenu et les allocations de chômage sont autant d'exemples d'avantages sociaux. Conformément à la nouvelle norme, l'entité concernée doit comptabiliser une charge et un passif au titre du prochain versement d'avantages sociaux. La date d'entrée en vigueur de la norme IPSAS 42 (Avantages sociaux) a été reportée au 1^{er} janvier 2023 en raison de la pandémie de COVID-19 et des problèmes qu'elle a entraînés. Actuellement, l'Université ne verse pas d'avantages sociaux de ce type.

Note 3**Principales méthodes comptables***Classement des actifs financiers*

27. Ce classement est essentiellement fonction de l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers. L'Université détermine la catégorie à laquelle appartiennent ses actifs financiers (voir ci-après) au moment de la comptabilisation initiale, puis réévalue ce classement à chaque date de clôture.

Classement	Actifs financiers
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le Fonds de dotation
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie et créances

28. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ceux qui entrent dans la catégorie des prêts et créances sont initialement constatés par l'Université à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers le sont à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle l'Université devient partie aux dispositions contractuelles qui les régissent.

29. Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants dans les états financiers. La valeur des actifs détenus dans d'autres monnaies est convertie en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture, le montant net des écarts étant comptabilisé en charges ou en produits.

30. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, sont détenus à des fins de transaction ou sont acquis essentiellement pour être cédés à court terme. Ils sont constatés à leur juste valeur à chaque date de clôture, tout gain ou perte résultant des variations de cette valeur étant comptabilisé en résultat l'année durant laquelle ils se produisent.

31. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la

méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

32. Les actifs financiers sont évalués à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont constatées en charges dans les comptes de l'année durant laquelle elles se produisent.

33. Les actifs financiers sont décomptabilisés au moment de l'expiration ou de la cession des droits à des flux de trésorerie, lorsque l'Université a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la possession de ces instruments. Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités

34. La Trésorerie de l'ONU investit les ressources mises en commun par le Secrétariat et d'autres participants dans deux fonds de gestion centralisée des liquidités gérés en interne. La participation à ces fonds suppose de partager les risques et le rendement des placements avec les autres participants. Les ressources étant combinées et investies en commun, chaque participant est exposé au risque général pesant sur le portefeuille des placements à hauteur des liquidités investies.

35. Les montants investis par l'Université dans les fonds de gestion centralisée sont comptabilisés, en fonction de l'échéance de l'investissement considéré, en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme ou placements à long terme.

Placements du Fonds de dotation

36. Le Fonds de dotation est constitué des contributions des donateurs qui sont spécifiquement conservées au bénéfice de l'Université. Ses ressources sont constamment investies pour dégager des recettes qui servent à financer les activités et le fonctionnement de l'Université.

37. Les placements du Fonds de dotation de l'Université sont comptabilisés, en fonction de l'échéance de l'investissement considéré, en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme ou placements à long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

38. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les fonds en banque, ainsi que les titres de placement à court terme à forte liquidité dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe : contributions à recevoir

39. Les contributions à recevoir sont des produits non encore encaissés au titre des contributions volontaires que les États Membres, les États non membres et d'autres donateurs s'engagent à verser à l'Université dans le cadre d'accords opposables. Il s'agit, hormis les contributions volontaires à recevoir arrivant à échéance dans plus de 12 mois, de produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe qui sont constatés à la valeur nominale, minorée des montants considérés irrécouvrables, lesquels font l'objet d'une provision pour créances douteuses. Lorsqu'elles sont significatives, les créances à long terme relatives aux contributions volontaires sont

comptabilisées à la valeur actualisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'agissant des contributions volontaires à recevoir, des créances clients et des créances diverses, la réduction de valeur se fait créance par créance en fonction des dispositions pertinentes, puis selon la méthode générale, laquelle consiste à appliquer une réduction de 25 % pour les créances dues depuis plus de 12 mois, de 60 % pour celles dues depuis plus de 24 mois et de 100 % pour celles dues depuis plus de 36 mois.

Produits à recevoir d'opérations avec contrepartie directe : créances diverses

40. Les créances diverses comprennent essentiellement les sommes à recevoir pour les biens et services fournis à d'autres entités, les sommes à recevoir au titre des contrats de location simple et les sommes à recevoir du personnel. Les créances sur d'autres entités des Nations Unies présentant des états financiers entrent également dans cette catégorie. Les soldes significatifs des créances diverses font l'objet d'un examen particulier et une provision pour créances douteuses est constituée en fonction de la possibilité de les recouvrer et de leur ancienneté selon la méthode générale appliquée aux contributions volontaires à recevoir.

Autres éléments d'actif

41. Les autres éléments d'actif comprennent les avances sur les indemnités pour frais d'études et les charges payées d'avance qui sont inscrites à l'actif jusqu'à la livraison des biens ou la fourniture des services par l'autre partie, après quoi une charge est constatée.

Stocks

42. Les soldes relatifs aux stocks sont comptabilisés dans les actifs courants et entrent dans la catégorie suivante :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégories</i>
Biens destinés à la vente ou à la distribution	Ouvrages et publications

43. Le coût des stocks est calculé selon la méthode du coût moyen. Il comprend le prix d'acquisition majoré de tous les autres coûts imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état. Les stocks acquis dans le cadre d'opérations sans contrepartie directe, c'est-à-dire les dons, sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les stocks destinés à la vente sont évalués au coût d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est moindre. Ceux destinés à être distribués pour un coût zéro ou symbolique ou à être intégrés dans la production de biens ou de services sont évalués au coût d'acquisition ou au coût de remplacement si celui-ci est moindre.

44. La valeur comptable des stocks est passée en charges lorsqu'ils sont vendus, échangés, distribués ou consommés par l'Université. La valeur nette de réalisation correspond au montant net attendu de la vente de stocks dans le cours normal des activités. Le coût de remplacement correspond aux frais estimatifs à engager pour acquérir le bien considéré.

45. Les stocks sont soumis à des vérifications physiques en fonction de la valeur que l'administration leur attribue ou du niveau de risque qu'elle y associe. Leur valeur est estimée en déduisant les dépréciations opérées entre le coût et le coût de remplacement ou la valeur nette de réalisation, qui sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers.

Biens patrimoniaux

46. Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés à l'actif, mais les opérations les concernant sont signalées dans les notes y relatives lorsqu'elles sont importantes.

Immobilisations corporelles

47. Les immobilisations corporelles sont classées dans différentes catégories selon leur nature, leur fonction, leur durée d'utilité et la méthode d'évaluation utilisée, par exemple : véhicules ; matériel informatique et matériel de communication ; matériel et outillage ; mobilier et agencements ; biens immobiliers (terrains, immeubles, améliorations locatives, infrastructures et immobilisations en cours). Elles sont comptabilisées comme suit :

a) Les actifs corporels sont portés en immobilisations lorsque leur coût unitaire est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars, ou à 100 000 dollars dans le cas des améliorations locatives et des actifs produits par l'entité pour elle-même ;

b) Toutes les immobilisations corporelles autres que les biens immobiliers sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site ;

c) Faute d'informations sur le coût historique, les actifs immobiliers (bâtiments et infrastructures) ont été initialement comptabilisés à leur juste valeur selon la méthode du coût de remplacement net d'amortissement lors du passage aux normes IPSAS. Cette méthode consiste à calculer le coût par unité de mesure (par exemple le coût au mètre carré) en recueillant des données sur les coûts de construction, en utilisant les données internes sur les coûts (lorsqu'il en existe) ou en recourant à des estimateurs de coûts externes pour chaque catégorie de biens immobiliers, puis en multipliant ce coût unitaire par la surface hors œuvre du bien pour obtenir le coût de remplacement à l'état neuf. Pour déterminer le coût de remplacement net d'amortissement d'un bien, des provisions pour amortissement sont déduites du coût de remplacement à l'état neuf, afin de prendre en compte l'utilisation physique, fonctionnelle et économique du bien. Tout nouvel actif immobilier est comptabilisé au coût historique ;

d) Pour les immobilisations corporelles acquises à un coût zéro ou à un prix symbolique, notamment les biens ayant fait l'objet d'un don, la juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant le coût d'acquisition.

48. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée selon la méthode de l'amortissement linéaire à hauteur de la valeur comptable résiduelle, sauf pour les terrains et les immobilisations en cours, qui ne sont pas amortis. Comme tous les composants d'un bâtiment n'ont ni la même durée d'utilité ni le même calendrier d'entretien, de rénovation ou de remplacement, l'amortissement des grands composants des bâtiments appartenant à l'Université se fait composant par composant. L'amortissement est opéré à compter du mois durant lequel l'Université prend le contrôle du bien au sens des Incoterms (règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux) jusqu'à la fin du mois qui précède le retrait du service ou la cession de l'immobilisation. Compte tenu de l'utilisation attendue des immobilisations corporelles, il est considéré que la valeur résiduelle est égale à zéro, sauf lorsqu'il est probable qu'elle sera significative. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Matériel informatique et matériel de communication	Matériel informatique	4 ans
	Matériel de communication et matériel audiovisuel	7 ans
Véhicules	Véhicules légers	6 ans
	Véhicules lourds et véhicules de soutien génie	12 ans
	Véhicules spécialisés, remorques et attelages	6 à 12 ans
	Navires	10 ans
Matériel et outillage	Matériel léger du génie et matériel léger de construction	5 ans
	Matériel médical	5 ans
	Matériel de sécurité et de sûreté	5 ans
	Matériel de détection des mines et de déminage	5 ans
	Matériel d'hébergement et de réfrigération	6 ans
	Matériel de traitement de l'eau et de distribution du carburant	7 ans
	Matériel de transport	7 ans
	Matériel lourd du génie et matériel lourd de construction	12 ans
	Matériel d'impression et de publication	20 ans
Mobilier et agencements	Bibliothèque : ouvrages de référence	3 ans
	Matériel de bureau	4 ans
	Agencements et aménagements	7 ans
	Mobilier	10 ans
Bâtiments	Structures temporaires et structures mobiles	7 ans
	Structures permanentes (selon le type)	25, 40 ou 50 ans
	Principaux composants des bâtiments (extérieur, toiture, intérieur et services/équipements collectifs) (comptabilisation par composants)	20 à 50 ans
	Contrats de location-financement et droits d'usage cédés sans contrepartie	Durée de l'arrangement ou durée d'utilité du bâtiment si celle-ci est plus courte
Infrastructures	Télécommunications, énergie, protection, transports, gestion des déchets et des eaux, loisirs, aménagements paysagers	Jusqu'à 50 ans
Améliorations locatives	Agencements, aménagements et travaux de construction mineurs	Durée du bail ou 5 ans si cette durée est plus courte

49. Dans des cas exceptionnels, la durée d'utilité constatée pour certains actifs peut différer de celle prescrite pour la sous-catégorie à laquelle ils appartiennent, comme indiqué ci-dessus, mais elle reste dans la fourchette correspondant à leur catégorie. En effet, lors de l'établissement du solde d'ouverture conforme aux normes IPSAS pour 2014, l'Université s'est intéressée de près à la durée d'utilité économique résiduelle des actifs et a inscrit celle-ci dans les fiches articles.

50. Lorsque des immobilisations corporelles intégralement amorties mais toujours en service conservent une valeur significative, le montant du cumul des amortissements et des immobilisations corporelles présenté dans les états financiers incorpore des ajustements visant à tenir compte d'une valeur résiduelle de 10 % du coût historique, établie à l'issue d'une analyse des catégories et des durées d'utilité des actifs visés.

51. Pour évaluer les immobilisations corporelles après leur comptabilisation initiale, l'Université a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que celui de la réévaluation. Les dépenses engagées après l'acquisition initiale d'un actif ne sont comptabilisées en immobilisations que s'il est probable que l'Université bénéficiera des avantages économiques futurs ou du potentiel de service associés au bien considéré et que les dépenses ultérieures seront supérieures au seuil de comptabilisation initiale. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans les charges de l'année durant laquelle ils sont engagés.

52. Il y a gain ou perte sur sortie ou transfert d'immobilisations corporelles lorsque les produits des cessions ou des transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. De tels écarts sont comptabilisés en produits divers ou en charges diverses.

53. Il est procédé à des tests de dépréciation lors de l'inventaire physique annuel ou lorsque, en raison d'un événement ou d'un changement de circonstances, la valeur nette comptable semble ne pas être recouvrable. Les terrains, les bâtiments et les infrastructures dont la valeur nette comptable en fin d'année est supérieure à 100 000 dollars par unité font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Pour les autres immobilisations corporelles (hors immobilisations en cours et améliorations locatives), le seuil est fixé à 5 000 dollars par unité.

Immobilisations incorporelles

54. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Pour celles qui ont été acquises à un coût zéro ou à un prix symbolique, notamment les biens ayant fait l'objet d'un don, la juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant le coût d'acquisition. Le seuil d'immobilisation est fixé à 100 000 dollars pour les actifs incorporels développés en interne et à 5 000 dollars par unité pour les actifs incorporels acquis à l'extérieur.

55. Le coût des licences d'utilisation de logiciels acquises à l'extérieur est porté à l'actif en tenant compte des dépenses engagées pour acquérir et mettre en service ces logiciels. Les coûts directement associés au développement de logiciels destinés à l'Université sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles. Ils comprennent les charges afférentes aux membres du personnel ayant pris part au développement, les dépenses liées aux services de consultants et des frais généraux. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité bien définie sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, le point de départ étant le mois d'acquisition ou la date à laquelle elles deviennent opérationnelles. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée des principales catégories d'immobilisations incorporelles.

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Licences et droits	Entre 2 et 6 ans (durée de la licence ou du droit)
Logiciels acquis à l'extérieur	3 à 10 ans
Logiciels développés en interne	3 à 10 ans
Droits d'auteur	3 à 10 ans
Actifs en cours de développement	Pas d'amortissement

56. Il est procédé à des tests de dépréciation annuels lorsque les immobilisations incorporelles sont en cours de développement ou lorsqu'elles ont une durée d'utilité indéfinie. Pour les autres immobilisations incorporelles, il n'est procédé à un test que si des éléments indiquant une dépréciation ont été mis en évidence.

Classement des passifs financiers

57. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie Autres passifs financiers. Ils comprennent les dettes, les transferts à payer, les fonds non dépensés détenus aux fins de futurs remboursements et d'autres éléments de passif tels que les sommes dues à d'autres entités du système des Nations Unies présentant des états financiers. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur puis évalués à leur coût amorti. Ceux dont la durée est inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale. L'Université réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture et cesse de comptabiliser ceux de ces éléments pour lesquels ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

Passifs financiers : dettes et charges à payer

58. Les dettes et autres charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Les dettes sont constatées puis évaluées à leur valeur nominale, car elles doivent généralement être réglées dans les 12 mois.

Encaissements par anticipation et autres éléments de passif

59. Les encaissements par anticipation et autres éléments de passif comprennent les paiements reçus d'avance au titre d'opérations avec contrepartie directe, les passifs liés aux dispositifs de financement conditionnel et d'autres produits comptabilisés d'avance.

Contrats de location

L'Université est le preneur

60. Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent à l'Université la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont comptabilisés à l'actif au début du bail à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est moindre. Les loyers, nets des frais financiers, sont inscrits au passif. Les biens acquis en vertu de contrats de location-financement sont amortis conformément aux méthodes appliquées aux immobilisations corporelles. L'élément intérêts des paiements au titre de la location est comptabilisé en charges selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du bail.

61. Les contrats de location qui ne transfèrent pas à l'Université la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location

simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Droits d'usage cédés sans contrepartie

62. L'Université se voit fréquemment accorder le droit d'occuper des terrains et des immeubles et d'utiliser des infrastructures, du matériel et de l'outillage dans le cadre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie conclus essentiellement avec les autorités des pays hôtes pour un coût zéro ou symbolique. Ces accords sont assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement selon que l'évaluation qui leur est consacrée montre que le contrôle de l'actif sous-jacent a été transféré ou non à l'Université.

63. Lorsque l'accord de cession de droits d'usage est assimilé à un contrat de location simple, un montant égal au montant annuel du loyer de l'actif ou de biens analogues est comptabilisé en charges et en produits. Lorsque l'accord est assimilé à un contrat de location-financement (qui, pour les bâtiments, ont généralement une durée supérieure à 35 ans), la juste valeur marchande du bien considéré est inscrite à l'actif et amortie sur la durée d'utilité du bien ou sur la durée du bail, si celle-ci est plus courte. En outre, le même montant est inscrit au passif et comptabilisé progressivement en produits sur toute la durée du bail. Les accords de cession de droits d'usage concernant des terrains sont assimilés à des contrats de location simple lorsqu'ils ne confèrent pas à l'Université le contrôle exclusif des terrains ou lorsque le transfert du titre de propriété est assujéti à des restrictions.

64. Un terrain dont le titre de propriété est transféré à l'Université sans restriction est traité comme une immobilisation corporelle reçue en don et constaté à la juste valeur à la date d'acquisition.

65. Le seuil de comptabilisation des produits et charges au titre des droits d'usage cédés sans contrepartie est une valeur locative annuelle égale à 5 000 dollars par unité dans le cas des bâtiments et à 5 000 dollars par unité dans le cas du matériel et de l'outillage.

Avantages du personnel

66. On entend par « personnel » les fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle avec l'Université sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Le terme désigne également certains vacataires employés par l'Université. Les avantages du personnel se décomposent en avantages à court terme, avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages à court terme du personnel

67. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la fin de l'année pendant laquelle les membres du personnel ont fourni les services y ouvrant droit. Ils comprennent les prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles (traitements, prestations et indemnités), les absences rémunérées (congés de maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (capital décès, indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts et paiement des voyages au titre du congé dans les foyers) accordés, en fonction des services fournis, au personnel employé durant la période considérée. Tous les avantages qui sont acquis mais n'ont pas été payés à la date de clôture sont assimilés à des passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

68. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement après la cessation de service et les pensions servies par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Régimes à prestations définies

69. Les avantages suivants relèvent de régimes à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement (avantages postérieurs à l'emploi) et le versement en compensation des jours de congé accumulés à la cessation de service (autres avantages à long terme). Dans un régime à prestations définies, l'Université assume les risques actuariels du fait qu'elle est tenue de payer les prestations convenues. Le passif lié à ces régimes est constaté à la valeur actualisée des engagements afférents aux prestations. Les variations du passif, à l'exception de celles dues aux écarts actuariels, sont comptabilisées l'année où elles se produisent. L'Université a choisi de constater directement en situation nette les variations du passif lié aux régimes à prestations définies qui sont dues aux écarts actuariels. À la fin de l'année considérée, elle ne détenait pas d'actifs d'un régime à prestations définies au sens de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

70. Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs décaissements au moyen du taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes.

71. **Assurance maladie après la cessation de service.** L'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture mondiale des frais médicaux nécessaires engagés par les anciens fonctionnaires qui remplissent les conditions requises et par les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à la valeur actualisée du subventionnement par l'Université des primes d'assurance maladie des retraités et aux droits à prestations acquis par les fonctionnaires en activité. L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Université. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Université, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

72. **Prestations liées au rapatriement.** À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Un passif est constaté à partir du moment où le fonctionnaire commence à travailler pour l'Université et il est comptabilisé à la valeur actualisée du montant estimé nécessaire pour régler les droits à prestations.

73. **Congés annuels.** Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire du reliquat à la cessation de service. L'Organisation comptabilise au passif la valeur actuarielle totale à la date de clôture des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires, à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). La détermination des engagements au titre des congés annuels se fait selon la méthode du dernier entré, premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits à congé acquis pendant la période considérée avant les jours de congé accumulés au cours des périodes antérieures. Dans la pratique, les jours de congé accumulés sont pris plus de 12 mois après la fin de la période pendant laquelle ils ont été acquis ; globalement, le nombre de jours de congé accumulés augmente, laissant prévoir que des reliquats de congé donneront lieu à des versements compensatoires au moment de la cessation de service, ce qui constitue le véritable passif de l'Université. Les prestations liées aux jours de congé accumulés correspondant à la sortie de ressources économiques pour l'Université à la cessation de service sont donc classées comme autres avantages à long terme ; en revanche, la part des jours de congé accumulés qui devrait donner lieu à paiement dans les 12 mois qui suivent la date de clôture est considérée comme un passif courant. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les autres avantages à long terme doivent être évalués de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi ; par conséquent, l'Université évalue ses engagements au titre des jours de congé accumulés de la même façon qu'un avantage postérieur à l'emploi relevant d'un régime à prestations définies faisant l'objet d'évaluations actuarielles.

Régime de retraite : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

74. L'Organisation est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

75. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. L'Université, comme les autres organisations affiliées et la Caisse des pensions, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations que l'Université a versées à la Caisse durant l'année financière sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

Indemnités de fin de contrat de travail

76. Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque l'Université est manifestement tenue, en vertu d'un plan explicite détaillé et sans possibilité réelle de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de départ à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant qu'il est prévu de verser. Pour celles

qui sont dues plus de 12 mois après la date de clôture, le montant des engagements est actualisé dès lors que l'actualisation a un effet significatif.

Autres avantages à long terme du personnel

77. Les autres avantages à long terme désignent les prestations ou fractions de prestations qui ne sont pas dues dans les 12 mois suivant la fin de l'année pendant laquelle les membres du personnel ont fourni les services y ouvrant droit. Les jours de congé accumulés sont un exemple d'avantages à long terme du personnel.

Provisions

78. Les provisions sont des passifs comptabilisés au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constatée lorsque, par suite d'un événement passé, l'Université a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Elle correspond à l'estimation la plus fiable du montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, le montant de la provision équivaut à la valeur actualisée du montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation.

Passifs éventuels

79. Un passif éventuel est soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté de l'Université, soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, qui n'est pas comptabilisée parce qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre ou parce que son montant ne peut pas être déterminé de façon suffisamment fiable.

80. Les provisions et les passifs éventuels sont évalués en permanence afin de déterminer si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service augmente ou diminue. Si cette probabilité augmente, une provision est constatée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit. Si la probabilité diminue, il est fait état d'un passif éventuel dans les notes relatives aux états financiers.

81. Il est appliqué un seuil indicatif de 10 000 dollars pour la comptabilisation des provisions de même que pour la présentation des passifs éventuels dans les notes relatives aux états financiers.

Actifs éventuels

82. Un actif éventuel est un actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains, partiellement indépendants de la volonté de l'Université. Les actifs éventuels sont signalés dans les notes lorsqu'il est plus probable qu'improbable que des avantages économiques en découleront pour l'Université.

Engagements

83. Les engagements sont des charges futures que l'Université est tenue de supporter en vertu de contrats en cours et auxquelles elle n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements

en capital (montant des contrats d'acquisition d'immobilisations ni payé ni exigible à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats de biens et services non exécutés à la fin de la période considérée, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements au titre de contrats non résiliables.

Produits d'opérations sans contrepartie directe

Contributions volontaires

84. Les contributions volontaires et autres transferts qui sont étayés par un accord juridiquement contraignant sont comptabilisés en produits au moment où l'accord prend effet, c'est-à-dire lorsque l'Université est réputée avoir acquis le contrôle de l'actif, à moins que les fonds ne soient versés sous certaines conditions, auquel cas la comptabilisation n'intervient que lorsque ces conditions sont satisfaites. Les contributions volontaires relevant d'accords conditionnels sont immédiatement comptabilisées en produits si leur montant n'excède pas 50 000 dollars.

85. L'intégralité des montants afférents aux contributions volontaires régies par des accords pluriannuels non assortis de conditions (y compris par des accords qui précisent un montant maximal en numéraire), aux annonces de contributions volontaires et aux autres promesses de dons est comptabilisée en produits au moment où l'accord entre en vigueur. Les fonds inutilisés remboursés aux donateurs sont soustraits des produits.

86. Le montant des dépenses d'appui convenu avec le donateur est compris dans les contributions volontaires. L'UNU n'applique pas de pourcentage fixe pour les dépenses d'appui aux programmes. Le pourcentage est négocié au cas par cas avec chaque donateur.

87. Les produits reçus au titre d'arrangements interorganisations sont des fonds versés par des organismes qui confient à l'Université le soin d'administrer des projets et des programmes pour leur compte.

88. Les contributions en nature sous forme de biens d'une valeur supérieure au seuil de comptabilisation, soit 5 000 dollars par contribution, sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour l'Université et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Les contributions en nature sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. L'Université a choisi de ne pas comptabiliser les contributions en nature lorsqu'il s'agit de services ; elle signale cependant dans les notes relatives aux états financiers celles dont la valeur dépasse le seuil de 5 000 dollars.

Produits d'opérations avec contrepartie directe

89. Les opérations avec contrepartie directe sont des opérations dans le cadre desquelles l'Université vend des biens ou des services. Leur produit correspond à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir pour la vente des biens et des services. Il est comptabilisé dès lors qu'il peut être évalué de façon fiable, que des avantages économiques futurs en résulteront probablement et que certaines conditions ont été remplies, comme suit :

a) Le produit de la vente de publications et de livres, de même que celui provenant des redevances, est comptabilisé lorsque la vente a lieu et que les risques et avantages ont été transférés ;

b) Les produits correspondant aux commissions et aux coûts liés aux services techniques et administratifs, aux services d'achat et de formation et à d'autres services fournis à des gouvernements, à des entités des Nations Unies et à d'autres partenaires sont comptabilisés une fois les services fournis ;

c) Les produits comprennent les frais de scolarité acquittés par les étudiants de troisième cycle inscrits à l'Université ;

d) Les produits comprennent également les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les cotisations des adhérents et les gains nets réalisés sur les opérations de change.

Produits des placements

90. Le produit des placements comprend la part revenant à l'Université dans le produit net des fonds de gestion centralisée des liquidités, et les produits d'intérêts et de dividendes perçus sur les placements du Fonds de dotation. Le montant net des produits du fonds de gestion centralisée des liquidités et du Fonds de dotation s'obtient après prise en considération des plus-values et moins-values sur cession de placements, qui représentent la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable. Après déduction des coûts de transaction qui sont directement imputables aux activités de placement, le montant net des produits du fonds de gestion centralisée des liquidités est réparti au prorata entre tous les participants, en fonction de leurs soldes quotidiens. Les produits des fonds sont également fonction des plus-values et moins-values latentes sur les titres, qui sont réparties au prorata entre tous les participants, en fonction de leurs soldes en fin d'année.

Charges

91. Une charge désigne une réduction des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de l'exercice considéré, sous la forme de sorties ou de consommation d'actifs ou d'adjonction de passifs, ayant pour effet de réduire le montant de l'actif net ; elle est constatée selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens sont vendus ou les services fournis, quelles que soient les conditions de paiement.

92. Les traitements englobent les traitements à proprement parler ainsi que les indemnités de poste et les contributions du personnel se rapportant au personnel recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan national et au personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les indemnités et prestations comprennent des avantages tels que les subventions au titre de la pension et de l'assurance et les primes d'affectation, de rapatriement et de sujétion. La rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux honoraires des consultants, des entrepreneurs et des experts ad hoc.

93. Sont inclus dans les fournitures et consommables le coût des stocks utilisés et les charges afférentes aux fournitures et consommables.

94. Sont inclus dans les frais de fonctionnement divers l'acquisition de biens et d'actifs incorporels dont la valeur est inférieure aux seuils d'immobilisation, les services d'entretien, d'alimentation en eau, électricité et chauffage, les services contractuels, les services de formation et de sécurité, les services communs, les loyers, les assurances, les provisions pour créances douteuses et les pertes de change. Les charges diverses ont trait aux contributions en nature, aux frais de représentation et aux réceptions officielles, aux dons et à la cession d'actifs.

Partenariats

95. Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en vertu d'un accord contraignant. Il s'agit d'un accord contractuel en vertu duquel l'Université s'associe à une ou plusieurs parties pour mener une activité économique assujettie à un contrôle conjoint et qui aux termes de la norme IPSAS 37 (Partenariats) peut être classé comme :

a) Entreprise commune, auquel cas les coparticipants ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. L'Université comptabilisera les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans cette entreprise commune conformément aux dispositions des normes IPSAS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges ;

b) Coentreprise, auquel cas les parties au partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci. L'Université comptabilisera sa participation en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée à son coût historique, puis ajustée en fonction des variations de la quote-part de l'Université dans l'actif net postérieures à l'acquisition. L'Université rend compte dans l'état des résultats financiers de sa part de l'excédent ou du déficit enregistré par l'entité émettrice (le partenariat). Cette participation est comptabilisée dans les actifs non courants sauf si l'entité a une situation nette négative, auquel cas elle est comptabilisée comme passif non courant.

96. L'Université a également passé des accords de coentreprise pour des activités financées en commun sur lesquelles elle exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux aspects financiers et opérationnels de ces activités, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint sur ces activités. Conformément à la norme IPSAS 37, la participation à ces activités est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Note 4

Information sectorielle

97. Un secteur est une activité ou un groupe d'activités pour lequel il convient de présenter séparément l'information financière afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par l'entité au regard de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources.

98. Les informations sectorielles sont fournies en fonction des deux composantes de l'Université qui contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels s'inscrivant dans la mission globale de celle-ci :

a) Le Centre de l'ONU est le centre névralgique pour ce qui est de la programmation, de la planification et de l'administration des activités de l'Université ;

b) Les instituts et les programmes, qui mènent les travaux de recherche et d'enseignement contribuant à la réalisation des objectifs de l'Université.

99. Dans le cadre du fonctionnement normal, les opérations entre secteurs sont comptabilisées sur la base du recouvrement des coûts et sont éliminées aux fins de la présentation de l'information sectorielle.

État de la situation financière au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Actif					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6	20 353	7 282	—	27 635
Placements	Note 7	10 445	9 954	—	20 399
Contributions volontaires à recevoir	Note 8	3 557	14 211	—	17 768
Créances diverses	Note 9	1 462	2 685	—	4 147
Autres éléments d'actif	Note 11	268	72	—	340
Soldes débiteurs interfonds		1 587	33 153	(34 740)	—
Total des actifs courants		37 672	67 357	(34 740)	70 289
Actifs non courants					
Placements	Note 7	203 377	226 938	—	430 315
Contributions volontaires à recevoir	Note 8	4 597	21 173	—	25 770
Immobilisations corporelles	Note 13	40 984	13 286	—	54 270
Immobilisations incorporelles	Note 14	36	11	—	47
Autres éléments d'actif	Note 11	168	22	—	190
Total des actifs non courants		249 162	261 430	—	510 592
Total de l'actif		286 834	328 787	(34 740)	580 881
Passif					
Passifs courants					
Dettes et charges à payer	Note 15	3 034	4 309	—	7 343
Encaissements par anticipation	Note 16	456	1 337	—	1 793
Avantages du personnel	Note 17	1 027	1 517	—	2 544
Contrats de location	Note 18	12	17	—	29
Autres éléments de passif	Note 19	1 712	463	—	2 175
Soldes créditeurs interfonds		32 126	2 614	(34 740)	—
Total des passifs courants		38 367	10 257	(34 740)	13 884

État de la situation financière au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Passifs non courants					
Avantages du personnel	Note 17	3 952	8 635	—	12 587
Contrats de location	Note 18	27	18	—	45
Autres éléments de passif	Note 19	33 214	10 741	—	43 955
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	Note 28	32	59	—	91
Total des passifs non courants		37 225	19 453	—	56 678
Total du passif		75 592	29 710	(34 740)	70 562
Total net de l'actif et du passif		211 242	299 077	—	510 319
Actif net					
Excédents cumulés	Note 20	19 404	67 166	—	86 570
Fonds de dotation	Note 21	191 838	231 911	—	423 749
Total de l'actif net		211 242	299 077	—	510 319

^a Les éliminations, d'un montant de 34,74 millions de dollars, s'expliquent par les opérations interfonds effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

État de la situation financière au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Actif					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6	20 152	8 379	—	28 531
Placements	Note 7	9 897	9 236	—	19 133
Contributions volontaires à recevoir	Note 8	2 357	16 078	—	18 435
Créances diverses	Note 9	438	1 014	—	1 452
Stocks	Note 10	—	2	—	2
Autres éléments d'actif	Note 11	282	126	—	408
Soldes débiteurs interfonds		1 320	31 881	(33 201)	—
Total des actifs courants		34 446	66 716	(33 201)	67 961
Actifs non courants					
Placements	Note 7	184 443	206 569	—	391 012
Contributions volontaires à recevoir	Note 8	521	16 101	—	16 622
Immobilisations corporelles	Note 13	36 918	13 813	—	50 731
Immobilisations incorporelles	Note 14	—	36	—	36
Autres éléments d'actif	Note 11	168	27	—	195
Total des actifs non courants		222 050	236 546	—	458 596
Total de l'actif		256 496	303 262	(33 201)	526 557
Passif					
Passifs courants					
Dettes et charges à payer	Note 15	2 220	2 932	—	5 152
Encaissements par anticipation	Note 16	713	708	—	1 421
Avantages du personnel	Note 17	850	1 464	—	2 314
Contrats de location	Note 18	2	9	—	11
Autres éléments de passif	Note 19	1 436	542	—	1 978
Soldes créditeurs interfonds		28 792	4 409	(33 201)	—
Total des passifs courants		34 013	10 064	(33 201)	10 876

État de la situation financière au 31 décembre 2019 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Passifs non courants					
Encaissements par anticipation	Note 16	222	339	–	561
Avantages du personnel	Note 17	3 390	7 406	–	10 796
Contrats de location	Note 18	1	10	–	11
Autres éléments de passif	Note 19	29 352	11 125	–	40 477
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	Note 28	16	23	–	39
Total des passifs non courants		32 981	18 903	–	51 884
Total du passif		66 994	28 967	(33 201)	62 760
Total net de l'actif et du passif		189 502	274 295	–	463 797
Actif net					
Excédents cumulés	Note 20	11 835	64 449	–	76 284
Fonds de dotation	Note 21	177 667	209 846	–	387 513
Total de l'actif net		189 502	274 295	–	463 797

^a Les éliminations, d'un montant de 33,20 millions de dollars, s'expliquent par les opérations interfonds effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

État des résultats financiers au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Produits					
Contributions volontaires	Note 22	31 413	30 450	–	61 863
Produit des placements (montant net)	Note 23	22 829	25 522	–	48 351
Produits divers	Note 24	3 660	4 800	(577)	7 883
Total des produits		57 902	60 772	(577)	118 097
Charges					
Traitements, indemnités et prestations	Note 25	10 262	18 108	(400)	27 970
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	Note 25	19 292	2 280	–	21 572
Voyages	Note 25	143	551	–	694
Amortissement	Notes 13, 14 et 25	1 793	767	–	2 560
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 25	829	4 227	(16)	5 040
Fournitures et consommables	Note 25	344	589	–	933
Frais de fonctionnement divers	Note 25	3 233	8 894	(161)	11 966
Charges diverses	Note 25	1	1	–	2
Total des charges		35 897	35 417	(577)	70 737
Excédent pour l'année		22 005	25 355	–	47 360

^a Les éliminations, d'un montant de 0,58 million de dollars, s'expliquent par les services rendus et les transactions effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

État des résultats financiers au 31 décembre 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Produits					
Contributions volontaires	Note 22	23 204	32 694	—	55 898
Produit des placements (montant net)	Note 23	28 489	32 262	—	60 751
Produits divers	Note 24	1 963	2 273	(589)	3 647
Total des produits		53 656	67 229	(589)	120 296
Charges					
Traitements, indemnités et prestations	Note 25	9 745	17 906	(396)	27 255
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	Note 25	16 311	2 043	—	18 354
Voyages	Note 25	1 021	4 008	—	5 029
Amortissement	Notes 13, 14 et 25	1 698	673	—	2 371
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 25	1 071	3 371	—	4 442
Fournitures et consommables	Note 25	461	799	—	1 260
Frais de fonctionnement divers	Note 25	3 467	13 815	(193)	17 089
Charges diverses	Note 25	3	10	—	13
Total des charges		33 777	42 625	(589)	75 813
Excédent pour l'année		19 879	24 604	—	44 483

^a Les éliminations, d'un montant de 0,59 million de dollars, s'expliquent par les services rendus et les transactions effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

Note 5

Comparaison avec le budget

100. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget présente les écarts entre les montants inscrits au budget établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et les montants effectifs des dépenses calculés sur une base comparable.

101. Le fait que le Conseil de l'Université des Nations Unies approuve le budget de l'Université autorise celle-ci à engager des dépenses ; on parle alors de budget approuvé. Dans les rapports établis conformément aux normes IPSAS, les budgets approuvés correspondent aux crédits ouverts pour chaque catégorie budgétaire en vertu des décisions du Conseil. La présentation des activités et des dépenses connexes dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget tient compte des catégories approuvées par le Conseil, à savoir :

- a) Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information : activités universitaires ;
- b) Traitements et autres dépenses de personnel : tableau d'effectifs et autres dépenses de personnel ;
- c) Frais généraux de fonctionnement : frais généraux.

102. Le budget initial correspond à la part pour 2020 des crédits que le Conseil a approuvés le 12 décembre 2019 pour l'exercice biennal 2020-2021. Les différences entre le budget initial et le budget final sont dues aux crédits révisés approuvés par le Conseil et à l'augmentation des dépenses afférentes à certaines activités de programme que le Recteur a permis d'engager avec l'autorisation du Conseil.

103. Quand ils sont supérieurs à 10 %, les écarts entre le montant définitif des crédits ouverts pour l'année 2020 et le montant du budget initial sont considérés comme significatifs et sont expliqués ci-après.

<i>Composante</i>	<i>Écarts significatifs (supérieurs à 10 %)</i>
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions imposées en 2020 quant à l'accès physique, la mise en œuvre des projets qui nécessitaient une présence physique a été retardée et reportée à l'année suivante. Le montant du budget inutilisé en 2020 a été réaffecté à 2021.
Frais généraux de fonctionnement	Les dépenses budgétaires non essentielles, telles que la rénovation des bureaux et l'acquisition de mobilier, ont été reportées de 2020 à 2021. Les économies budgétaires réalisées en 2020 du fait de l'annulation des voyages et de la baisse des coûts de services ont été réaffectées et redéfinies en vue d'une utilisation en 2021.

104. Il n'y a pas de différence significative entre le budget définitif pour 2020 et le montant effectif des dépenses, calculées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie

105. On trouvera ci-après le rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable, qui figurent dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, et des montants effectifs dont il est rendu compte dans l'état des flux de trésorerie :

Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placement</i>	<i>Financement</i>	<i>Total</i>
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	(47 260)	–	–	(47 260)
Différences liées à la méthode de calcul	40 638	(359)	–	40 279
Différences relatives aux entités prises en compte	(1 438)	–	–	(1 438)
Différences de présentation	–	7 471	52	7 523
Montants effectifs figurant dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	(8 060)	7 112	52	(896)

106. Les différences liées à la méthode de calcul tiennent au fait que le budget est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Aux fins du rapprochement des montants budgétaires et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie, les éléments hors trésorerie, notamment les engagements à imputer sur le budget qui ne constituent pas un flux de trésorerie, doivent être éliminés. Par ailleurs, il est tenu compte des différences liées aux normes IPSAS, telles que les paiements d'engagements se rapportant à des périodes antérieures et les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

107. Les différences relatives aux entités correspondent à des flux de trésorerie à destination ou en provenance de groupes de fonds autres que ceux de l'Université qui sont présentés dans les états financiers de celle-ci. Les états présentent les résultats de tous les groupes de fonds.

108. Il y a écarts de dates lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers.

109. Les différences de présentation s'expliquent par le fait que la structure et le système de classement retenus pour établir l'état des flux de trésorerie diffèrent de ceux employés dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget ; en l'occurrence, elles tiennent principalement au fait qu'il n'est pas tenu compte des produits et des variations du solde des placements dans l'état comparatif.

Rapprochement des montants établis selon la méthode comptable applicable au budget et des montants figurant dans l'état des résultats financiers

110. Le tableau ci-après présente le rapprochement des dépenses présentées selon la méthode comptable appliquée au budget, telles qu'indiquées dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, et des dépenses totales calculées selon les normes IPSAS dont il est rendu compte dans l'état des résultats financiers.

Rapprochement des montants établis selon la méthode comptable applicable au budget et des montants figurant dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	47 260
Éléments d'actif supplémentaires et éléments incorporels	(6 262)
Amortissement	2 560
Accords de cession de droits d'usage sans contrepartie	25 398
Charges liées au Fonds de dotation	1 438
Différences liées au change	(399)
Traitements à payer et indemnités pour frais d'études payées à l'avance	758
Variation des engagements/différence entre les charges à payer et les engagements	(1 184)
Paiements au titre de la location	(16)
Paiements anticipés et créances diverses	46
Autres charges à payer	1 277
Éliminations interfonds	(177)
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	1
Dépréciation des créances douteuses	37
Montants effectifs inscrits dans l'état des résultats financiers (état II)	70 737

Note 6
Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 26)	3 325	9 171
Fonds de dotation (note 26)	2 103	2 373
Divers (note 26)	22 207	16 987
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	27 635	28 531

Note 7
Placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Placements à court terme		
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 26)	20 399	19 133
Total des placements à court terme	20 399	19 133
Placements à long terme		
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 26)	6 715	5 960
Fonds de dotation (note 26)	423 600	385 052
Total des placements à long terme	430 315	391 012
Total des placements	450 714	410 145

Note 8
Contributions volontaires à recevoir : créances sur opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Contributions volontaires courantes à recevoir		
Contributions volontaires à recevoir	68 889	61 648
Dépréciation des créances douteuses : contributions volontaires	(51 121)	(43 213)
Total des contributions volontaires courantes à recevoir	17 768	18 435
Contributions volontaires non courantes à recevoir		
Contributions volontaires à recevoir	37 220	34 772
Dépréciation des créances douteuses : contributions volontaires	(11 450)	(18 150)
Total des contributions volontaires non courantes à recevoir	25 770	16 622
Total des contributions volontaires à recevoir	43 538	35 057

111. Les contributions volontaires à recevoir sont évaluées chaque année afin de déterminer si elles présentent des signes de dépréciation. Il est tenu compte dans la provision pour créances douteuses pour 2020 d'une dépréciation des arriérés de paiement.

Note 9

Créances diverses : créances sur opérations avec contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Placements à recevoir	2 987	768
États Membres	273	257
Créances à recevoir d'entités des Nations Unies	20	9
Personnel	7	28
Opérations avec contrepartie directe	884	390
Provision pour créances douteuses diverses	(24)	—
Total des créances diverses	4 147	1 452

112. L'augmentation du montant des placements à recevoir s'explique principalement par la vente de titres placés dans des fonds indiciels cotés, pour un montant de 2,9 millions de dollars, qui a eu lieu le 31 décembre 2020 et dont le règlement est intervenu le 5 janvier 2021.

Note 10

Stocks

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	2	4
Stocks acquis pendant la période	—	—
Total des stocks disponibles	2	4
Consommation	—	2
Cession	2	—
Valeur totale des stocks au 31 décembre	—	2

Note 11

Autres éléments d'actif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Autres éléments d'actif courants		
Avances versées à des non-fonctionnaires	130	231
Avances versées aux fonctionnaires	210	177
Total des autres éléments d'actif courants	340	408

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Autres éléments d'actif non courants		
Avances versées à des non-fonctionnaires	190	195
Total des autres éléments d'actif non courants	190	195
Total des autres éléments d'actif	530	603

Note 12**Biens patrimoniaux**

113. Certains éléments d'actif sont considérés comme des biens patrimoniaux en raison de leur valeur culturelle, pédagogique ou historique. L'Université détient des biens patrimoniaux, à savoir des œuvres d'art, des livres et une statue. Elle les a achetés ou reçus sous forme de dons ou de legs sur plusieurs années. Ces biens ne sont pas utilisés aux fins de la prestation de services par les instituts et programmes de l'Université. Conformément à la convention comptable de l'Université, ils ne sont donc pas pris en compte dans l'état de la situation financière.

Note 13**Immobilisations corporelles**

114. Pendant l'année considérée, aucune immobilisation corporelle n'a été comptabilisée en pertes. À la date de clôture des comptes, l'Université n'avait constaté aucune dépréciation supplémentaire.

115. Parmi les acquisitions d'immobilisations corporelles réalisées en 2020 figurent le remplacement du système de climatisation à commande centrale et d'un ascenseur et la construction d'un plafond conforme aux normes antisismiques pour le bâtiment du siège de l'Université, fourni par le gouvernement du pays hôte, pour un montant de 5,68 millions de dollars.

116. Un montant de 46,13 millions de dollars afférent aux droits d'usage cédés sans contrepartie est pris en compte dans la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles : 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Bâtiments</i>	<i>Améliorations locatives</i>	<i>Immobilisations en cours</i>	<i>Matériel et outillage</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communication</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Total</i>
Coût au 31 décembre 2019	138 890	638	151	182	173	1 883	283	142 200
Entrées	5 684	–	–	–	36	126	68	5 914
Sorties	(838)	–	–	–	(19)	(380)	(33)	(1 270)
Comptabilisation à l'actif	–	300	–	–	–	–	–	300
Reclassement	–	–	(151)	–	–	–	–	(151)
Coût au 31 décembre 2020	143 736	938	–	182	190	1 629	318	146 993
Cumul des amortissements au 31 décembre 2019	88 909	479	–	148	126	1 568	239	91 469
Dotations aux amortissements	2 138	162	–	12	20	76	23	2 431
Ajustement lié à l'amortissement (10 %)	84	–	–	(11)	2	19	(2)	92
Amortissement sur cessions	(838)	–	–	–	(19)	(380)	(32)	(1 269)
Cumul des amortissements au 31 décembre 2020	90 293	641	–	149	129	1 283	228	92 723
Valeur nette comptable								
31 décembre 2019	49 981	159	151	34	47	315	44	50 731
31 décembre 2020	53 443	297	–	33	61	346	90	54 270

Note 14
Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels acquis à l'extérieur</i>	<i>Immobilisations incorporelles en cours de développement</i>	<i>Total pour 2020</i>	<i>Total pour 2019</i>
Coût au 1^{er} janvier	195	11	–	206	206
Entrées	–	12	36	48	–
Coût au 31 décembre	195	23	36	254	206
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	159	11	–	170	128
Amortissement	36	1	–	37	42
Amortissements cumulés au 31 décembre	195	12	–	207	170
Valeur nette comptable	–	11	36	47	36

Note 15
Dettes et charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Dettes fournisseurs	708	410
Charges à payer au titre de biens et services	1 513	1 523
Sommes dues à d'autres entités des Nations Unies	4	187
Placements	4 942	2 956
Autres	176	76
Total des dettes et charges à payer	7 343	5 152

117. L'augmentation du montant des placements s'explique principalement par l'achat de titres placés dans des fonds indiciels cotés, pour un montant de 4,90 millions de dollars, qui a eu lieu le 31 décembre 2020 et dont le règlement est intervenu le 5 janvier 2021.

Note 16
Encaissements par anticipation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Encaissements courants par anticipation		
Contributions reçues par anticipation	1 436	1 164
Autres encaissements par anticipation	357	257
Total des encaissements courants par anticipation	1 793	1 421

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Encaissements non courants par anticipation		
Contributions reçues par anticipation	–	561
Total des encaissements non courants par anticipation	–	561
Total des encaissements par anticipation	1 793	1 982

Note 17 Avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Passifs courants	Passifs non courants	Total au 31 décembre 2020
Assurance maladie après la cessation de service	115	9 457	9 572
Congés annuels	107	1 499	1 606
Prestations liées au rapatriement	121	1 631	1 752
Engagements au titre des prestations définies dues à la cessation de service ou postérieures à l'emploi	343	12 587	12 930
Traitements et indemnités à payer	2 201	–	2 201
Total	2 544	12 587	15 131

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Passifs courants	Passifs non courants	Total au 31 décembre 2019
Assurance maladie après la cessation de service	104	8 100	8 204
Congés annuels	159	1 249	1 408
Prestations liées au rapatriement	202	1 447	1 649
Engagements au titre des prestations définies dues à la cessation de service ou postérieures à l'emploi	465	10 796	11 261
Traitements et indemnités à payer	1 849	–	1 849
Total	2 314	10 796	13 110

118. Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et des avantages postérieurs à l'emploi sont constitués conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, et les montants des passifs correspondants sont calculés par des actuaires indépendants. Il est procédé à une évaluation actuarielle en principe tous les deux ans. La dernière évaluation en date a été arrêtée au 31 décembre 2019.

Évaluation actuarielle : hypothèses

119. L'Université examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes employées par les actuaires dans l'évaluation de fin d'année pour calculer les charges et les

contributions afférentes aux avantages du personnel. Les principales hypothèses actuarielles ayant servi au calcul des engagements au titre des avantages du personnel au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 sont indiquées ci-après.

Hypothèses actuarielles

(En pourcentage)

<i>Hypothèses actuarielles</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Taux d'actualisation au 31 décembre 2019	3,63	3,19	2,51
Taux d'actualisation au 31 décembre 2020	3,15	2,40	2,27
Taux d'inflation au 31 décembre 2019	3,76-5,44	2,20	–
Taux d'inflation au 31 décembre 2020	3,64-5,31	2,20	–

120. Les taux d'actualisation calculés pour le dollar des États-Unis, l'euro et le franc suisse ont été établis à partir des courbes élaborées par Aon Hewitt et détaillées dans l'évaluation actuarielle. Cette démarche est conforme à la décision que le Groupe de travail des normes comptables – créé sous les auspices du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination – a prise afin d'harmoniser les hypothèses actuarielles à l'échelle du système des Nations Unies et à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/815, par. 26) approuvée par l'Assemblée générale à la section IV de sa résolution 71/272 B.

121. Au 31 décembre 2020, les hypothèses d'augmentation des traitements pour la catégorie des administrateurs étaient de 8,5 % à l'âge de 23 ans, tombant progressivement à 4,0 % à l'âge de 70 ans. Celles appliquées aux traitements des agents des services généraux étaient de 6,8 % à l'âge de 19 ans, taux tombant progressivement à 4,0 % à l'âge de 65 ans.

122. Le coût des prestations par personne au titre des régimes d'assurance maladie après la cessation de service a été actualisé pour tenir compte de l'évolution récemment observée en ce qui concerne les prestations et affiliations. L'hypothèse retenue pour le taux d'augmentation des frais médicaux est révisée afin de tenir compte de la diminution prévue à court terme des coûts des régimes d'assurance maladie après la cessation de service et de la conjoncture économique. Les hypothèses tendanciennes relatives au coût des soins de santé utilisées pour l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2020 ont été actualisées afin de tenir compte des hausses prévues dans les années à venir. Au 31 décembre 2020, les taux d'augmentation du coût des soins de santé retenus étaient de 3,64 % (3,76 % en 2019) pour les plans d'assurance maladie proposés en Suisse et de 3,73 % (3,83 % en 2018) pour les plans d'assurance maladie proposés dans la zone euro à l'exception des plans américains. Les taux retenus étaient de 5,31 % (5,44 % en 2019) pour tous les autres plans d'assurance maladie, à l'exception du programme Medicare et des plans d'assurance dentaire proposés aux États-Unis, pour lesquels un taux de 5,15 % (5,26 % en 2019) et un taux de 4,59 % (4,66 % en 2019) ont été respectivement utilisés, ces taux devant progressivement être ramenés à 3,65 % (3,85 % en 2019) sur une période de 14 ans (13 ans en 2019) pour le coût des soins de santé offerts aux États-Unis, et sur une période de 6 à 8 ans (3 à 8 ans en 2019) pour les plans d'assurance maladie disponibles dans les autres pays.

123. Pour l'évaluation des engagements au titre des prestations liées au rapatriement arrêtée au 31 décembre 2020, on a retenu un taux d'inflation des frais de voyage de

2,20 %, identique à celui de 2019, en tenant compte des projections de l'inflation aux États-Unis sur les 20 prochaines années.

124. Pour les engagements au titre des reliquats de congés payés, l'hypothèse retenue a été celle d'une augmentation annuelle égale à 9,1 % les trois premières années de service, à 1 % de la quatrième à la huitième année et à 0,1 % chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours. La méthode d'attribution est utilisée pour l'évaluation actuarielle des engagements au titre des congés annuels.

125. Pour les régimes à prestations définies, les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables et statistiques publiées. Les hypothèses relatives aux augmentations de traitement, aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et à la mortalité sont conformes à celles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies utilise pour sa propre évaluation actuarielle.

Variation des engagements au titre des prestations définies postérieures à l'emploi

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des engagements au titre des prestations définies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2019
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 1^{er} janvier	11 261	14 309
Coût des services rendus au cours de la période	940	1 021
Coût financier	378	637
Total des coûts comptabilisés dans l'état des résultats financiers	1 318	1 658
Prestations versées	(478)	(585)
(Gains)/pertes actuariel(le)s comptabilisé(e)s directement dans l'état des variations de l'actif net ^a	829	(4 121)
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre	12 930	11 261

^a Le montant total net des pertes actuarielles constatées dans l'état des variations de l'actif net s'élève à 0,8 million de dollars (contre 4,1 millions de dollars de gains actuariels en 2019).

Analyse de sensibilité au taux d'actualisation

126. Les variations des taux d'actualisation sont dictées par la courbe d'actualisation, qui est construite à partir d'obligations de sociétés. Les marchés obligataires ont fluctué au cours de la période comptable, et cette volatilité influe sur l'hypothèse retenue pour le taux d'actualisation. Une variation d'un demi-point de pourcentage aurait sur les engagements les incidences indiquées ci-dessous.

Analyse de sensibilité au taux d'actualisation : engagements au titre des avantages du personnel en fin d'année

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>31 décembre 2020</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Hausse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	(983)	(78)	(66)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(10)	(4)	(4)
Baisse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	1 144	84	72
En pourcentage des engagements en fin d'année	12	5	4

<i>31 décembre 2019</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Hausse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	(843)	(73)	(58)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(10)	(4)	(4)
Baisse de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation	981	79	63
En pourcentage des engagements en fin d'année	12	5	4

Analyse de sensibilité à l'évolution des frais médicaux

127. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est le taux auquel le coût des soins de santé devrait augmenter à l'avenir. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant de la variation à la hausse ou à la baisse de ce coût, toutes autres hypothèses, dont celle relative au taux d'actualisation, demeurant constantes. Si l'hypothèse tendancielle relative au coût des soins de santé venait à varier d'un demi-point de pourcentage, l'évaluation des engagements au titre des prestations définies s'établirait comme indiqué ci-dessous.

Analyse de sensibilité à l'évolution des frais médicaux : incidence d'une variation de 0,5 point de pourcentage de l'hypothèse tendancielle relative aux dépenses de santé

(En milliers de dollars des États-Unis et en pourcentage)

<i>2020</i>	<i>Hausse</i>	<i>Baisse</i>
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies	11,53 %	1 104 (10,03 %) (960)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier	1,58 %	151 (1,33 %) (127)
Total		1 255 (1 087)

2019	Hausse	Baisse
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies	11,54 %	947 (10,03 %) (823)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier	1,57 %	129 (1,33 %) (109)
Total	1 076	(932)

Autres éléments d'information concernant les régimes à prestations définies

128. Les chiffres indiqués pour 2020 correspondent au montant estimatif des versements dus, durant l'année, aux fonctionnaires qui quittent leur emploi et aux retraités, montant établi sur la base des tendances observées en matière d'acquisition des droits au titre des différentes prestations : assurance maladie après la cessation de service, prestations liées au rapatriement et versements en compensation de jours de congé annuel accumulés. Les montants estimatifs des versements dus au titre des régimes à prestations définies (déduction faite des cotisations des participants), sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Montants estimatifs des versements dus au titre des régimes à prestations définies (déduction faite des cotisations des participants)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations liées au rapatriement	Congés annuels	Total
2021	120	124	110	354
2020	107	208	163	478

Données rétrospectives : montant total des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du reliquat de congés annuels au 31 décembre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2018	2017	2016	2015
Valeur actuelle des engagements au titre des régimes à prestations définies	11 261	14 309	15 155	12 691	11 698

Traitements et indemnités à payer

129. Les traitements et indemnités échus comprennent des charges à payer au titre des congés annuels de certains vacataires et des congés de compensation (1,11 million de dollars contre 0,87 million en 2019), des remboursements dus aux fonctionnaires dont le traitement est imposé (0,56 million de dollars, contre 0,58 million en 2019), des prestations liées au rapatriement (0,22 million de dollars, contre 0,24 million en 2019) et des congés dans les foyers (0,31 million de dollars, contre 0,16 million en 2019).

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

130. En vertu des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans.

Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses avoirs actuels et le montant estimatif de ses avoirs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

131. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation affiliée. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées contribue à le combler en proportion du montant total des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation.

132. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été arrêtée au 31 décembre 2019 ; aux fins de l'établissement des états financiers de 2020, les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2019 s'appliqueront au 31 décembre 2020.

133. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 144,2 % (contre 139,2 % en 2017). Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 107,1 % (contre 102,7 % en 2017).

134. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle de la totalité du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

135. Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté soit lors de l'évaluation en cours, soit parce que la Caisse viendrait à cesser son activité, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler le déficit actuariel serait calculé en proportion de ses cotisations par rapport au total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2017, 2018 et 2019) s'élevait à 7 546,92 millions de dollars, dont 0,09 % a été versé par l'Université.

136. Les cotisations versées à la Caisse des pensions en 2020 se sont élevées à 2,44 millions de dollars (contre 2,47 millions en 2019). En 2021, elles devraient atteindre environ 2,56 millions de dollars.

137. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

138. Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse

publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 18 Contrats de location

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Contrats de location-financement (note 29)		
Passifs courants	29	11
Passifs non courants	45	11
Total	74	22

Note 19 Autres éléments de passif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Droits d'usage de bâtiments cédés sans contrepartie (note 29)		
Passifs courants	2 175	1 978
Passifs non courants	43 955	40 477
Total	46 130	42 455

139. L'augmentation de la part des bâtiments occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie s'explique principalement par le remplacement au cours de l'année de composantes majeures du bâtiment du siège de l'Université à Tokyo, assuré par le gouvernement du pays hôte, pour un montant de 5,68 millions de dollars.

Note 20 Actifs nets : excédents/(déficits) cumulés

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes	Fonds pour les prestations dues à la cessation de service	Total pour 2020	Total pour 2019
Solde au 1^{er} janvier	86 023	(9 739)	76 284	75 051
Gains/(pertes) actuariel(le)s constaté(e)s dans l'actif net	—	(829)	(829)	4 121
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence)	(9)	—	(9)	2
Excédent/(déficit) pour l'année	11 540	(416)	11 124	(1 190)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds pour les prestations dues à la cessation de service</i>	<i>Total pour 2020</i>	<i>Total pour 2019</i>
Montants transférés au fonds pour les prestations dues à la cessation de service	—	—	—	—
Montants transférés au Fonds de dotation	—	—	—	(1 700)
Solde au 31 décembre	97 554	(10 984)	86 570	76 284

Note 21**Actif net : Fonds de dotation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 décembre 2019</i>
Capital constitué par des contributions réservées à des fins particulières	282 116	281 116
Excédents cumulés (contributions réservées à des fins particulières)	141 633	106 397
Total de l'actif net du Fonds de dotation	423 749	387 513

Variation du Fonds de dotation**Capital constitué par des contributions réservées à des fins particulières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2020</i>	<i>2019</i>
Solde au 1^{er} janvier	281 116	279 416
Apports au Fonds de dotation	1 000	1 700
Solde au 31 décembre	282 116	281 116

Excédents/(déficits) cumulés – fonds réservés à des fins particulières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2020</i>	<i>2019</i>
Solde au 1^{er} janvier	106 397	60 724
Distribution aux fonds des opérations courantes	(10 176)	(12 753)
Excédent/(déficit) pour l'année	46 662	59 957
Dépréciation des créances douteuses	(1 250)	(1 531)
Solde au 31 décembre	141 633	106 397

Note 22

Contributions volontaires : produits des opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Contributions financières volontaires	40 232	38 687
Contributions volontaires en nature	21 723	18 582
Total des contributions volontaires reçues	61 955	57 269
Remboursements	(92)	(1 371)
Montant net des contributions volontaires reçues	61 863	55 898

140. On a procédé à une analyse au cas par cas de tous les accords concernant les produits d'opérations sans contrepartie directe, conformément aux critères définis dans la norme IPSAS 23. Les produits d'opérations sans contrepartie directe se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (13,6 millions de dollars) et de contributions volontaires à recevoir (26,6 millions de dollars), qui sont soumis à des stipulations générales dans les accords qui ne constituent pas des conditions. L'Université des Nations Unies a eu une expérience positive avec les donateurs ayant régulièrement effectué leurs versements. Par le passé, elle n'a jamais manqué aux stipulations et les donateurs n'ont pas été amenés à exiger des remboursements.

141. Les contributions volontaires nettes, d'un montant de 61,9 millions de dollars, se décomposent comme suit : 35,3 millions de dollars pour l'année considérée (2020) et 26,6 millions de dollars pour les années suivantes (2021 : 8,3 millions ; 2022 : 7,5 millions ; 2023 : 6,5 millions ; 2024 : 2,8 millions et 2025 : 1,5 million.

142. Les produits des contributions en nature représentent les droits d'usage de bâtiments et de locaux cédés sans contrepartie sur la base de leur juste valeur locative. Les contributions en nature reçues pendant la période (0,91 million de dollars) sous la forme de services ne sont pas comptabilisées comme des produits et ne sont donc pas comprises dans le produit des contributions en nature indiqué ci-dessus.

Note 23

Produits nets/(charges nettes) des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits et charges des fonds de gestion centralisée des liquidités : récapitulatif		
Produit des placements	312	490
Incidence sur la juste valeur	162	28
Plus-values/(moins-values) latentes	15	10
Produits nets/(charges nettes) du fonds de gestion centralisée des liquidités	489	528
Produits/(charges) du Fonds de dotation : récapitulatif		
Produit des placements	7 891	10 143
Plus-values/(moins-values) réalisées sur la cession et l'arrivée à échéance des titres	6 714	2 047

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Incidence sur la juste valeur	33 257	48 033
Produits nets/(charges nettes) du Fonds de dotation	47 862	60 223
Total des produits nets/(charges nettes) des placements	48 351	60 751

Note 24**Autres produits : produits d'opérations avec contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Publications, ventes et droits d'auteur	11	14
Services fournis	2 601	1 523
Revenus locatifs	1 220	1 441
Frais de scolarité perçus	151	219
Cotisations des membres	—	40
Gains de change	3 858	228
Autres	42	182
Total	7 883	3 647

143. Les autres produits ont considérablement augmenté principalement en raison des gains liés à la réévaluation des devises enregistrés au cours de l'année.

Note 25**Charges**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Traitements, indemnités et prestations		
Coûts salariaux	21 845	20 210
Prestations de retraite	2 442	2 474
Indemnités de fin de contrat de travail et avantages postérieurs à l'emploi	1 021	1 806
Prestations liées aux engagements et affectations	374	404
Prestations liées aux congés	329	400
Autres avantages du personnel	1 959	1 961
Total des traitements, indemnités et prestations	27 970	27 255
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution		
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	21 572	18 354
Total des loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	21 572	18 354

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Voyages		
Voyages	694	5 029
Total des frais de voyage	694	5 029
Amortissement		
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 523	2 329
Amortissement d'immobilisations incorporelles	37	42
Total de l'amortissement	2 560	2 371
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire		
Services de vacataires	5 040	4 442
Total de la rémunération et des indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	5 040	4 442
Fournitures et consommables		
Matériel informatique et matériel de communication	380	491
Matériel	89	69
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	384	556
Fournitures de bureau	72	106
Autres consommables	8	38
Total des fournitures et consommables	933	1 260
Frais de fonctionnement divers		
Services rendus par des sociétés	4 895	3 790
Frais de formation	1 370	2 473
Frais de maintenance	1 646	1 576
Services spécialisés	1 462	1 166
Communications	992	1 194
Assurances/garanties	74	51
Charges liées au recrutement	14	84
Sécurité	130	40
Fret	6	4
Dépréciation des créances douteuses	1 289	6 543
Quote-part du déficit/(excédent) des coentreprises (mise en équivalence)	43	4
Divers	45	164
Total des frais de fonctionnement divers	11 966	17 089
Charges diverses		
Dépenses de représentation	2	13
Total des frais de fonctionnement divers	2	13
Total des charges	70 737	75 813

144. Les frais de voyage ont diminué de 86,20 %, passant de 5,03 millions de dollars en 2019 à 0,69 million de dollars en 2020, principalement en raison des interdictions et restrictions imposées aux voyages du fait de la pandémie de COVID-19.

Note 26

Instruments financiers, gestion du risque financier et fonds de gestion centralisée des liquidités

145. Le tableau suivant présente les différentes catégories d'instruments financiers de l'Université des Nations Unies.

Actifs financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Juste valeur avec contrepartie en résultat		
Placements à court terme : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	20 399	19 133
Total des placements à court terme	20 399	19 133
Placements à long terme : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	6 715	5 960
Placements à long terme : Fonds de dotation	423 600	385 052
Total des placements à long terme	430 315	391 012
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	450 714	410 145
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	3 325	9 171
Trésorerie et équivalents de trésorerie : Fonds de dotation	2 103	2 373
Trésorerie et équivalents de trésorerie : divers	22 207	16 987
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	27 635	28 531
Prêts et créances		
Créances à court terme : contributions volontaires à recevoir	17 768	18 435
Créances à court terme : créances diverses	4 147	1 452
Créances à long terme : contributions volontaires à recevoir	25 770	16 622
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et des créances	75 320	65 040
Total des actifs financiers (valeur comptable)	526 034	475 185
Dont : actifs financiers détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	30 439	34 262
Dont : actifs financiers détenus dans le Fonds de dotation	425 704	387 425
Passifs financiers au coût amorti		
Dettes et autres charges à payer	7 343	5 152
Total des passifs financiers (valeur comptable)	7 343	5 152

Au 31 décembre 2020 Au 31 décembre 2019

Recettes nettes provenant des actifs financiers

Produits nets provenant du fonds de gestion centralisée des liquidités	489	528
Produits nets/(charges nettes) du Fonds de dotation	47 862	60 223
Total des produits nets/(charges nettes) provenant des actifs financiers	48 351	60 751

146. En raison principalement de ses placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le fonds de dotation, l'Université est exposée aux risques financiers suivants :

- a) Risque de crédit ;
- b) Risque de liquidité ;
- c) Risque de marché, notamment le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix.

147. On trouvera dans la présente note et la note 27 (Instruments financiers : Fonds de dotation) des informations sur chacun de ces risques, sur les objectifs, les principes et les procédures de l'Université relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques, et sur la gestion du capital.

Gestion du risque financier : dispositif de gestion des risques

148. La gestion des placements est centralisée au Siège de l'Organisation des Nations Unies et l'Université n'est pas autorisée en temps ordinaire à procéder à des placements. L'Université gère les risques dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et des directives pour la gestion des placements, sauf dérogation exceptionnelle lorsque les conditions justifient que des placements soient effectués localement suivant des paramètres bien définis conformes aux directives pour la gestion des placements.

149. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

150. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant, pour chaque fonds, un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

151. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

Gestion du risque financier : risque de crédit

152. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'établissements financiers et les impayés.

Exposition maximale au risque de crédit

153. L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ces derniers à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le tableau ci-après indique l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit des instruments financiers, avant la prise en compte de tout bien affecté en garantie ou de toute autre amélioration des termes de crédit et après déduction d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Exposition au risque de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 635	28 531
Placements à court terme	20 399	19 133
Placements à long terme (hors placements en actions)	218 646	197 968
Contributions volontaires à recevoir	43 538	35 057
Créances diverses, hors avances et charges comptabilisées d'avance	4 147	1 452
Total	314 365	282 141

154. L'Université n'a pas affecté de bien en garantie et ne bénéficie pas d'une quelconque amélioration des termes de crédit.

Risque de crédit : contributions à recevoir et créances diverses

155. Une grande partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des entités supranationales, notamment des entités des Nations Unies qui présentent un risque de crédit peu élevé.

**Ancienneté des contributions volontaires et des créances diverses
au 31 décembre 2020**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut à recevoir</i>	<i>Dépréciation</i>
Montant ni impayé ni déprécié	64 646	(18 152)
Moins de 1 an	7 846	(6 952)
1 à 3 ans	14 843	(14 665)
Plus de 3 ans	22 945	(22 826)
Total	110 280	(62 595)

156. La provision pour créances douteuses comprend une estimation de dépréciation d'un montant de 59,0 millions de dollars, qui correspond à l'échelonnement des paiements en retard et aux versements à venir prévus par un accord pluriannuel passé avec des donateurs importants.

Risque de crédit : trésorerie et équivalents de trésorerie

157. Au 31 décembre 2020, l'Université était exposée à un risque de crédit portant sur les 27,64 millions de dollars qu'elle détenait sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Risque de crédit : fonds de gestion centralisée des liquidités

158. L'Université procède directement à des investissements et place une partie de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie dans le fonds de gestion centralisée des liquidités administré par la Trésorerie de l'ONU. Celui-ci comprend les soldes des comptes bancaires d'opérations en diverses monnaies et les placements en dollars des États-Unis.

159. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque : il permet de faire des économies d'échelle et de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant les fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des produits sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

160. Au 31 décembre 2020, les fonds de gestion centralisée des liquidités détenaient des actifs d'une valeur totale de 10 652,4 millions de dollars (contre 9 339,4 millions de dollars en 2019), dont un montant de 30,4 millions de dollars dû à l'Université (contre 34,3 millions de dollars en 2019) ; la part des produits revenant à celle-ci s'élevait à 0,5 million de dollars (contre 0,5 million de dollars en 2019).

**Actif et passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
au 31 décembre 2020 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	
Juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements à court terme	7 120 427
Placements à long terme	2 349 880
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	9 470 307
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 163 684
Produits des placements à recevoir	18 398
Total des prêts et créances	1 182 082
Total des actifs financiers (valeur comptable)	10 652 389
Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)	
Montant dû à l'Université des Nations Unies	30 439
Montant dû aux autres participants	10 621 950
Total du passif	10 652 389
Actif net	—

**Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
pour l'année terminée le 31 décembre 2020 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Produits des placements	113 031
Plus-values latentes	54 145
Produits des placements provenant du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	167 176
Gains de change	5 837
Frais bancaires	(578)
Gains d'exploitation du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	5 259
Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	172 435

**Actif et passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
au 31 décembre 2019 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements à court terme	5 177 137
Placements à long terme	1 624 405
Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	6 801 542
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 499 980
Produits des placements à recevoir	37 868
Total des prêts et créances	2 537 848
Total des actifs financiers (valeur comptable)	9 339 390
Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)	
Montant dû à l'Université des Nations Unies	34 263
Montant dû aux autres participants	9 305 127
Total du passif	9 339 390
Actif net	—

**Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
pour l'année terminée le 31 décembre 2019 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Produits des placements	198 552
Plus-values latentes	14 355
Produits des placements provenant du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	212 907
Gains de change	3 313
Frais bancaires	(808)
Gains d'exploitation du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	2 505
Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	215 412

Gestion du risque financier

161. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

162. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant, pour chaque fonds, un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

163. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

Gestion du risque financier : risque de crédit

164. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prévoient une vérification régulière de la notation des émetteurs et des contreparties. Les placements autorisés peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Les fonds de gestion centralisée des liquidités n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions.

165. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la notation est insuffisante et fixent un ratio d'emprise maximal pour un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des placements.

166. Les notations utilisées sont celles données par les principales agences, Standard & Poor's, Moody's et Fitch pour les obligations, les certificats de dépôt et les instruments à intérêts précomptés, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme. À la fin de l'année, les notations étaient les suivantes :

Ventilation des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2020, par notation

(En pourcentage)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Notations au 31 décembre 2020</i>				<i>Notations au 31 décembre 2019</i>			
	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Pas de notation/ retrait de la notation</i>	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Pas de notation/ retrait de la notation</i>
Obligations (notations à long terme)								
Standard & Poor's	44,0	53,2	—	2,8	35,8	58,8	—	5,4
Fitch	61,4	15,5	—	23,1	60,2	23,8	—	16,0
	<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>A1</i>		<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>A1</i>	
Moody's	61,1	34,9	0,4	3,6	54,8	45,2		
Effets de commerce/certificats de dépôt (notations à court terme)								
	<i>A-1+/A-1</i>				<i>A-1+/A-1</i>			
Standard & Poor's	100,0				100,0			
	<i>F1+/F1</i>			<i>Pas de notation</i>	<i>F1+/F1</i>			
Fitch	98,0			2,0	100,0			
	<i>P-1</i>				<i>P-1</i>			
Moody's	100,0				100,0			
Dépôts à terme (notation de viabilité de Fitch)								
	<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a/a-</i>		<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a</i>	
Fitch	—	27,5	72,5		—	84,2	15,8	

167. La Trésorerie de l'ONU suit de près les notations et, étant donné que les investissements de l'Université ne portent que sur des titres de qualité, l'administration ne s'attend pas à ce que les émetteurs manquent à leurs obligations, sauf en ce qui concerne les éventuels placements ayant subi une dépréciation.

Gestion du risque financier : risque de liquidité : fonds de gestion centralisée des liquidités

168. Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à un risque de liquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à bref délai. Ils conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements des participants au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Par conséquent, le risque de liquidité est considéré comme faible.

Gestion des risques financiers : risque d'illiquidité – actifs et passifs financiers

169. Le solde de trésorerie, les placements et les contributions à recevoir de l'Université couvrent nettement les besoins actuels de décaissement. Le tableau ci-après présente une ventilation chronologique du total des actifs financiers de l'Université en fonction des échéances contractuelles restantes.

Échéances des actifs financiers au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 635	–	–	27 635
Placements à court terme	20 399	–	–	20 399
Placements à long terme		6 715	423 600	430 315
Contributions volontaires à recevoir	17 768	25 770	–	43 538
Créances diverses	4 147	–	–	4 147
Total des actifs financiers	69 949	32 485	423 600	526 034

Échéances des passifs financiers au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis, sans actualisation)

	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Dettes et autres charges à payer	7 343	–	–	7 343
Total	7 343	–	–	7 343

Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

170. C'est principalement par l'intermédiaire des fonds de gestion centralisée des liquidités que l'Université est exposée au risque de taux d'intérêt, le fonds administrant des instruments financiers porteurs d'intérêts, à savoir les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie à taux fixe. À la date de clôture des comptes, ces placements comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de quatre ans (2019 : cinq ans). Au 31 décembre 2020, la durée moyenne des titres était de 0,72 année (0,74 année en 2019), ce qui est considéré comme un indicateur de risque peu élevé.

Analyse de la sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt

171. L'analyse de la sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt illustre la façon dont la juste valeur des fonds à la date de clôture des comptes évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. Le tableau ci-après décrit l'incidence de déplacements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces déplacements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2020

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
--	------	------	------	-----	---	-----	------	------	------

(En millions de dollars des États-Unis)

Augmentation/(diminution) de la juste valeur

Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	148,41	111,30	74,20	37,10	—	(37,10)	(74,18)	(111,26)	(148,34)
---	--------	--------	-------	-------	---	---------	---------	----------	----------

Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2019

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
--	------	------	------	-----	---	-----	------	------	------

(En millions de dollars des États-Unis)

Augmentation/(diminution) de la juste valeur

Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	134,47	100,84	67,22	33,61	—	(33,60)	(67,20)	(100,79)	(134,38)
---	--------	--------	-------	-------	---	---------	---------	----------	----------

Autres risques de prix

172. Les fonds de gestion centralisée des liquidités ne sont pas exposés à d'autres risques de prix significatifs, car ils n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Classification comptable et fiabilité de l'estimation de la juste valeur

173. Tous les placements sont comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

174. Les différents niveaux de fiabilité sont définis comme suit :

- a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques ;
- b) Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours) soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif et le passif considéré ;
- c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non attestés).

175. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché à la date de clôture des comptes et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque les cours sont communiqués rapidement et régulièrement par une bourse, un courtier ou une maison de courtage, une association professionnelle, un service de cotation ou un organisme de réglementation et que ces cours sont déterminés par des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. La valeur des actifs financiers

composant le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est calculée sur la base du cours acheteur.

176. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation tirant le meilleur parti des données de marché observables. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

177. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture des comptes, les justes valeurs des actifs détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de fiabilité. Aucun actif financier n'a été classé au niveau 3, il n'y a pas de passif comptabilisé à la juste valeur et il n'a été procédé à aucun transfert significatif d'un niveau à un autre.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur des placements au 31 décembre : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2019		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat						
Obligations émises par des entreprises	452 281	—	452 281	148 473	—	148 473
Obligations émises par des organismes d'État (hors États-Unis)	931 565	—	931 565	755 027	—	755 027
Obligations émises par des institutions supranationales	787 362	—	787 362	423 230	—	423 230
Bons du Trésor américain	502 462	—	502 462	497 829	—	497 829
Obligations souveraines (hors États-Unis)	151 035	—	151 035	—	—	—
Fonds principal : effets de commerce	—	2 062 987	2 062 987	—	347 398	347 398
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités : certificats de dépôt	—	2 762 615	2 762 615	—	3 419 585	3 419 585
Fonds principal : dépôts à terme	—	1 820 000	1 820 000	—	1 210 000	1 210 000
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	2 824 705	6 645 602	9 470 307	1 824 559	4 976 983	6 801 542

Note 27

Instruments financiers : Fonds de dotation

178. La responsabilité fiduciaire du placement des actifs du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies incombe au Secrétaire général. Celui-ci a délégué cette responsabilité à son représentant pour les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, lequel est secondé par le Bureau de la gestion des investissements de la Caisse.

179. Le Représentant du Secrétaire général, avec l'aide du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions, examine le portefeuille du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies et vérifie périodiquement les résultats de la ou du gestionnaire de portefeuille. Le Comité des placements de la Caisse suit de très près les placements réalisés avec les actifs du Fonds de dotation et donne des conseils à ce sujet.

180. Les placements du Fonds de dotation sont gérés par une société mondiale de gestion des investissements, sous le contrôle du Bureau de la gestion des

investissements et du Représentant du Secrétaire général. L'ONU privilégie une stratégie d'investissement passif, fondée sur des indices équilibrés au niveau mondial. Les placements se font dans des fonds indiciels cotés, et l'objectif est d'obtenir le même rendement que les indices de référence, à savoir l'indice Morgan Stanley Capital International All Country World Investible Market Index pour les actions et l'indice Bloomberg Barclays United States Aggregate Bond Index pour les obligations.

181. Les critères de gestion des investissements définis par l'Assemblée générale à l'intention du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse sont les suivants :

a) **la sécurité** : il s'agit d'assurer une répartition adéquate par catégorie d'actifs, région ou pays, monnaie, secteur et branche, fondée sur des recommandations d'investissement qui reposent sur des recherches minutieuses et des éléments solides et sur une gestion dynamique du portefeuille permettant de tirer parti de la non-simultanéité des cycles économiques, de l'évolution des marchés et des fluctuations de change. Toutes les catégories d'actifs étant exposées à un risque de marché, la sécurité des actifs investis ne peut être que relative ;

b) **la liquidité** : pour satisfaire au critère de liquidité, les actifs investis doivent pouvoir être aisément négociés sur des marchés boursiers ou sur d'autres marchés solides, stables et obéissant aux lois de la concurrence. La liquidité est une condition nécessaire des remaniements rapides de portefeuille qu'il faut opérer pour maximiser le rendement global des investissements ou limiter les risques de pertes ;

c) **la rentabilité** : toute décision d'investissement doit s'appuyer sur une anticipation de rendement global positif, prenant dûment en compte les risques, en particulier le risque de marché, commun à toutes les valeurs d'une même catégorie et habituellement atténué (mais non éliminé) par la diversification ;

d) **la convertibilité** : il s'agit de la facilité avec laquelle les actifs investis peuvent être échangés contre une monnaie convertible. La convertibilité facilite les paiements en monnaies locales. La responsabilité fiduciaire envers les participants à la Caisse exige que tous les actifs investis soient aisément et intégralement convertibles en dollars des États-Unis, étant donné que la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse est exprimée en dollars, tout comme les résultats des évaluations actuarielles dont elle fait l'objet.

182. La répartition stratégique des actifs approuvée et les indices de référence retenus dans la politique d'investissement du Fonds de dotation de l'Université sont les suivants :

<i>Catégorie d'actifs</i>	<i>Indice de référence</i>	<i>Part dans la répartition stratégique des actifs (En pourcentage)</i>
Actions	Morgan Stanley Capital International All Country World Investible Market Index	50
Obligations	Bloomberg Barclays United States Aggregate Bond Index	50
Total		100

183. En vertu de la décision prise par le Conseil de l'Université des Nations Unies à sa quarante-sixième session, le montant annuel des retraits de liquidités opérés sur le Fonds de dotation est plafonné à 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds, calculée sur cinq ans. Pour assurer la viabilité du Fonds de dotation, les retraits ont été plafonnés à 4,75 % pour l'exercice biennal 2020-2021.

Gestion du risque financier

184. Le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse, avec l'aide du Bureau de la gestion des investissements, approuve la répartition stratégique des actifs, les objectifs de rendement des placements et les principes et directives de placement. En outre, le rendement du portefeuille du Fonds de dotation fait l'objet d'un contrôle régulier.

185. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives de l'ONU pour la gestion des placements et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

186. Le tableau ci-après présente un récapitulatif des investissements du Fonds de dotation par catégorie d'actifs :

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Actions	211 670	193 043
Obligations	211 931	192 009
Trésorerie	2 103	2 373
Actifs financiers	425 704	387 425

Gestion du risque financier : risque de crédit

187. Afin de réduire le risque de crédit, l'Université des Nations Unies applique des mesures de gestion du risque sous le contrôle du Bureau de la gestion des investissements et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse des pensions.

188. Pour la gestion du risque de crédit lié aux opérations financières avec des contreparties (qui englobe le risque d'émetteur pour les titres négociables et le risque de règlement pour les instruments dérivés et les contrats du marché monétaire), les contreparties ne peuvent être que des grandes banques et des institutions financières ; par ailleurs, les directives limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie en fixant des plafonds de crédit et prévoient des exigences minimales de solvabilité pour chaque contrepartie. L'exposition au risque de crédit concerne principalement les placements en obligations de l'Université. Des mesures d'investissement adaptées permettent de gérer ce risque en autorisant l'Université à n'investir que dans des obligations considérées comme des valeurs de premier ordre par au moins une agence de notation reconnue (Standard & Poor's ou Fitch). Pour Standard & Poor's, la notation minimale requise pour les obligations est BBB et pour Fitch, la notation minimale de viabilité pour les dépôts à vue ou à terme est F1+.

189. L'Université examine chaque année les plafonds de crédit appliqués et vérifie régulièrement la solvabilité des contreparties en fonction des conditions de crédit du marché. À la fin de l'année, les notations étaient les suivantes :

Notations du Fonds de dotation

<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Total</i>	<i>Notations</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 103	Fitch : 100 % F1+
Obligations	211 930	Long-term Standard & Poor's : 69,4 % AAA ; 2,9 % AA ; 0,3 % A+ ; 12,0 % A ; 15,4 % BBB
Total	214 033	

<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Total</i>	<i>Notations</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 373	Fitch : 100 % F1+
Obligations	192 009	Long-term Standard & Poor's : 72 % AAA ; 2,7 % AA ; 0,4 % A+ ; 10,8 % A ; 14,2 % BBB
Total	194 382	

190. Le risque de crédit est concentré lorsque plusieurs contreparties mènent des activités et présentent des caractéristiques économiques qui sont analogues et qui font que leur capacité d'honorer leurs obligations contractuelles subit de la même façon les changements économiques ou d'autres fluctuations. L'analyse de la concentration du risque de crédit présentée dans le tableau ci-après ne porte que sur les actifs financiers soumis à ce type de risque. Pour les placements en obligations, cette concentration est contrôlée en fonction du secteur d'émission.

Fonds de dotation : concentration du risque de crédit lié aux obligations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Secteur		
Trésor	79 869	77 088
Secteur public	10 699	9 685
Dépenses des services centraux	59 852	48 936
Marché des capitaux (titrisation)	61 510	56 300
Total (obligations)	211 930	192 009

Fonds de dotation : concentration du risque de crédit lié aux actions

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Région		
Amérique du Nord	119 759	105 892
Marchés émergents	27 635	23 235
Marchés développés	64 276	63 916
Total (actions)	211 670	193 043

Gestion du risque financier : risque de liquidité

191. L'objectif de l'Université est de conserver des liquidités et des titres négociables pour faire face aux besoins de trésorerie couvrant des périodes d'au moins 30 jours. Le financement des besoins de liquidités à long terme est par ailleurs assuré par des contributions annoncées d'un montant suffisant et par la possibilité de céder des titres.

192. Pour évaluer et gérer le risque de liquidité, l'Université prend en considération les flux de trésorerie escomptés des actifs financiers, notamment le solde de trésorerie et les contributions à recevoir. Le solde de trésorerie et les contributions à recevoir couvrent nettement les besoins actuels de décaissement.

Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt

193. Au 31 décembre 2020, la duration effective moyenne des obligations détenues par l'Université était de 6,02 ans (contre 5,65 ans en 2019).

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux d'intérêt

194. À la date de clôture, toutes autres variables, en particulier les taux de change, restant constantes, une fluctuation des taux d'intérêt de 200 points de base aurait eu pour effet d'augmenter (ou de diminuer) l'actif net et l'excédent ou le déficit comme suit :

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux d'intérêt

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	50	100	150	200
(En millions de dollars des États-Unis)									
Augmentation/(diminution) de la juste valeur									
Analyse de sensibilité									
Au 31 décembre 2020	25,5	19,1	12,8	6,4	–	-6,4	-12,8	-19,1	-25,5
Au 31 décembre 2019	21,7	16,3	10,8	5,4	–	-5,4	-10,8	-16,3	-21,7

Risque de marché : risque de change

195. Le tableau ci-après indique la position nette ouverte par monnaie (euro, livre sterling et yen, principalement) à la fin de la période considérée.

Exposition du Fonds de dotation au risque de change

(En milliers de dollars des États-Unis, sans actualisation)

	Dollar des États-Unis	Euro	Livre sterling	Yen	Autres	Total
Au 31 décembre 2020	335 385	17 888	8 537	15 108	46 831	423 749
Au 31 décembre 2019	300 759	17 772	9 772	14 751	42 183	385 237

Analyse de sensibilité : risque de change

196. Le tableau ci-après indique les monnaies pour lesquelles l'Université était le plus exposée au risque de change au 31 décembre 2020. L'analyse visait à calculer l'effet qu'une fluctuation raisonnablement possible du dollar des États-Unis par

rapport au cours de chaque monnaie aurait sur l'actif net et sur l'excédent ou le déficit, toutes autres variables restant constantes.

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>		<i>Au 31 décembre 2019</i>	
	<i>Actif net et excédent ou déficit</i>		<i>Actif net et excédent ou déficit</i>	
	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>
Euro (variation de 10 %)	(1 626)	1 988	(1 616)	1 975
Livre sterling (variation de 10 %)	(776)	949	(888)	1 086
Yen (variation de 10 %)	(1 373)	1 679	(1 341)	1 639
Autres (variation de 10 %)	(4 257)	5 203	(3 835)	4 687

Autres risques de prix

197. L'exposition de l'Université à d'autres risques de prix tient principalement aux placements en actions du Fonds de dotation. Si le prix de marché des actions avait augmenté ou baissé de 5 %, l'excédent ou le déficit aurait augmenté ou baissé de 10,6 millions de dollars (contre 9,7 millions de dollars en 2019) avec une variation identique de l'actif net.

198. L'Université n'est pas exposée à d'autres risques de prix significatifs, car elle n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur

199. Tous les placements du Fonds de dotation ont cours sur des marchés actifs et sont classés au niveau de fiabilité 1. Aucun actif financier n'a été classé aux niveaux 2 ou 3, il n'y a pas de passif comptabilisé à la juste valeur et il n'a été procédé à aucun transfert significatif d'un niveau à un autre.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur des placements au 31 décembre : Fonds de dotation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 1</i>
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat		
Actions	211 670	193 043
Obligations	211 930	192 009
Total	423 600	385 052

Note 28
Parties liées

Principaux dirigeants

200. Par principaux dirigeants, on entend les fonctionnaires qui peuvent exercer une influence notable sur l'Université lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Dans le cas de l'Université, il s'agit de la Rectrice ou du Recteur, de la Vice-Rectrice ou du Vice-Recteur principal(e), de la Vice-Rectrice ou du Vice-Recteur, de la Directrice ou du Directeur de l'administration et de la ou du Chef du Service administratif, qui ont pour mandat de planifier, diriger et contrôler les activités de l'Université.

201. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste, diverses primes et indemnités ainsi que la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie.

Principaux dirigeants au 31 décembre 2020

	<i>Total</i>
Nombre de postes (équivalents plein temps)	6

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>
Traitement et indemnité de poste	1 048
Autres indemnités et prestations	314
Indemnités non pécuniaires	428
Total des rémunérations pour l'année terminée le 31 décembre 2020	1 790
Encours des avances et prêts consentis au 31 décembre 2020	—

202. Le Ministère japonais de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et des techniques met à la disposition de la Rectrice ou du Recteur, à titre gracieux, un logement de fonction dans les locaux de l'Université, au siège. Un montant mensuel fixe est facturé à celle-ci ou celui-ci pour les charges et l'entretien du logement.

203. Aucun membre de la famille proche des principaux dirigeants n'a été employé à un poste de direction par l'Université. Les avances accordées aux principaux dirigeants au titre de prestations le sont conformément au Statut et au Règlement du personnel. Tous les fonctionnaires de l'Université peuvent bénéficier de telles avances.

Opérations entre parties liées : Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies

204. Conformément à ses statuts et dans l'esprit de la Charte de l'Université des Nations Unies, la Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies a pour objectif de contribuer au développement de l'Université en lui apportant l'assistance et la coopération nécessaires pour qu'elle puisse trouver des réponses aux problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité, favoriser la diffusion des connaissances sur lesquelles reposent les solutions à ces

problèmes mondiaux et contribuer ainsi à l'avancée des sciences et des technologies ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle à l'échelle internationale et de la coopération avec les pays en développement dans le domaine des technologies.

205. Créée en 1985, la Fondation est un organisme indépendant soumis aux lois et réglementations japonaises, ainsi qu'à ses propres statuts. Elle est administrée par un conseil qui supervise toutes ses opérations et activités. L'Université a conclu avec elle un mémorandum d'accord qui définit leurs rapports de coopération et réglemente l'utilisation du nom et du logo de l'Université.

206. La Fondation communique tous les ans à l'Université un état des produits et des charges. Ces déclarations indiquent le montant total des contributions reçues par la Fondation et le montant retenu pour couvrir les dépenses liées à ses activités (qui sont intégralement financées par le produit des placements et les réserves).

207. En 2020, la Fondation a versé à l'Université une contribution en espèces d'un montant net non audité de 0,20 million de dollars, qui couvre, entre autres, la location de bureaux dans le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo (0,05 million de dollars). Ce montant se décompose comme suit : 0,12 million de dollars reçu par la Fondation et 0,07 million provenant de ses réserves. Le solde (non audité) des réserves de la Fondation s'établissait à 5,98 millions de dollars au 31 décembre 2020.

Opérations entre parties liées : coentreprises sur lesquelles l'Université exerce une influence notable, comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence

208. Les opérations cofinancées relatives à la sûreté et la sécurité et à l'enquête sur les salaires du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination font l'objet d'accords contraignants. L'Université a une influence notable sur ces activités, ce qui signifie, au sens de la norme IPSAS 8 (Participations dans des coentreprises), qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux aspects financiers et opérationnels de ces activités, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur elles. La participation de l'Université à ces activités correspond à sa part du passif net calculée en fonction du pourcentage qui lui a été alloué pour leur financement. Les coefficients de partage des coûts évoluent en fonction de facteurs clefs tels que le nombre d'employés et l'espace total occupé. Étant donné que ces activités sont déficitaires, elles sont comptabilisées comme passifs non courants. La part revenant à l'Université dans les excédents de fonctionnement de ces activités pour l'année terminée le 31 décembre 2020 s'établit à 0,04 million de dollars et il en est rendu compte dans l'état des résultats financiers. Lorsque certaines opérations relatives à ces activités sont comptabilisées directement en actif net, la part de ces opérations revenant à l'Université est enregistrée en situation nette ; le solde des écarts actuariels découlant de l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel est comptabilisé en résultat. Les variations des comptes des activités contrôlées conjointement pendant l'année sont présentées dans le tableau ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Coût au 1^{er} janvier	39	37
Variation sur l'année :		
Variation de l'actif net des activités contrôlées conjointement comptabilisées en situation nette	9	(2)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Part du déficit/(de l'excédent) pour l'année des activités contrôlées conjointement comptabilisées en résultat	43	4
Total des variations des activités contrôlées conjointement pour l'année	91	39
Montant net du passif présenté dans l'état de la situation financière	91	39

209. Il n'y a pas de passifs éventuels liés aux participations de l'Université dans les entités contrôlées conjointement ou dans les coentreprises sur lesquelles l'Université a une influence notable.

Note 29

Contrats de location et engagements

Contrats de location-financement

210. L'Université a recours à des contrats de location-financement pour les éléments suivants : bâtiments, mobilier et agencements. La valeur nette comptable de chaque catégorie d'actifs à la fin de l'année est la suivante :

Valeur nette comptable des contrats de location-financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Bâtiments	53 442	49 980
Mobilier et agencements	68	15
Total de la valeur comptable nette des contrats de location-financement	53 510	49 995

211. Parmi les autres éléments de passif, un montant de 46,13 millions de dollars correspond aux actifs faisant l'objet d'accords à long terme de cession de droits d'usage sans contrepartie et considérés comme des contrats de location-financement dans l'état de la situation financière. Les locaux dont l'accord de cession de droits d'usage est considéré comme un contrat de location-financement sont le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo, la Casa Silva Mendes à Macao (Chine), le bâtiment de l'Institut international pour la santé mondiale à Kuala Lumpur et la résidence accueillant les chargés de recherche à court terme à Accra.

212. Les futurs paiements minimaux à effectuer au titre des contrats de location-financement non résiliables portant sur du matériel et de l'outillage et du mobilier et des agencements sont les suivants :

Engagements au titre de contrats de location-financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Paielements minimaux à effectuer</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Échéance inférieure à 1 an	30	11
Échéance comprise entre 1 et 5 ans	45	11
Total des engagements minimaux au titre de contrats de location-financement	75	22
Charges financières futures	(1)	–
Total des engagements minimaux futurs au titre de contrats de location-financement	74	22

Contrats de location simple

213. L'Université a recours à des contrats de location simple portant sur l'utilisation de bâtiments et de photocopieurs. Le montant total de ces contrats comptabilisés en charges s'est établi à 22,82 millions de dollars pour l'année. Il comprend 21,72 millions de dollars au titre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie, et les produits correspondants sont classés parmi les contributions volontaires dans l'état des résultats financiers. Les futurs paiements minimaux à effectuer au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

Engagements au titre de contrats de location simple

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Paielements minimaux à effectuer</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>
Échéance inférieure à 1 an	925	834
Échéance comprise entre 1 et 5 ans	2 048	2 700
Échéance supérieure à 5 ans	2 821	3 101
Total des engagements minimaux au titre des contrats de location simple	5 794	6 635

214. Pour les locaux, la durée des contrats de location simple est comprise entre 1 et 20 ans et certains baux prévoient des clauses de renouvellement. Pour les photocopieurs, la durée des contrats est généralement comprise entre 1 et 5 ans, mais certains contrats comportent une clause de prolongation ou prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée avec un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Les montants présentés dans les tableaux correspondent aux engagements futurs pour la durée minimale du bail prévu dans le contrat de location et tiennent compte de l'augmentation annuelle des paiements exigibles fixée dans le contrat.

Engagements contractuels

215. À la date de clôture, les montants des engagements au titre des immobilisations corporelles et des biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais n'avait pas été exécuté étaient les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Immobilisations corporelles	96	–
Biens et services	13 599	14 355
Total	13 695	14 355

216. Les biens et services comprennent les contrats passés avec des vacataires (9,24 millions de dollars) et les contrats relatifs aux services d'entretien, de nettoyage et de sécurité pour le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo (1,20 million de dollars).

Note 30

Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Provisions et passifs éventuels

217. Une provision est constatée lorsque, par suite d'un événement passé, l'Université a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction entraînera plus que probablement une sortie de ressources. Elle correspond à l'estimation la plus fiable du montant nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Cette estimation est actualisée lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif. Il est fait état d'un passif éventuel lorsque l'issue des litiges en cours est incertaine et que le montant de la perte ne peut pas être estimé de façon satisfaisante. Au 31 décembre 2020, il n'était fait état d'aucune provision d'un montant significatif ni d'aucun passif éventuel.

Actifs éventuels

218. Conformément à la norme IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), des actifs éventuels sont constatés lorsqu'un événement pourrait s'accompagner d'avantages économiques pour l'Université.

219. Au 31 décembre 2020, les actifs éventuels pour les contributions futures s'élevaient à 6,99 millions de dollars (2019 : 7,37 millions). Ces contributions seront inscrites dans les comptes des périodes au cours desquelles il sera satisfait aux critères de comptabilisation des produits.

Note 31

La COVID-19 et ses conséquences

220. Depuis son apparition à la mi-mars 2020, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est devenue un problème d'envergure internationale, aux conséquences sans précédent sur l'économie mondiale. L'Université n'en a pas moins continué de se concentrer sur la mise en œuvre effective de ses activités relatives aux programmes. Elle s'est vite adaptée à la situation et elle a pu compter pendant cette période sur la réaction énergique de ses partenaires et des donateurs dans le cadre de la lutte contre la pandémie. L'incidence de la COVID-19 sur les états financiers de l'Université pour 2020 est décrite brièvement ci-après.

221. La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences multiples sur les activités de l'Université en 2020. Bien que ses répercussions sur le mode de fonctionnement de l'Université aient été profondes, son incidence directe et mesurable sur les résultats financiers pour 2020 et la situation financière à la fin de l'année a été limitée. Il est

par ailleurs impossible d'évaluer de manière objective, exacte ou systématique les conséquences de la COVID-19 sur les états financiers, étant donné que les systèmes de comptabilité et d'information financière ne sont ni pensés ni conçus pour établir une corrélation entre l'évolution des charges, des produits et des soldes et un événement comme la pandémie. En dépit de ces réserves, quelques grandes tendances se dégagent.

222. Les contributions volontaires ont augmenté de 10,67 %, passant de 55,90 à 61,86 millions de dollars entre 2019 et 2020. Malgré la résiliation d'un important accord pluriannuel intéressant l'UNU-WIDER, le montant total des contributions volontaires est en hausse du fait du renouvellement des accords avec le pays hôte pour le Vice-rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe (UNU-ViE), l'UNU-EHS, l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH) et l'UNU-FLORES, ce qui témoigne de la constance et de la pérennité de l'engagement des gouvernements aux côtés de l'Université.

223. Le total des placements a augmenté de 8,07 %, passant de 410,15 millions à 443,24 millions de dollars entre 2019 et 2020. Si la valeur du portefeuille d'investissement du Fonds de dotation a diminué de 10 % en 2020 au début de la pandémie, elle a ensuite enregistré une hausse de 22 % pour atteindre 423,60 millions de dollars au 31 décembre 2020.

224. Les frais de voyage ont diminué de 86,20 % et ont été ramenés de 5,03 millions de dollars en 2019 à 0,69 million de dollars en 2020, principalement en raison des interdictions et restrictions pesant sur les voyages du fait de la pandémie, de l'annulation ou du report de voyages officiels, ainsi que des conséquences de la crise sanitaire sur les voyages liés aux affectations ou aux rapatriements (voir note 25).

225. La situation n'a pas eu d'incidence sur les projets en cours de mise en œuvre, car le personnel de l'Université a adopté des technologies facilitant le travail à distance afin d'assurer la continuité des activités et de l'exécution des programmes. Le programme d'apprentissage destiné aux étudiants de troisième cycle s'est déroulé dans un premier temps entièrement à distance avant de basculer vers un modèle hybride.

226. Compte tenu des restrictions de déplacement liées à la COVID-19 qui concernaient de nombreux sites où l'Université est présente, la majorité du personnel a travaillé à distance, en particulier les membres du personnel administratif qui n'avaient pas besoin d'être directement en contact avec les bénéficiaires, des collègues ou d'autres personnes. Le passage précipité au télétravail a été facilité par l'accélération du recours aux outils et équipements mobiles, notamment aux ordinateurs portables, dans les mois qui ont suivi le début de la pandémie. Il est probable qu'à l'issue de la crise sanitaire, ce changement entraîne une augmentation des effectifs en télétravail.

227. L'occupation des locaux à usage de bureaux a connu un net recul en 2020 par rapport à 2019 mais dans la plupart des cas, les contrats de location n'ont pas été résiliés alors même que les bâtiments n'étaient que partiellement occupés, en raison des incertitudes entourant la durée des mesures locales de confinement dans les pays où l'Université est présente. Aucune décision sur les besoins en locaux à usage de bureaux et sur leur utilisation après la pandémie n'a été prise en 2020, et aucun événement susceptible d'entraîner une dépréciation n'a été décelé en ce qui concerne une éventuelle évolution de la nature du travail à l'issue de la pandémie.

228. En ce qui concerne l'inventaire physique des biens, les restrictions imposées par les autorités locales ou les mesures prises pour assurer la sécurité du personnel et d'autres personnes concernées ont limité l'accès à certains sites. Lorsque cela a été le

cas, d'autres méthodes de vérification ont été appliquées, de sorte que les mesures en vigueur n'ont pas eu d'incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers.

229. La portée à long terme des enseignements qu'on peut tirer de la pandémie reste encore à évaluer, et il est trop tôt pour dire si les éventuels changements pèseront sur la valeur comptable des actifs de l'Université, étant donné qu'aucun événement lié à la COVID-19 susceptible d'entraîner une dépréciation n'a été décelé lors du test de dépréciation annuel.

Note 32

Événements postérieurs à la date de clôture

230. Il ne s'est produit entre la date de clôture et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états.

Annexe I

État de la situation financière au 31 décembre 2020 – ventilation par fonds des opérations courantes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-IIST</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>
Actif							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 307	–	1 667	375	133	–	–
Placements	10 120	–	6 852	2 301	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	3 557	–	5 623	1 276	25	182	–
Créances diverses	35	17	32	584	–	317	–
Autres éléments d'actif	247	21	13	2	10	2	1
Soldes débiteurs interfonds	–	1 462	77	3 134	881	350	826
Total des actifs courants	33 266	1 500	14 264	7 672	1 049	851	827
Actifs non courants							
Placements	3 330	–	2 255	758	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	4 597	–	5 508	–	–	–	–
Immobilisations corporelles	327	40 657	318	49	11 872	120	–
Immobilisations incorporelles	36	–	–	–	–	–	–
Autres éléments d'actif	168	–	–	–	22	–	–
Total des actifs non courants	8 458	40 657	8 081	807	11 894	120	–
Total de l'actif	41 724	42 157	22 345	8 479	12 943	971	827

État de la situation financière au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-IIST</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>
Passif							
Passifs courants							
Dettes et autres charges à payer	494	208	93	185	64	41	9
Encaissements par anticipation	456	—	448	—	—	—	—
Avantages du personnel	890	29	340	62	57	19	11
Contrats de location	12	—	10	—	3	—	—
Autres éléments de passif	—	1 712	—	—	410	6	—
Soldes créditeurs interfonds	23 954	—	—	—	—	—	—
Total des passifs courants	25 806	1 949	891	247	534	66	20
Passifs non courants							
Encaissements par anticipation	—	—	—	—	—	—	—
Avantages du personnel	—	—	—	—	—	—	—
Contrats de location	27	—	15	—	—	—	—
Autres éléments de passif	—	33 214	—	—	9 837	101	—
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	31	—	12	6	5	2	—
Total des passifs non courants	58	33 214	27	6	9 842	103	—
Total du passif	25 864	35 163	918	253	10 376	169	20
Total net de l'actif et du passif	15 860	6 994	21 427	8 226	2 567	802	807
Actif net							
Excédents/(déficits) cumulés	15 860	6 994	21 427	8 226	2 567	802	807
Fonds de dotation	—	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif net	15 860	6 994	21 427	8 226	2 567	802	807

État de la situation financière au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>	<i>UNU-EHS</i>	<i>UNU-IIGH</i>	<i>UNU-FLORES</i>	<i>UNU-IRADDA</i>
Actif							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	1 572	–	2 309	–	–	–
Placements	–	90	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	148	119	1 691	3 590	796	761	–
Créances diverses	1	3	14	150	–	7	–
Autres éléments d'actif	15	5	–	22	1	1	–
Soldes débiteurs interfonds	7 624	52	1 097	964	3 899	2 038	1 150
Total des actifs courants	7 788	1 841	2 802	7 035	4 696	2 807	1 150
Actifs non courants							
Placements	–	30	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	11	6 408	82	4 456	728	3 980	–
Immobilisations corporelles	15	4	4	16	855	33	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	11	–	–	–
Autres éléments d'actif	–	–	–	–	–	–	–
Total des actifs non courants	26	6 442	86	4 483	1 583	4 013	–
Total de l'actif	7 814	8 283	2 888	11 518	6 279	6 820	1 150

État de la situation financière au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>	<i>UNU-EHS</i>	<i>UNU-IIGH</i>	<i>UNU-FLORES</i>	
Passif							
Passifs courants							
Dettes et autres charges à payer	239	13	926	18	97	14	—
Encaissements par anticipation	377	—	—	371	141	—	—
Avantages du personnel	294	134	—	159	134	72	—
Contrats de location	—	—	3	—	1	—	—
Autres éléments de passif	—	—	—	—	47	—	—
Soldes créditeurs interfonds	—	—	—	—	—	—	—
Total des passifs courants	910	147	929	548	420	86	—
Passifs non courants							
Encaissements par anticipation	—	—	—	—	—	—	—
Avantages du personnel	—	—	—	—	—	—	—
Contrats de location	—	—	3	—	—	—	—
Autres éléments de passif	—	—	—	—	803	—	—
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	8	5	2	8	6	6	—
Total des passifs non courants	8	5	5	8	809	6	—
Total du passif	918	152	934	556	1 229	92	—
Total net de l'actif et du passif	6 896	8 131	1 954	10 962	5 050	6 728	1 150
Actif net							
Excédents/(déficits) cumulés	6 896	8 131	1 954	10 962	5 050	6 728	1 150
Fonds de dotation	—	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif net	6 896	8 131	1 954	10 962	5 050	6 728	1 150

État de la situation financière au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total : fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	<i>Total</i>
Actif					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 363	2 103	169	—	27 635
Placements	19 363	—	1 036	—	20 399
Contributions volontaires à recevoir	17 768	—	—	—	17 768
Créances diverses	1 160	2 987	—	—	4 147
Autres éléments d'actif	340	—	—	—	340
Soldes débiteurs interfonds	23 554	10 786	400	(34 740)	—
Total des actifs courants	87 548	15 876	1 605	(34 740)	70 289
Actifs non courants					
Placements	6 373	423 601	341	—	430 315
Contributions volontaires à recevoir	25 770	—	—	—	25 770
Immobilisations corporelles	54 270	—	—	—	54 270
Immobilisations incorporelles	47	—	—	—	47
Autres éléments d'actif	190	—	—	—	190
Total des actifs non courants	86 650	423 601	341	—	510 592
Total de l'actif	174 198	439 477	1 946	(34 740)	580 881

État de la situation financière au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total : fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	<i>Total</i>
Passif					
Passifs courants					
Dettes et autres charges à payer	2 401	4 942	—	—	7 343
Encaissements par anticipation	1 793	—	—	—	1 793
Avantages du personnel	2 201	—	343	—	2 544
Contrats de location	29	—	—	—	29
Autres éléments de passif	2 175	—	—	—	2 175
Soldes créditeurs interfonds	23 954	10 786	—	(34 740)	—
Total des passifs courants	32 553	15 728	343	(34 740)	13 884
Passifs non courants					
Encaissements par anticipation	—	—	—	—	—
Avantages du personnel	—	—	12 587	—	12 587
Contrats de location	45	—	—	—	45
Autres éléments de passif	43 955	—	—	—	43 955
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	91	—	—	—	91
Total des passifs non courants	44 091	—	12 587	—	56 678
Total du passif	76 644	15 728	12 930	(34 740)	70 562
Total net de l'actif et du passif	97 554	423 749	(10 984)	—	510 319
Actif net					
Excédents/(déficits) cumulés	97 554	—	(10 984)	—	86 570
Fonds de dotation	—	423 749	—	—	423 749
Total de l'actif net	97 554	423 749	(10 984)	—	510 319

Annexe II

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020 – ventilation par fonds des opérations courantes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-IIST</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>
Produits							
Contributions volontaires	11 635	19 777	(1 259)	2 025	713	455	10
Produits des placements	230	–	156	74	–	–	–
Produits divers	2 309	1 220	877	561	38	587	–
Montants transférés au Fonds de dotation	7 202	1 136	1 000	–	–	720	–
Total des produits	21 376	22 133	774	2 660	751	1 762	10
Charges							
Traitements, indemnités et prestations	9 672	327	4 650	1 281	1 064	464	64
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	761	18 531	379	345	443	123	10
Voyages	143	–	234	15	10	31	–
Amortissement	84	1 709	86	132	477	12	–
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	829	–	2 242	354	59	361	7
Fournitures et consommables	328	16	146	37	26	10	4
Frais de fonctionnement divers	1 636	1 508	2 265	1 227	242	89	73
Charges diverses	1	–	–	–	1	–	–
Fonds de dotation : charges	–	–	–	–	–	–	–
Total des charges	13 454	22 091	10 002	3 391	2 322	1 090	158
Excédent/(déficit) pour l'année	7 922	42	(9 228)	(731)	(1 571)	672	(148)

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>	<i>UNU-EHS</i>	<i>UNU-IIGH</i>	<i>UNU-FLORES</i>	<i>UNU-IRADDA</i>
Produits							
Contributions volontaires	5 743	7 601	535	6 884	2 301	5 443	—
Produits des placements	—	5	—	—	—	—	—
Produits divers	272	440	192	1 293	131	153	—
Montants transférés au Fonds de dotation	—	—	—	118	—	—	—
Total des produits	6 015	8 046	727	8 295	2 432	5 596	—
Charges							
Traitements, indemnités et prestations	3 177	1 156	161	2 922	1 428	1 164	—
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	31	122	195	388	8	236	—
Voyages	123	21	3	64	37	13	—
Amortissement	3	—	4	3	50	—	—
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	223	21	33	454	385	88	—
Fournitures et consommables	165	2	79	55	33	32	—
Frais de fonctionnement divers	1 639	62	1 164	275	403	104	—
Charges diverses	—	—	—	—	—	—	2
Fonds de dotation : charges	—	—	—	—	—	—	—
Total des charges	5 361	1 384	1 639	4 161	2 344	1 637	2
Excédent/(déficit) pour l'année	654	6 662	(912)	4 134	88	3 959	(2)

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total : fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	<i>Total</i>
Produits					
Contributions volontaires	61 863	–	–	–	61 863
Produits des placements	465	47 862	24	–	48 351
Produits divers	8 073	(13)	400	(577)	7 883
Montants transférés au Fonds de dotation	10 176	–	–	(10 176)	–
Total des produits	80 577	47 849	424	(10 753)	118 097
Charges					
Traitements, indemnités et prestations	27 530	–	840	(400)	27 970
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	21 572	–	–	–	21 572
Voyages	694	–	–	–	694
Amortissement	2 560	–	–	–	2 560
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	5 056	–	–	(16)	5 040
Fournitures et consommables	933	–	–	–	933
Frais de fonctionnement divers	10 689	1 438	–	(161)	11 966
Charges diverses	2	–	–	–	2
Fonds de dotation : charges	–	10 176	–	(10 176)	–
Total des charges	69 036	11 614	840	(10 753)	70 737
Excédent/(déficit) pour l'année	11 541	36 235	(416)	–	47 360

Annexe III**État des crédits ouverts au 31 décembre 2020**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde inutilisé</i>
	<i>Budget initial</i>	<i>Changements</i>	<i>Montant révisé</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total des charges</i>	
Centre de l'UNU							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	5 908	(1 456)	4 452	4 166	281	4 447	5
Traitements et autres dépenses de personnel	7 610	163	7 773	7 130	88	7 218	555
Frais généraux	2 599	(1 049)	1 550	1 398	46	1 444	106
Total partiel	16 117	(2 342)	13 775	12 694	415	13 109	666
Bâtiment du siège de l'UNU							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	—	—	—	—	—	—	—
Traitements et autres dépenses de personnel	344	12	356	295	3	298	58
Frais généraux	2 270	(320)	1 950	1 628	224	1 852	98
Total partiel	2 614	(308)	2 306	1 923	227	2 150	156
UNU-WIDER							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	9 666	(3 337)	6 329	5 988	32	6 020	309
Traitements et autres dépenses de personnel	3 234	29	3 263	3 065	35	3 100	163
Frais généraux	1 027	(330)	697	549	12	561	136
Total partiel	13 927	(3 638)	10 289	9 602	79	9 681	608
UNU-MERIT							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	1 895	(426)	1 469	1 140	26	1 166	303
Traitements et autres dépenses de personnel	1 880	—	1 880	1 430	—	1 430	450
Frais généraux	790	—	790	724	49	773	17
Total partiel	4 565	(426)	4 139	3 294	75	3 369	770

État des crédits ouverts au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Budget initial	Changements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des charges	
UNU-IIST							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	200	(29)	171	93	9	102	69
Traitements et autres dépenses de personnel	1 361	(184)	1 177	1 003	17	1 020	157
Frais généraux	1 008	(242)	766	699	29	728	38
Total partiel	2 569	(455)	2 114	1 795	55	1 850	264
UNU-INRA							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	242	265	507	434	29	463	44
Traitements et autres dépenses de personnel	438	16	454	414	27	441	13
Frais généraux	142	(16)	126	120	–	120	6
Total partiel	822	265	1 087	968	56	1 024	63
UNU-BIOLAC							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	305	(234)	71	55	15	70	1
Traitements et autres dépenses de personnel	91	(17)	74	62	3	65	9
Frais généraux	72	(44)	28	25	–	25	3
Total partiel	468	(295)	173	142	18	160	13
UNU-CRIS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	826	12	838	546	281	827	11
Traitements et autres dépenses de personnel	248	(61)	187	171	–	171	16
Frais généraux	417	33	450	246	182	428	22
Total partiel	1 491	(16)	1 475	963	463	1 426	49

État des crédits ouverts au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Budget initial	Changements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des charges	
UNU-IAS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	7 559	(2 858)	4 701	4 528	172	4 700	1
Traitements et autres dépenses de personnel	1 103	(488)	615	604	8	612	3
Frais généraux	334	(79)	255	224	30	254	1
Total partiel	8 996	(3 425)	5 571	5 356	210	5 566	5
UNU-INWEH							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	239	(94)	145	47	14	61	84
Traitements et autres dépenses de personnel	1 148	30	1 178	1 052	–	1 052	126
Frais généraux	269	(40)	229	177	–	177	52
Total partiel	1 656	(104)	1 552	1 276	14	1 290	262
UNU-EHS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	3 088	(95)	2 993	2 949	43	2 992	1
Traitements et autres dépenses de personnel	780	54	834	780	–	780	54
Frais généraux	243	11	254	216	2	218	36
Total partiel	4 111	(30)	4 081	3 945	45	3 990	91
UNU-IIGH							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	414	527	941	722	89	811	130
Traitements et autres dépenses de personnel	1 299	21	1 320	1 250	13	1 263	57
Frais généraux	326	(80)	246	114	7	121	125
Total partiel	2 039	468	2 507	2 086	109	2 195	312

État des crédits ouverts au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Budget initial	Changements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des charges	
UNU-FLORES							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	499	(239)	260	222	—	222	38
Traitements et autres dépenses de personnel	1 455	(132)	1 323	1 094	10	1 104	219
Frais généraux	250	(37)	213	98	26	124	89
Total partiel	2 204	(408)	1 796	1 414	36	1 450	346
UNU-IRADDA							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	50	(50)	—	—	—	—	—
Traitements et autres dépenses de personnel	207	(207)	—	—	—	—	—
Frais généraux	23	(3)	20	—	—	—	20
Total partiel	280	(260)	20	—	—	—	20
Total	61 859	(10 974)	50 885	45 458	1 802	47 260	3 625

Annexe IV

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Centre de l'ONU			
Vice-rectorat de l'ONU en Europe			
Dons émanant d'autorités publiques			
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	5 244	231	5 475
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Commission européenne</i>			
Union européenne (Commission européenne)	697	—	697
<i>Organismes des Nations Unies</i>			
Union internationale des télécommunications	(12)	—	(12)
Programme des Nations Unies pour l'environnement	(34)	—	(34)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	(211)	—	(211)
<i>Autres</i>			
Vereniging Nederlandse Verwijdering Metalektro Producten	10	—	10
Centre de recherche sur les politiques			
Dons émanant d'autorités publiques			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth	620	—	620
Pays-Bas, Ministère des affaires étrangères	332	—	332
Mission permanente du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies	5	—	5
Agence norvégienne de coopération pour le développement	2 570	—	2 570
Suisse, Département fédéral des affaires étrangères	253	—	253
Irlande, Ministère des affaires étrangères	48	—	48
Royaume-Uni, Ministère du développement international	99	—	99
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Autres</i>			
LGT Group	50	—	50
Association des banquiers du Liechtenstein	51	—	51

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Laboratoire des droits de l'Université de Nottingham	(5)	—	(5)
Tarom Foundation	20	—	20
Rectorat			
Dons émanant d'autorités publiques			
Japon, Ministère des affaires étrangères	1 523	—	1 523
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Autres</i>			
Aeon Company	5	—	5
Association des marchés de producteurs de Tokyo	15	—	15
Japan Tobacco	5	—	5
ENEOS Corporation	5	—	5
Lion Corporation	4	—	4
Marubeni Corporation	5	—	5
Mitsui Fudosan Company	5	—	5
Nomura Securities Company	4	—	4
Suntory Holdings	5	—	5
Toyota Motor Corporation	14	—	14
UCC Holdings Company	4	—	4
Centre de l'UNU à Kuala Lumpur			
Dons émanant d'autorités publiques			
Malaisie, Ministère de l'enseignement supérieur	—	21	21
Gouvernance en ligne			
Dons émanant d'autorités publiques			
Portugal	—	52	52
Centre de l'UNU	11 331	304	11 635

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Bâtiment et terrain du siège de l'ONU			
Dons émanant d'autorités publiques			
Japon, Ministère des affaires étrangères	–	19 784	19 784
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Autres</i>			
Association des marchés de producteurs de Tokyo	(7)	–	(7)
Bâtiment et terrain du siège de l'ONU	(7)	19 784	19 777
UNU-WIDER			
Dons émanant d'autorités publiques			
Finlande, Ministère de l'environnement	–	364	364
Afrique du Sud, Département du Trésor	1 355	–	1 355
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth	(3 793)	–	(3 793)
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Autres</i>			
Institute of Development Studies	308	–	308
Université de Copenhague, Département d'économie	507	–	507
UNU-WIDER	(1 623)	364	(1 259)
UNU-MERIT			
Dons émanant d'autorités publiques			
Pays-Bas, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences	1 219	–	1 219
Conseil municipal de Maastricht	321	–	321
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Autres</i>			
Maastricht Graduate School of Governance	280	–	280
Stichting Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology	205	–	205
UNU-MERIT	2 025	–	2 025

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
UNU-IIST			
Dons émanant d'autorités publiques			
Macao Foundation	253	410	663
Macao Science and Technology Development Fund	50	–	50
UNU-IIST	303	410	713
UNU-INRA			
Dons émanant d'autorités publiques			
Ghana, Ministère de l'éducation	–	71	71
Zambie	–	48	48
Allemagne, Ministère fédéral de la coopération économique et du développement	252	–	252
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Autres</i>			
Centre d'innovation climatique de l'Université d'Ashesi (Ghana)	15	–	15
Centre de recherches pour le développement international	69	–	69
UNU-INRA	336	119	455
UNU-BIOLAC			
Dons émanant d'autorités publiques			
République bolivarienne du Venezuela	–	10	10
UNU-BIOLAC	–	10	10
UNU-CRIS			
Dons émanant d'autorités publiques			
Belgique	399	170	569
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Autres</i>			
Université de Gand	(34)	–	(34)
UNU-CRIS	365	170	535

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
UNU-IAS			
Dons émanant d'autorités publiques			
Ville de Yokohama	—	16	16
Japon, Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie	1 364	—	1 364
Japon, Ministère de l'environnement	3 524	—	3 524
Conseil de l'enseignement de la Préfecture d'Ibaraki	9	—	9
Préfecture d'Ishikawa	235	—	235
Ville de Kanazawa	234	—	234
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Autres</i>			
Eisaku Sato Memorial Foundation	3	—	3
Integrated Consultancy on Infrastructure Development and Environmental Conservation	14	—	14
Japan Society for the Promotion of Science	35	—	35
Keio Research Institute de l'Université Keio (campus de Shonan Fujisawa)	97	—	97
Université de Kyoto	2	—	2
National Institute for Environmental Studies	54	—	54
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	23	—	23
Université de Tokyo	129	—	129
Université de Wakayama	4	—	4
UNU-IAS	5 727	16	5 743
UNU-INWEH			
Dons émanant d'autorités publiques			
Canada, Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement	7 402	—	7 402
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Autres</i>			
Anderson Water Systems	(10)	—	(10)
Université McMaster	209	—	209
UNU-INWEH	7 601	—	7 601

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
UNU-EHS			
Dons émanant d'autorités publiques			
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	3 124	265	3 389
Ministère de l'éducation et de la recherche (Rhénanie-du-Nord-Westphalie)	2 271	—	2 271
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Commission européenne</i>			
Union européenne (Commission européenne)	48	—	48
<i>Autres</i>			
Fondation allemande pour la recherche	(2)	—	(2)
Agence aérospatiale allemande (DLR)	177	—	177
Frankfurt School of Finance and Management	450	—	450
Centre de recherches pour le développement international	191	—	191
Université de sciences appliquées de Cologne	1	—	1
Munich Climate Insurance Initiative	352	—	352
Munich Re Foundation	9	—	9
Université de Newcastle	(2)	—	(2)
UNU-EHS	6 619	265	6 884
UNU-IIGH			
Dons émanant d'autorités publiques			
Malaisie, Ministère de l'enseignement supérieur	—	47	47
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Organismes des Nations Unies</i>			
Programme des Nations Unies pour le développement	(65)	—	(65)
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	58	—	58
Organisation mondiale de la Santé	(39)	—	(39)
<i>Autres</i>			
Bill and Melinda Gates Foundation	2 250	—	2 250
Fondation Ford	50	—	50
UNU-IIGH	2 254	47	2 301

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
UNU-FLORES			
Dons émanant d'autorités publiques			
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	4 828	—	4 828
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et des arts (Saxe)	—	234	234
Dons émanant d'entités non gouvernementales			
<i>Organismes des Nations Unies</i>			
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	83	—	83
<i>Autres</i>			
Alexander von Humboldt Foundation	13	—	13
Fondation allemande pour la recherche	(23)	—	(23)
Agence allemande de coopération internationale	144	—	144
Agence aérospatiale allemande	164	—	164
UNU-FLORES	5 209	234	5 443
Total	40 140	21 723	61 863

Note : Dans les contributions aux fonds des opérations courantes, les montants négatifs tiennent principalement à des ajustements comptables et à des remboursements aux donateurs (voir annexe VI).

Annexe V

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2020</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2020</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2020</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020</i>
Fonds des opérations courantes					
Centre de l'ONU					
Dons émanant d'autorités publiques					
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	–	5 244	(1 217)	368	4 395
Allemagne, Agence fédérale pour l'environnement	145	–	(95)	10	60
Irlande, Ministère des affaires étrangères	–	48	(48)	–	–
Japon, Ministère des affaires étrangères	–	1 523	(1 523)	–	–
Pays-Bas, Ministère des affaires étrangères	–	332	(332)	–	–
Agence norvégienne de coopération pour le développement	–	2 570	(114)	71	2 527
Norvège, Ministère des affaires étrangères	371	–	(373)	2	–
Mission permanente du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies	92	5	(97)	–	–
Suisse, Département fédéral des affaires étrangères	370	253	(335)	12	300
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth	14	620	(487)	–	147
Royaume-Uni, Ministère de l'intérieur	930	–	(458)	(1)	471
Royaume-Uni, Ministère du développement international	113	98	(206)	(5)	–
Ouganda, Autorité nationale des technologies de l'information	211	–	(59)	–	152
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	–	123	(68)	2	57
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Union internationale des télécommunications	228	(13)	(192)	3	26
Programme des Nations Unies pour l'environnement ^a	34	(34)	–	–	–
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ^a	211	(211)	–	–	–

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2020</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2020</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2020</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020</i>
<i>Autres</i>					
Aeon Company	–	5	(5)	–	–
Association des marchés de producteurs de Tokyo	45	15	(41)	–	19
Japan Tobacco	–	5	(5)	–	–
ENEOS Corporation	–	5	(5)	–	–
LGT Group	–	50	(50)	–	–
Association des banquiers du Liechtenstein	–	51	(51)	–	–
Lion Corporation	–	5	(5)	–	–
Marubeni Corporation	–	5	(5)	–	–
Mitsui Fudosan Company	–	5	(5)	–	–
Nomura Securities Company	–	5	(5)	–	–
Recruit Holdings Company	–	5	(5)	–	–
Laboratoire des droits de l'Université de Nottingham	5	(5)	–	–	–
Shimizu Corporation	–	5	(5)	–	–
Suntory Holdings	–	5	(5)	–	–
Tarom Foundation	–	20	(20)	–	–
Toyota Motor Corporation	–	5	(5)	–	–
UCC Holdings Company	–	5	(5)	–	–
Vereniging Nederlandse Verwijdering Metalectro Producten	98	10	(111)	3	–
Centre de l'UNU	2 867	10 759	(5 937)	465	8 154
Bâtiment du siège de l'UNU					
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Association des marchés de producteurs de Tokyo	11	(7)	(4)	–	–
Bâtiment et terrain du siège de l'UNU	11	(7)	(4)	–	–

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2020</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2020</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2020</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020</i>
UNU-WIDER					
Dons émanant d'autorités publiques					
Finlande, Ministère des affaires étrangères	3 243	—	(2 920)	101	424
Myanmar, Organisme central de statistique (Ministère de la planification et des finances)	297	—	(246)	(4)	47
Norvège	8 499	—	(2 039)	236	6 696
Afrique du Sud, Département du Trésor	—	1 355	(1 044)	44	355
Suède, Agence suédoise de coopération internationale au développement (Service de la coopération pour la recherche)	3 424	—	(854)	365	2 935
Royaume-Uni, Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement	3 932	(3 793)	—	(139)	—
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Institute of Development Studies	—	308	(76)	8	240
Trade and Industrial Policy Strategies	214	—	(206)	(8)	—
Université de Copenhague, Département d'économie	—	507	(120)	47	434
UNU-WIDER	19 609	(1 623)	(7 505)	650	11 131
UNU-MERIT					
Dons émanant d'autorités publiques					
Pays-Bas, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences	1 095	1 219	(1 150)	75	1 239
Conseil municipal de Maastricht	—	321	(321)	—	—
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Maastricht Graduate School of Governance	—	280	(280)	—	—
Stichting Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology	—	205	(205)	—	—
WASTE	46	—	—	3	49
UNU-MERIT	1 141	2 025	(1 956)	78	1 288

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2020</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2020</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2020</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020</i>
UNU-IIST					
Dons émanant d'autorités publiques					
Macao Foundation	190	292	(483)	1	—
Macao Science and Technology Development Fund	—	50	(25)	—	25
UNU-IIST	190	342	(508)	1	25
UNU-INRA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Allemagne, Ministère fédéral de la coopération économique et du développement	—	252	(118)	10	144
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Commission économique pour l'Afrique	383	(383)	—	—	—
<i>Autres</i>					
Centre d'innovation climatique de l'Université d'Ashesi (Ghana)	—	15	(15)	—	—
Centre de recherches pour le développement international	—	69	(64)	—	5
Université du Witwatersrand	74	—	(43)	2	33
UNU-INRA	457	(47)	(240)	12	182
UNU-CRIS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Belgique	1 562	399	(872)	97	1 186
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Université de Gand	725	(34)	(298)	47	440
Vrije Universiteit Brussel	268	—	(130)	9	147
UNU-CRIS	2 555	365	(1 300)	153	1 773

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2020</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2020</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2020</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020</i>
UNU-IAS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes	23	—	(23)	—	—
Japon, Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie	—	1 364	(1 364)	—	—
Japon, Ministère de l'environnement	—	3 524	(3 524)	—	—
Conseil de l'enseignement de la Préfecture d'Ibaraki	—	9	(9)	—	—
Préfecture d'Ishikawa	45	235	(236)	4	48
Ville de Kanazawa	45	234	(235)	4	48
Administration du développement rural (République de Corée)	50	—	(51)	1	—
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
Banque asiatique de développement (région métropolitaine de Manille)	—	136	(136)	—	—
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	16	—	—	—	16
Eisaku Sato Memorial Foundation	—	3	(3)	—	—
Integrated Consultancy on Infrastructure Development and Environmental Conservation	—	14	(14)	—	—
Japan Society for the Promotion of Science	38	35	(31)	1	43
Université Keio	—	97	(97)	—	—
Université de Kyoto	—	2	(2)	—	—
National Institute for Environmental Studies	—	54	(54)	—	—
Resona Holdings	—	95	(95)	—	—
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	—	153	(153)	—	—
Université de Tokyo	—	129	(129)	—	—
Université de Wakayama	—	4	—	—	4
UNU-IAS	217	6 088	(6 156)	10	159

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2020</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2020</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2020</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020</i>
UNU-INWEH					
Dons émanant d'autorités publiques					
Canada, Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement	—	7 402	(1 480)	338	6 260
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Anderson Water Systems	11	(11)	—	—	—
Centre de recherche en ressources en eau du Bassin du Congo, Université de Kinshasa	45	—	—	—	45
Université McMaster	72	209	(66)	7	222
UNU-INWEH	128	7 600	(1 546)	345	6 527
UNU-EHS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	864	3 124	(1 378)	284	2 894
Ministère de l'éducation et de la recherche (Rhénanie-du-Nord-Westphalie)	—	2 271	(597)	166	1 840
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	7	46	(31)	2	24
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	386	—	(309)	—	77

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2020</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2020</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2020</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020</i>
<i>Autres</i>					
Fondation allemande pour la recherche	–	(2)	2	–	–
Agence allemande de coopération internationale	75	–	(75)	6	6
Agence aérospatiale allemande	467	177	(450)	27	221
Eurac Research	1 563	–	(415)	141	1 289
Frankfurt School of Finance and Management	632	450	(615)	84	551
Centre de recherches pour le développement international	–	191	(61)	5	135
Munich Climate Insurance Initiative	856	353	(407)	80	882
Munich Re Foundation	67	8	(77)	2	–
Munich Re Insurance	28	–	(29)	1	–
Université de Newcastle	131	(2)	(5)	3	127
Université de sciences appliquées de Cologne	–	1	(1)	–	–
UNU-EHS	5 076	6 617	(4 448)	801	8 046
UNU-IIGH					
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Programme des Nations Unies pour le développement ^a	64	(64)	–	–	–
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	–	58	(58)	–	–
Organisation mondiale de la Santé ^a	40	(40)	–	–	–
<i>Autres</i>					
Bill and Melinda Gates Foundation	–	2 251	(727)	–	1 524
Fondation Ford	–	50	(50)	–	–
UNU-IIGH	104	2 255	(835)	–	1 524

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2020</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2020</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2020</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020</i>
UNU-FLORES					
Dons émanant d'autorités publiques					
Allemagne, Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche	1 191	4 828	(1 503)	29	4 545
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et des arts (Saxe)	550	–	(561)	11	–
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	–	82	(82)	–	–
<i>Autres</i>					
Alexander von Humboldt Foundation	–	13	(13)	–	–
Fondation allemande pour la recherche	59	(23)	(36)	–	–
Agence allemande de coopération internationale	–	144	(62)	4	86
Agence aérospatiale allemande	9	164	(70)	7	110
UNU-FLORES	1 809	5 208	(2 327)	51	4 741
UNU-IRADDA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Algérie	8 000	–	–	–	8 000
UNU-IRADDA	8 000	–	–	–	8 000
UNU-IESR					
Dons émanant d'autorités publiques					
Sénégal, Ministère des affaires étrangères	5 000	–	–	–	5 000
UNU-IESR	5 000	–	–	–	5 000
Total : fonds des opérations courantes au 31 décembre 2020	47 164	39 582	(32 762)	2 566	56 550

État des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées mais non versées au 1^{er} janvier 2020</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2020</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2020</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2020</i>
Fonds de dotation					
UNU-INRA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Cameroun	3 056	—	—	303	3 359
Zambie	200	—	—	—	200
UNU-INRA	3 256	—	—	303	3 559
UNU-IRADDA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Algérie	45 000	—	—	—	45 000
UNU-IRADDA	45 000	—	—	—	45 000
UNU-IESR					
Dons émanant d'autorités publiques					
Sénégal, Ministère des affaires étrangères	1 000	—	—	—	1 000
UNU-IESR	1 000	—	—	—	1 000
Total : fonds de dotation au 31 décembre 2020	49 256	—	—	303	49 559
Total des montants à recevoir au 31 décembre 2020	96 420	39 582	(32 762)	2 869	106 109
Dépréciation des créances douteuses	(61 363)	(878)	—	(330)	(62 571)
Total net des montants à recevoir au 31 décembre 2020	35 057	38 704	(32 762)	2 539	43 538

^a Tient compte des ajustements concernant le reclassement des contributions annoncées en produits d'opérations avec contrepartie directe.

Annexe VI

État des remboursements aux donateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Groupe opérationnel</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Donateurs		
Macao Foundation	UNU-IIST	83
Agence aérospatiale allemande	UNU-FLORES	2
Fondation allemande pour la recherche	UNU-EHS	2
Munich Climate Insurance Initiative	UNU-EHS	5
Total des montants remboursés aux donateurs pour l'année		92

